

D 9218

UNIVERSITE de POITIERS

CENTRE d'ETUDES SUPERIEURES de CIVILISATION MEDIEVALE

Isabelle SOULARD-BERGER

L'ABBAYE SAINT-JUNIEN de NOUILLE ET SON TEMPS

732-1356.

La formation du temporel de l'abbaye de Nouillé  
grâce aux donations.

1992

MEMOIRE de D.E.A. sous la direction de Madame E. CARPENTIER

don de M<sup>re</sup> Pan 2/11/95



Je dédie ce mémoire de D.E.A.  
à MAURICE ROUXIN mort pour  
la France le 28 septembre 1915.  
Elève de l'Ecole des Chartes,  
il devait entreprendre sa thèse  
sur les chartes de l'abbaye  
Saint-Junien de Nouaillé.

## INTRODUCTION

L'idée de l'étude que nous présentons ici n'est pas née soudainement: elle puise son origine dans un mémoire de maîtrise consacré aux abbayes bénédictines de Bretagne du Xe au XIIIe siècle. A l'époque, l'intérêt du sujet nous était clairement apparu: il s'agissait alors de saisir les modalités d'insertion des Bénédictins en Bretagne à la fois dans l'espace, dans la vie économique mais aussi dans la société. Nous avons l'impression d'aborder un thème essentiel de l'histoire médiévale.

Aujourd'hui, souhaitant poursuivre notre étude du monachisme bénédictin au Moyen-Age, nous avons choisi d'observer la vie d'une abbaye et spécialement les rapports qu'elle entretient avec son temps. Notre mémoire porte donc sur l'abbaye Saint-Junien de Nouaillé.

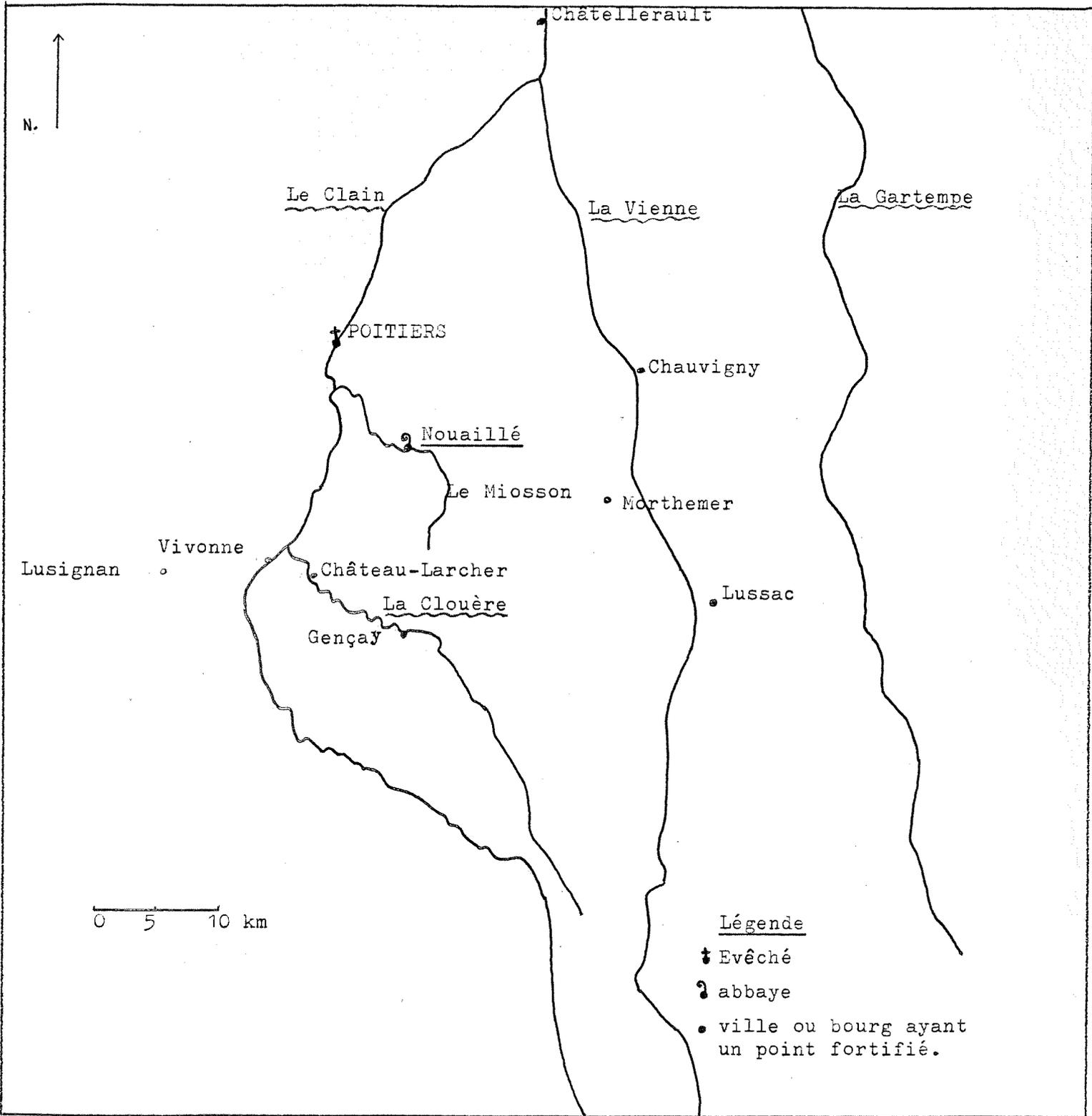
La méthode adoptée est celle de la monographie qui offre l'avantage de pénétrer la vie des religieux au sein du monastère, de découvrir leurs activités économiques avec précision, de suivre le développement de leurs institutions et surtout de saisir les liens qui les unissent au monde extérieur. Réguliers certes, mais les Bénédictins de Saint-Junien de Nouaillé sont parfaitement intégrés dans le siècle! Nous verrons comment et pourquoi. Cette étude est donc consacrée à une petite abbaye du centre ouest de la France. D'aucuns pourraient estimer que c'est un sujet bien restreint pour une future thèse. Il n'en est rien car l'ambition de ce travail est d'observer localement une situation historique qui se répète à quelques différences près dans le reste de la France. Nous espérons qu'il sera une goutte d'eau apportée à la source des grandes synthèses que réalisent certains historiens tels Georges Duby ou Robert Fossier.

C'est pourquoi nous avons tenté de faire revivre la communauté monastique de Nouaillé du VIIe siècle à l'année 1356. Notre choix s'est porté sur Saint-Junien essentiellement parce qu'au cours d'une promenade domini-



Photo 1. ↵ L'abbaye Saint-Junien de Nouaillé  
nichée au coeur du Val du Miosson.

Carte 1. — Situation de l'abbaye Saint-Junien de Nouaillé.



cale nous avons été charmé de découvrir, au fond d'une vallée verdoyante, la magnifique abbaye de Nouaillé que les siècles ont épargnée. Toutefois, avant d'en commencer l'étude, il convenait de s'interroger sur la quantité de sources disponibles pour l'historien. Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir qu'un recueil des chartes de Nouaillé existait et que leur ~~compilateur~~ n'était autre que le vénérable curé de Fontaine-Le-Comte, le Père de Monsabert, moine bénédictin de Ligugé, dont nous avons tant entendu parler par nos aïeux, ses paroissiens! Outre ce corpus, nous avons pu nous appuyer sur de nombreuses chartes conservées principalement aux archives départementales de la Vienne.

*H. E. L.*

Le cadre spatial de notre étude a été déterminé par la localisation des possessions du monastère. Par conséquent, ni les cadres médiévaux de la géographie politique, ni le relief n'ont imposé une quelconque limite. Située à 8 kms au sud-est de Poitiers, l'abbaye de Nouaillé est édiflée au coeur du Poitou dans un doux paysage né des terrains sédimentaires qui masquent les roches cristallines sous-jacentes. A mi-chemin entre le Massif Central au sud-est et le Massif Armoricaïn au nord-ouest, elle occupe un coin riant du Seuil du Poitou. Ses possessions s'étirent essentiellement le long des vallées encaissées des principales rivières: la Vienne, la Clouère et la Bouleu<sup>r</sup>, mais nous en avons repérées aussi sur les collines dessinées par les sédiments tertiaires. Largement ouverte sur les Bassins parisiens et aquitains mais également sur l'océan Atlantique, la région de Nouaillé est une terre de passage et d'invasions. Qui ne se souvient de la bataille de Poitiers qui vit la victoire de Charles Martel sur les Arabes en 732 et dont les premiers moines de Nouaillé furent probablement les contemporains ? Qui ne songe parfois à ces terribles hordes de Vikings déferlant sur notre Poitou ? Qui enfin n'a jamais entendu parler de la désastreuse bataille de Nouaillé-Maupertuis livrée en vain par Jean II le Bon face aux archers anglais en 1356 ? Terre de passage, terre de désolation mais aussi terre de renouveau, tel est le cadre géographique de notre étude.

Dans le temps, établir des limites nous a posé quelques problèmes. Nos investigations nous ont amené à entreprendre une quête des origines de l'abbaye. Or, très vite nous nous sommes heurté au silence des sources. Et dans l'état actuel de nos recherches, nous proposons de façon non définitive de commencer notre étude au VIIe siècle, date probable de la création de "l'abbaye" de Nouaillé. Comment se présentait-elle à l'époque ? N'était-elle pas qu'une simple celle ? Il nous appartiendra de répondre à ces in-

terrogations au cours de notre thèse. En revanche, la date butoir de 1356 s'est imposée très rapidement. Elle permet une recherche sur une longue durée (sept siècles environ), elle implique une analyse précise des vicissitudes historiques du monastère et elle constitue une date charnière pour les religieux qui eurent à souffrir de la bataille de Nouaillé-Maupertuis et qui durent par la suite faire allégeance à l'occupant anglais.

Notre travail qui s'inscrit donc à la fois dans le haut Moyen Age et dans l'époque féodale a exigé une méthode rigoureuse qui a scindé notre recherche en quatre phases.

La première a consisté en la réalisation d'un inventaire complet des sources disponibles à Poitiers sur l'abbaye de Nouaillé. Un relevé des chartes contenues dans le recueil du Père de Monsabert, un examen des archives départementales, une lecture des tables de tous les cartulaires et recueils de chartes des abbayes médiévales poitevines nous ont fourni une vaste documentation.

La seconde étape a été consacrée à la traduction longue et parfois fastidieuse des documents réunis. Si la compréhension d'un texte imprimé est aisée, il en va autrement de certaines chartes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles qui comportent parfois plus de trous et de taches que de mots lisibles. Néanmoins, c'est la phase la plus enrichissante puisqu'elle constitue notre premier vrai contact avec la matière à travailler.

La troisième étape, plus fructueuse encore, a consisté en l'établissement de fichiers et de tableaux par matières. Les uns et les autres s'enrichissent peu à peu au gré des lectures, des éléments pris ci-et-là dans les actes, de compléments qu'apportent des chartes poitevines d'autres abbayes. Pour l'instant seuls les tableaux "dons" et le fichier "donateurs" contiennent la matière suffisante à l'élaboration du mémoire présenté ici.

La dernière phase enfin a vu se dérouler l'analyse méticuleuse du contenu des tableaux "dons". Nous avons voulu travailler avec rigueur et exactitude. C'est pourquoi nous avons tenté de définir le plus précisément possible le vocabulaire, de vérifier systématiquement toutes les dates de façon à ce qu'elles soient le plus proches possible de la réalité, d'établir avec précision l'identité du donateur et surtout de saisir les liens unissant l'abbaye de Nouaillé et les Poitevins du Moyen Age.

L'exposé que nous présentons ici est donc le fruit de ces recherches sur les donations en faveur de l'abbaye Saint-Junien de Nouaillé.

LISTE DES ABBREVIATIONS UTILISEES

- A.D.V. : Archives Départementales de la Vienne.
- A.H.P. : Archives Historiques du Poitou.
- A.H.S.A. : Archives Historiques de Saintonge et d'Aunis.
- A.N. : Archives Nationales.
- B.E.C. : Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.
- B.S.A.O. : Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
- Cart. St-Jean d'Angély : Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, éd.  
G. MUSSET, Paris, 1901-1904.
- Ch. n°... : référence aux chartes compilées par le Père de Monsabert dans  
Chartes de l'abbaye de Nouaillé de 678 à 1200, Poitiers, 1936.
- Ch. St-Maix. : Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de  
Saint-Maixent, éd. A. RICHARD, Poitiers, 1887.
- M.S.A.O. : Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
- M.S.S.D.S. : Mémoires de la Société Statistique des Deux-Sèvres.

CCM, Cahiers de l'art médiéval.

RE.A. Revue des études anciennes.

## INSTRUMENTS DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION

### I. Les sources

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, nous avons bénéficié de sources relativement abondantes.

Nous avons pu très facilement consulter les chartes du fonds "Nouaillé" aux Archives Départementales de la Vienne. Elles sont nombreuses et riches d'enseignements de tous ordres: elles mettent en avant les liens du monastère avec l'aristocratie, l'évêque, la papauté et les autres abbayes; elles sont fondamentales pour la connaissance du patrimoine de Nouaillé; elles apportent également quelques renseignements sur l'exploitation des terres et la société paysanne poitevine.

Bien sûr, elles ne sont pas sans défauts. Leur caractère lacunaire est important. Nous avons affaire à des textes abîmés, à l'encre jaunie qui n'ont souvent pas pu résister aux outrages des siècles. En outre, ces chartes contiennent très peu de renseignements sur la vie intérieure du monastère, rien sur les idées de la communauté monastique et à peine quelques indications sur la vie liturgique de l'abbaye. Enfin, seule une partie des actes a été publiée par le Père de Monsabert. La dernière charte éditée par le Bénédictin remonte à l'an 1200. Les autres, celles des années 1201 à 1356 attendent que l'équipe de Madame Carpentier du C.E.S.C.M. de Poitiers se penche sur elles et découvre combien elles sont intéressantes.

Ces chartes sont inégales quant à leur valeur documentaire. Certaines ne dépassent guère une dizaine de lignes.

En outre, et c'est notre problème le plus important, nous avons rencontré plusieurs copies. Là, nos sens sont en alerte: l'attention portée au vocabulaire redouble, nous recherchons les erreurs commises intentionnellement ou non par le copiste. Même les originaux captent notre méfiance: ne sont-ils pas des faux ?

Enfin, nous avons apporté un soin tout particulier à la datation des chartes et nous proposons en annexe un tableau récapitulatif de la nature de l'acte, de l'endroit où il est possible de le trouver et, pour terminer, une date que nous estimons être celle de la rédaction de la charte.

Outre ces chartes centrées sur Nouaillé, nous avons compulsé tous

les recueils de chartes qui concernent la région poitevine. La moisson a été fructueuse.

Mais nous savons aussi qu'un gros travail de dépouillement nous attend encore. Il convient effectivement d'entreprendre maintenant une recherche dans tous les actes non publiés qui sont datés des VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup>-Xe-XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Tâche de longue haleine mais qui devrait au bout du compte apporter de nouveaux éclaircissements sur l'abbaye de Nouaillé et son temps. M-1.

Enfin, nous déplorons la rareté des textes narratifs. Nous ne disposons que de cinq chroniques et d'un seul récit hagiographique(1). Ni écrits d'abbés ni coutumier monastique ne viennent éclairer la vie à Saint-Junien.

Heureusement, les sources archéologiques sont encore là pour émerveiller l'oeil du visiteur et pour combler celui de l'historien.

(1). cf. la liste des sources consultées donnée ci-après.

## A. Sources manuscrites

### 1. Sources diplomatiques

#### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE CHARENTE-MARITIME (La Rochelle)

- B 1700: Acte concernant le prieuré de Saint-Sauveur de Nuaille.

#### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES DEUX-SEVRES (Niort)

- E 1039: Etat de la paroisse de Rom, liste des logis nobles, des métairies et des villages.
- E 1251: Charte concernant Pigny en 1274.
- H 59: Visite du diocèse de Poitiers en 1292 par deux prieurs. *L de Cuny*

#### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA VIENNE (Poitiers)

- Série 1H5: le fonds de l'abbaye de Saint-Junien de Nouaille se compose de 5 cartons et de 18 liasses concernant le monastère et de 42 liasses contenant les chartes des prieurés et domaines. Mais, pour la période qui nous intéresse, seule une partie des liasses a été utilisée.

Malheureusement, il n'existe pas de Cartulaire de Saint-Junien de Nouaille.

Pour se retrouver dans ce fonds important, il existe plusieurs inventaires manuscrits conservés dans ces mêmes archives:

- le premier a été dressé par D. Rouger, en 1677 (registres n°218 et n°219);
- le second est celui de Julien Trichet daté de 1737 (registres n°222, n°225 et n°226);
- le troisième a été réalisé par les moines de Nouaille en 1765 et porte le titre de Journal de reconnaissance de tout le revenu de l'abbaye de Nouaille (registre n°221);
- enfin, L. Redet a établi un inventaire en 1840 (registre n°218). Cet inventaire présente les chartes à la fois selon un ordre chronologique (chartes des VIIIe-XIIe siècles) et suivant un classement thématique (essentiellement pour les chartes des siècles suivants).

Nous avons essentiellement utilisé:

- a) Toutes les chartes des VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles contenues dans:

1H5, carton 8: chartes de 780 à février 942, soit 40 pièces;  
 1H5, carton 9: chartes de juillet 942 à 1070 environ, soit 57 pièces;  
 1H5, carton 10: chartes de 1070 à 1100, soit 53 pièces;  
 1H5, carton 11: chartes de 1100 environ à 1200 environ, soit 50 pièces.

- b) Fonds de l'abbaye et de ses possessions et droits dans le bourg de Nouaillé et aux environs:

1H5, liasse 1: chartes du XIII<sup>e</sup> siècle, privilèges, régime intérieur, traités entre l'abbé et les religieux, constructions et réparations de l'abbaye jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, 36 pièces;  
 1H5, liasse 3: administration du temporel (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.), 2 pièces;  
 1H5, liasse 5: bourg, paroisse et châellenie de Nouaillé, 22 pièces;  
 1H5, liasse 6: bourg, paroisse et châellenie de Nouaillé, 5 pièces;  
 1H5, liasse 7: office d'aumônier, cellerier, chambrier, 6 pièces;  
 1H5, liasse 8: offices de chantre, d'infirmier, de prieur, de sous-prieur et de réfecturier, 10 pièces;  
 1H5, liasse 9: office de sacristain, 1 pièce;  
 1H5, liasse 10: offices claustraux en commun, 1 pièce;  
 1H5, liasse 15: jardins, prés, vergers, Les Bordes et le ténement d'Alexandre, 2 pièces;  
 1H5, liasse 17: Andillé, Nieul, 2 pièces.

- c) Prieurés, terres seigneuriales et autres possessions de l'abbaye hors de la paroisse de Nouaillé:

1H5, liasse 19: Bouresse (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.), 56 pièces;  
 1H5, liasse 24: Jouarenne (1220-1636), 12 pièces;  
 1H5, liasse 27: Vintray, 2 pièces;  
 1H5, liasse 28: Ferraboef, 1 pièce;  
 1H5, liasse 29: Aslonnes, 1 pièce;  
 1H5, liasse 30: Mairé-L'Evescault (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.), 45 pièces;  
 1H5, liasses 34 et 35: Mairé-L'Evescault, Dénombrements, 4 pièces;  
 1H5, liasse 36: Mairé, Déclarations, 1 pièce;  
 1H5, liasse 38: Clussay, Pliboux, Cauna<sup>is</sup>;

- 1H5, liasse 39: La Chapelle-Poulioux, 1 pièce; Lil
- 1H5, liasse 40: Mazerolles (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.), 21 pièces;
- 1H5, liasse 43: Saint-Sauveur (1201-1325), 7 pièces;
- 1H5, liasse 49: Saint-Thibault de Fleuré (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.), 7 pièces;
- 1H5, liasse 53: Brux, Prémillan, Rom, 6 pièces;
- 1H5, liasse 54: Brioux, Chasseigne, Comblé, 5 pièces;
- 1H5, liasse 55: Epannes, Frontenay, 2 pièces;
- 1H5, liasse 56: Civray, 1 pièce;
- 1H5, liasse 58: Bois d'Anché, 6 pièces;
- 1H5, liasse 60: Enjambe-les-Lusignan, Colombiers, Coulombiers, Curzay, Poitiers, Pigny, ..., 5 pièces;
- 1H5, carton 30: 3 pièces du XIII<sup>e</sup> siècle.

En dehors du fonds de Nouaillé, nous avons également consulté:

- Collection des sceaux n<sup>os</sup> 50, 53, 68, 71, 72, 78, 90, 91, 96, 168, 169, 170, 695, 708.
- B126: 84 pièces et papiers, 2 plans sur les bois de l'abbaye de Nouaillé ainsi que sur les réparations et reconstructions de l'abbaye et de deux prieurés (La Chapelle-Poulioux et Mairé-L'Evescault).
- Carton A.25, portefeuille XVII: Notes du Père de La Croix sur Nouaillé (papiers et plans, articles, schémas).
- C518: 26 pièces évoquant les aveux et dénombrements rendus la plupart à Jean, duc de Berry (1358-1485).

## 2. Sources narratives

Nous avons retrouvé une histoire manuscrite de l'abbaye composée entre 1653 et 1656 par Dom Barnabé du Cas ou Ducasse. Elle constitue le manuscrit n<sup>o</sup> 5 de la collection des manuscrits de la Société des Antiquaires de l'Ouest et se trouve aux Archives Départementales de la Vienne à Poitiers. Une copie existe à la Bibliothèque Nationale (ms. lat. 12688).

3. Recueils de textes manuscrits et documents divers conservés dans les fonds des bibliothèques

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA ROCHELLE

- ms. 32: Relation du voyage en Aunis par Claude Masse en 1719.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE POITIERS

- Coll. Dom Fonteneau, vol.XXI, vol.XXII, vol.XXVII ter et vol.LXX.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

a) Cabinet des Estampes

- Topographie de la France Va 101 a: Aquarelles de R. GAIGNIERES;
- Coll. GAIGNIERES Pe 1 g: un dessin de Nouaillé.

b) Département des manuscrits

- ms. lat. 5450: dessins de sceaux, pierres tombales, inscriptions, analyses et extraits de chartes réalisés par R. de GAIGNIERES.
- ms. lat. 12688: Fasciculus Antiquitatum Nobiliacensium, composé par Dom B. du CAS ou DUCASSE.
- ms. lat. 12757: Antiquitates Benedictinae in diocesi Pictaviensi, de Dom ESTIENNOT, t.III.
- ms. lat. 13819: papiers de Dom Anselme LE MICHEL, un des premiers érudits de la Congrégation de Saint-Maur, aux pages 56-72.
- Coll. Dupuy, T.820 et 841: papiers de BESLY.
- Coll. Moreau, T.1 à 284: copie de la collection Fonteneau.

4. Sources épigraphiques

- Une inscription à Nouaillé.
- Une inscription à Bouresse.

5. Sources iconographiques

- Coll. GAIGNIERES déjà citée.
- Plusieurs fresques à Nouaillé.

B.N. Lat. 7230<sup>a</sup> vient de Nouaillé voir L. DEWISSE

B. Recueils de textes imprimés et Répertoires de Sources

- Acta pontificum romanorum inedita, éd. J. von PFLUGK-HARTUNG, Tübingen-Stuttgart, 1881-1886, 3 vol.
- "Actes inédits de Louis VII et Philippe Auguste", éd. J. BOUSSARD, B.E.C., CXXVIII, 1970, p.413-414.
- Annales Ordinis sancti Benedicti, éd. J. MABILLON, Lucques, 1748, 6 vol.
- Benoit XII, Lettres communes, éd. J.-M. VIDAL, Paris, 1903-1910, 3 vol.
- BESLY (J.), Histoire des comtes de Poitou et des ducs de Guyenne, Paris, 1647.
- BESLY (J.), Evêques de Poitiers, avec les preuves, Paris, 1647.
- Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, éd. L. REDET, Poitiers, 1874 (A.H.P., T.III).
- Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, éd. G. MUSSET, Paris, 1901-1904, (A.H.S.A., t.XXX et t.XXXIII).
- Cartulaire de l'Evêché de Poitiers ou Grand Gauthier, éd. L. REDET, Poitiers, 1880 (A.H.P., t.X).
- Cartulaire de Saint-Jouin de Marnes, éd. Ch.-L. GRANDMAISON, Niort, 1854 (M.S.S. D.S., t.XVII).
- Cartulaires du Bas-Poitou, éd. P. MARCHEGAY, Les Roches-Baritaud, 1877.
- Cartulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers, éd. L. REDET, Poitiers, 1872 (A.H.P., t.I).
- Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme, éd. Ch. METAIS, Paris, 1893 (A.H.S.A., t.XXII).
- Chartes de l'abbaye de Nouaillé de 678 à 1200, éd. P. de Monsabert, Poitiers, 1936 (A.H.P., t.XLIX).
- Chartes de Montierneuf antérieures à 1320, éd. F. VILLARD, Poitiers, 1973 (A.H.P., t.LIX).
- Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Charroux, éd. P. de Monsabert, Poitiers, 1910 (A.H.P., t.XXXIX).

- Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent, éd. A. RICHARD, Poitiers, 1888, 2 vol. (A.H.P., t.XVI). L. XVIII
- Chartes poitevines de l'abbaye Saint-Florent près Saumur, éd. P. MARCHEGAY, Poitiers, 1873, (A.H.P., t.IV). p. 1-148
- Chronique d'ADEMAR de CHABANNES, éd. J. CHAVANON, Paris, 1897.
- Chronique de Saint-Maixent, éd. et trad. J. VERDON, Paris, 1979. Ne met pas les collections.
- Chroniques d'Anjou, éd. P. MARCHEGAY et A. SALMON, Paris, 1856.
- Chroniques des églises d'Anjou, éd. P. MARCHEGAY et E. MABILLE, Paris, 1869.
- Consuetudines monasticae, éd. B. ALBERS, Stuttgart, Vienne, 1900, 2 vol.
- Corpus des inscriptions de la France médiévale, t.2 Vienne, t.3 Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, dir. R. FAVREAU et J. MICHAUD, Poitiers, 1975 et 1977.
- Corpus juris canonici, éd. E. FRIEDBERG, Leipzig, 1881, 2 vol.
- Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers, éd. A. MOLINIER, Paris, 1894.
- Déclaration des biens de mainmorte dans l'ancien diocèse de Saintes, éd. A.H.S.A., Saintes, 1905 (A.H.S.A., t.XXXV).
- Epistolae vagantes of pope Gregory VII, éd. H.-E. COWDREY, Oxford, 1972.
- Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers: Arrêts de son Parlement tenu à Toulouse et textes annexes: 1249-1271, éd. P.-Fr. FOHRNIER et P. GUÉRIN, Paris, 1959, 491 p.
- Enquêtes faites en Aunis par ordre d'Alphonse, comte de Poitou vers 1260, éd. A. BRIQUET, Poitiers, 1878, (A.H.P., t.VII).
- Gregori VII registrum, éd. E. CASPAR, Berlin, 1955, 2 vol.
- Libellus de diversis ordinibus et professionibus qui sunt in ecclesia, éd. et trad. J. VIEILLARD, Mâcon, 1963.
- Liber censuum de l'Eglise romaine, éd. P. FABRE et Mgr. L. DUCHESNE, Paris, 1905-1910, plus Tables, 1952.

- LOT (F.), dir., "Liste des cartulaires et recueils contenant des pièces antérieures à l'an 1000", dans Archivium latinatis mediæævi, XV, 1940, p.5-24.
- Notices et pièces historiques sur l'Anjou, l'Aunis et la Saintonge, la Bretagne et le Poitou, éd. P. MARCHEGAY, Angers-Niort, 1872.
- Ordonnances des rois de la France de la troisième race, éd. E. de LAURIERE, Paris, 1723-1849, 22 vol.
- POGNON (E.), trad., L' an mil: oeuvres de Liutprand, Raoul Glaber, Adémar de Chabannes, Adalbéron, Helgaud, ..., 5e éd., Paris, 1947, XLV-303 p.
- Pouillé du diocèse de Poitiers, éd. H. BEAUCHET-FILLEAU, Niort, 1868, 515p.
- Recueil des actes de Pépin Ier et de Pépin II, rois d'Aquitaine (814-848), éd. L. LEVILLAIN, Paris, 1926, CCVII-353 p.
- Recueil des actes de Louis II le Bègue, Louis III et Carloman II, rois de France (877-884), éd. F. GRAT, J. de FONT-REAUX, G. TESSIER et R.-H. BAUTIER, Paris, 1978, CXVIII-316 p.
- Recueil des actes d'Eudes, roi de France (888-898), éd. G. TESSIER et R.-H. BAUTIER, Paris, 1967, CLVII-283 p. u.l. ?
- Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France, 954-987, éd. L. HALPHEN et F. LOT, Paris, 1908, LV-227 p.
- Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France, éd. A. GIRY, M. PROU, F. LOT et Cl. BRUNEL, Paris, 1955, 3 vol.
- Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les provinces françaises et les affaires de France, éd. H. d'ARBOIS de JUBAINVILLE, Paris, 1909-1927.
- Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France, éd. E. BERGER, Cl. BRUNEL et Ch. SAMARAN, Paris, 1916-1919, 4 vol.
- Recueil des documents de l'abbaye de Fontaine-le-Comte (XIIe-XIIIe siècles), éd. G. PON, Poitiers, 1982 (A.H.P., t.LXI).
- Recueil des Historiens des Gaules et de la France, éd. Dom BOUQUET, t.I-XIX, Paris, 1869-1880 et t.XX-XXIV, Paris, 1886-1904.
- Recueil des Chroniques de Touraine, Tours, 1854 (Société Archéologique de Touraine).

- Regesta pontificum romanorum, éd. P.-F. KEAR, Berlin, 1908-1914.
- Registres d'Innocent IV, éd. E. BERGER, Paris, 1884-1897, 3 vol.
- Registres d'Urbain IV, éd. J. GUIRAUD, Paris, 1929.
- Registres de Nicolas III, éd. J. GAY, Paris, 1904.
- Registres de Nicolas IV, éd. E. LANGLOIS, Paris, 1886-1893, 2 vol.
- STEIN (H.), Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'His-  
toire de France, Paris, 1903.

II. Principaux livres et articles utilisés

A. Répertoires

Au début de mes recherches, j'ai consulté plusieurs répertoires.

Les trois premiers m'ont fourni des indications selon un ordre géographique. Ce sont:

- BESSE (J.-M.), Abbayes et prieurés de l'ancienne France, Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, avec la coll. de Dom BEAUNIER et de Dom MARTIAL, Paris, 1910, 12 vol.
- COTTINEAU (Dom), Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés, Mâcon, 1935-1939, 2 vol.
- SEMUR (Fr.), Abbayes, prieurés et commanderies de l'ancienne France, (vers I<sup>ve</sup> s.- vers XVIII<sup>e</sup> s.), Poitou, Charente, Vendée, s.l., éd. par l'auteur, 1984.

Les deux suivants donnent des renseignements classés dans un ordre chronologique:

- ARTONNE (A.), GUIZARD (L.) et PONTAL (P.), Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1963.
- GAMS (B.), Series episcoporum ecclesiae catholicae, Leipzig, 1931.

B. Livres et articles relatifs à l'abbaye de Nouaillé et à ses prieurés et possessions.

- d/ - AUDIAT (L.), "Sentence de l'évêque de Saintes, Pierre de Soubise, dans le différent entre la Chaise-Dieu et Nouaillé", A.H.S.A., t.X, 1882, p.21-24.
- BARBIER de MONTAULT, "Inventaire des reliques de l'abbaye de Nouaillé au 17<sup>e</sup> siècle" dans Bulletin archéologique de Travaux historiques, 1884, p.95-98.
- BARROS (J.), L'église Saint-Nicolas de Civray. Etude de la façade: la part du hiératisme conventionnel, de l'expression du sentiment et de l'observation de la réalité, Poitiers, C.E.S.C.M., 1963, 48p.

- 41
- - BECQUET (J., O.S.B.), "A propos de Nouaillé", dans B.S.A.O., 4e série, n°1614, 1959, p.263 sq.
- CARPENTIER (E.), "L'Historiographie de la bataille de Poitiers au XIVE s.", dans Revue Historique, CCLXIII, 1, p.21-58.
- COURANT (D.), L'abbaye de Nouaillé-Maupertuis, étude des parties romanes et préromanes, Poitiers, 1973 (Mémoire de maîtrise, dir. Carol Heitz).
- CROZET (R.), Nouaillé, s.l., 1939.
- Id., "Nouveaux documents sur les travaux d'art exécutés à l'abbaye de Nouaillé (XVIIe-XVIIIe s.)", dans B.S.A.O., 3e série, n°1328, 19 , p.365-368.
- Id., "Le décor sculpté de la façade de l'église de Civray", Revue de l'art, n°356, nov. 1934, p.97-110.
- Id., "Lusignan", L'Avenir, nov. 1933.
- DUGUET (J.), "Les possessions de l'abbaye de Nouaillé en Aunis et en Saintonge des environs de 940 à la fin du XIIe siècle", B.S.A.O., 4e série, n°1770, 1967, p.313-317.
- DUVAL (M.-D.), L'église Notre-Dame de Lusignan, Poitiers, 1977 (Mémoire de maîtrise, 118 f. multigr.).
- EYGUN (Fr.), "Notre-Dame de Lusignan", Congrès archéologique de France, CIX, Poitiers, Paris, 1952, p.378-396.
- FEYTMANS (D.), "Actes d'aliénation. Documents inédits du IXe au XIIe s. en Poitou", dans Mélanges Pirenne, Bruxelles, 1937, p.161-171.
- FONTENEAU (Dom), "Les reliques de Saint-Junien à Nouaillé" (extraits), dans B.S.A.O., 2e série, n°628, 1885, p.563-567. 4
- GARCIA ABAD (I.), Le logis abbatial de Nouaillé, Poitiers, 1990 (dossier de licence, dactyl.).
- LABANDE (E.-R.), "La bataille de Poitiers", dans Le Libre Poitou, 16-17-18 oct. 1956, 3p.
- LA CROIX (Père de), "La crypte de l'église de Nouaillé", dans Revue Poitevine et Saintongeaise, I, 15 mars 1884, p.1-2.

- LA CROIX (Père de), "Notes archéologiques sur Nouaillé", E.S.A.O., 3e série, n°868, 1910, p.19-23.
- LARGEAULT, "Inscriptions métriques composées par Alcuin à la fin du VIIIe siècle pour les monastères de Saint-Hilaire et de Nouaillé", dans M.S.A.O., t.XLIIIV, 1885, p.217-283.
- LEVILLAIN (L.), "Les origines du monastère de Nouaillé", B.E.C., t.LXXI, 1910, p.241-248.
- Id., "Quelques inscriptions de l'abbaye de Nouaillé", dans E.S.A.O., 3e série, n°853, 1908, p.378 sq.
- Id., "Le Testament de Gautier le Fort en faveur de l'abbaye de Nouaillé", dans E.S.A.O., 3e série, n°849, p.263-267.
- Id., "Des dates dans les chartes de Nouaillé antérieures à l'an 1000", dans M.S.A.O., 3e série, t.XVI, 1940, p.177-263.
- MOISAN (J.), Le Prince Noir en Aquitaine, Paris, 1894, 296p.
- MOREAU (M.), "L'art roman de Saintonge et Saint-Nicolas de Civray", Atlantis, t.XXXVIII, 1964, p.193-203.
- MORILLON (Chanoine), "Saint-Nicolas de Civray (Vienne)", dans Bulletin des Amis du Pays Civraisien, n° spéc., 1962, 33p.
- PAUTREAU (J.-P.) et TEXIER (A.), "Raoul, abbé de Nouaillé à l'assemblée ecclésiastique d'Angoulême (février 1117)", dans B.S.A.O., n°1908, 1974, p.395-398.
- RABAULT de CHAUMONT, "Notes sur l'ancienne abbaye de Nouaillé et propositions relatives à la conservation de son église", dans B.S.A.O., 1ère série, n°128, 1840, p.75-82.
- REDET (L.), "Chartes des VIIIe et IXe siècles provenant de l'abbaye de Nouaillé", dans B.E.C., II, 1841, p.75-82.
- Id., "Notes sur le chartrier de l'abbaye de Nouaillé", dans B.S.A.O., 1ère série, n°124, 1840, p.43-46.
- ROUCHE (M.), "Les survivances antiques dans trois cartulaires du Sud-Ouest de la France aux Xe et XIe siècles", dans C.C.M., XXIIIe année, n°3, avril-juin 1980, p.93-108.

- 20
- SANFAÇON (R.), "Une dépendance de l'abbaye bénédictine de Nouaillé en Poitou: la seigneurie de Jouarenne du VIIIe au XVe siècle", dans B.S.A.O., n°1646, 1961, p.1-49.
  - TOURNEUR-AUMONT (J.), "La guerre de Cent ans et l'actualité", dans Bulletin de la Société des Amis de Nouaillé-Maupertuis, n°5, 1939, p.40-46.
  - Id., "Certitudes sur la bataille de Nouaillé-Maupertuis", dans Bulletin de la Société des Amis de Nouaillé-Maupertuis, n°6-7, 1940-1941, p.52-59.
  - Id., La bataille de Poitiers et la construction de la France, Paris, 1940.
  - Id. et CROZET (R.), Petit guide au champ de bataille de Poitiers-Maupertuis et à l'abbaye fortifiée de Nouaillé, Poitiers, (1940), 4 p.

C. Livres et articles concernant le Poitou et plus généralement l'Aquitaine

- ARCERE (L.E.), Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aulnis, La Rochelle, 1766.
- AUBER (Ch.), Les vies des saints de l'Eglise de Poitiers, Poitiers, 1858.
- Id., Histoire générale du Poitou, Poitiers, 1885-1893, 9 vol.
- Id., Histoire de l'Eglise et de la province de Poitiers, Poitiers, 1866.
- AULIARD (J.), Le comportement et la mentalité des paysans de Poitou à la fin du XIVE siècle, Poitiers, 1967, 27p.
- AUTEXIER (Mgr A.), "Des origines du diocèse de Poitiers. Essai de synthèse historique", dans B.S.A.O., 4e série, n°5, 1959-1960, p.3-20.
- AUZIAS (L.), L'Aquitaine carolingienne (787-987), Paris, 1937.
- BEAUCHEP-FILLEAU (Ch. de), Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou, Poitiers, 1891.
- BESSE (J.-M.), "Les premiers moines gallo-romains", dans B.S.A.O., n°782, 1901, p.161-180.
- BESLY (J.), Histoire des comtes de Poitou et Ducs de Guyenne, Paris, 1647.
- Id., Evêques de Poitiers, avec les preuves, Paris, 1647.

- BOISSONNADE (P.), Histoire du Poitou, Paris, 3e éd. 1941, reprod. 3e éd. 1977.
- Id., "Administrateurs laïques et ecclésiastiques anglo-normands en Poitou à l'époque d'Henri II Plantagenêt (1152-1189)", dans B.S.A.O., 3e série, n°982, 1919, p.156-190.
- BONNAUD-BELAMARE (R.), "Les institutions de paix en Aquitaine au XIe siècle", dans Recueils de la Société Jean Bodin, XIV, Bruxelles, 1962, p.145-487.
- BORDONOVE (G.), Histoire du Poitou, Paris, Hachette, 1973.
- BOUSSARD (J.), Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt, Paris, 1956.
- BRISSET (Fr.), Guillaume le Grand, comte de Poitou, duc d'Aquitaine, Poitiers, 1967, (mémoire dactyl.), XVI-174p.
- Id., "Guillaume le Grand et l'Eglise", dans B.S.A.O., 4e série, t.XI, 1972, p.441-460.
- BRUHAT (L.), Le Monachisme en Saintonge et en Aunis (XIe-XIIe s.), La Rochelle, 1907, XIV-409p.
- CALLAHAN (F.-D.), "William the Great and the Monasteries of Aquitaine", dans Studia Monastica, n°19, 1972, p.321-342.
- CAMUS (M.-Th.), "Eglises romanes et gothiques du Haut-Poitou", dans Patrimoine du Haut-Poitou, Poitiers, 1980, p.26-29.
- Id., Les débuts de la sculpture romane à Poitiers et dans sa région, Toulouse, 1987 (thèse dactyl.).
- Id., "De la façade à tour(s) à la façade-écran dans les pays de l'ouest. L'exemple de Saint-Jean de Montierneuf de Poitiers", dans C.C.M., XXXIVE année, n°53-54, juil.-déc. 1991, p.237-253.
- CHAMARD (Dom Fr., O.S.B.), "Chronologie historique des vicomtes de Châtellerault avant la fin du XIIIe siècle", dans M.S.A.O., 1ère série, t.XXXV, 1870 et 1871, p.79-122 et p.255-262.
- Id., Histoire ecclésiastique du Poitou, Poitiers, 1874, 3 vol.
- Id., "Liste épiscopale de Poitiers", dans B.S.A.O., 2e série, t.IV, 1886, p.180-183.

- CROZET (R.), L'art roman en Poitou, Paris, 1948.
- Id., "Recherches sur la cathédrale et les évêques de Poitiers des origines au commencement du XIIIe siècle", dans B.S.A.O., 4e série, t.IV, 1962, p.361-374.
- Id., Textes et documents relatifs à l'histoire des arts en Poitou, Poitiers, 1942, (A.H.P., t.XXXXXIII).
- Id., "Recherches sur l'orientation et la répartition des bâtiments conventuels dans les abbayes et prieurés de l'ancien diocèse de Poitiers", dans les Actes du 87e Congrès nationale des Sociétés Savantes, Poitiers, 1962, Paris, 1963, p.209-215.
- DAVEAU (L.), Mémoire sur le servage en Poitou, Poitiers, s.d., IX-68p. (Mémoire dactyl.).
- DEZ (G.), "Histoire de Poitiers", dans M.S.A.O., 4e série, t.X, 1966, p.9-34.
- DUGUET (J.), "La famille des Isembert, évêques de Poitiers et ses relations (Xe-XIe s.)", B.S.A.O., t.XI, 1971-1972, p.136-138.
- DU FOUGEROUX (M.), Le Poitou sous la domination romaine et sous le gouvernement des Wisigoths, s.l., s.d.
- DUMERCHAT (Fr.), Aperçus sur l'introduction du christianisme en Poitou, IVe-fin VIIe s., Poitiers, 1982 (thèse dactyl.).
- ELLENBERGER (H.), "Relevé des pèlerinages du département de la Vienne", dans Nouvelle revue des traditions populaires, t.II, 1950, p.331-415.
- EYGUN (Fr.), Art des pays d'Ouest, Paris, 2e éd. 1965.
- FAVREAU (M.), Cartographie des possessions des abbayes du Poitou, XIe-XIIIe s., Poitiers, 1990, (Mémoire de Maîtrise dactyl.).
- FAVREAU (R.), "Les écoles et la culture à Saint-Hilaire-le-Grand des origines au début du XIIe siècle", dans C.C.M., t.III, 1960, p.473-478.
- Id., "L'établissement des ordres mendiants dans le Centre-Ouest au XIIIe s.", dans B.S.A.O., 4e série, t.XIV, 1976-1977, p.9-35.
- Id., "La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age: une capitale régionale", dans M.S.A.O., 4e série, t.XIV-XV, 1977-1978 (thèse).

Erratum

La mort au Moyen Age, Colloque de l'Association des historiens  
médiévistes français, Strasbourg, juin 1975, Strasbourg, Istra,  
1977, 152p.

- FAVREAU (R.), dir., Histoire de Poitiers, Toulouse, Privat, 1985.
- Id., dir., Diocèse de Poitiers, Paris, Beauchesne, 1988.
- GAILLARD (H.), "L'épiscopat de Gautier de Bruges (1279-1306)", dans Revue d' Histoire franciscaine, t.III, 1926, p.373-385.
- GARAUD (M.), "Les incursions des Normands en Poitou et leurs conséquences", dans Revue Historique, 1937, p.241-267.
- Id., "Le patronage d'Ansoald évêque de Poitiers, 677-697", dans Le Moyen Age, t.49, 1939, p.126-130.
- Id., "Les écoles et l'enseignement à Poitiers du IV<sup>e</sup> à la fin du XII<sup>e</sup> siècle", dans B.S.A.O., 3<sup>e</sup> série, t.XIV, 1946, p.81-98.
- Id., "Le peuplement en Poitou et la conquête Franque", dans R.E.A., t.2, 1950, p.90-102.
- Id., "Les classes sociales dans la cité de Poitiers à l'époque mérovingienne", dans Etudes Mérovingiennes, Paris, 1953, p.137-146.
- Id., "La construction des châteaux et les destinées de la vicaria et du vica-rius carolingien en Poitou", dans Revue historique de Droit français et étranger, 1953, p.54-78.
- Id., "Observations sur les vicissitudes de la propriété ecclésiastique dans le diocèse de Poitiers du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> s.", dans E.S.A.O., t.V, 1959-1960, p.357-377.
- Id., "Les châtelains de Poitou et l'avènement du régime féodal, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> s.", dans M.S.A.O., t.VIII, 1964.
- GAZEAU (dom R.), "L'ordre bénédictin dans le diocèse de Poitiers", dans Eglises en Poitou, 7 juin 1980.
- GRELIER (F.), Le temporel de l'abbaye de Fontevrault dans le Haut Poitou des origines à la réforme du XVe s., Paris, 1960 (thèse de l'Ecole Nationale des Chartes, dactyl.).
- JAMET (Ch.), Etude sociale des évêques de Poitiers du XIII<sup>e</sup> s. à la fin du XVe siècle, Poitiers, 1980 (Mémoire de maîtrise, dactyl.).
- LABANDE (E.-R.), dir., Histoire du Poitou, du Limousin et des pays charentais (Vendée, Aunis, Saintonge, Angoumois), Toulouse, 1976.

- LABANDE-MAILFERT (Y.), Poitou roman, La Pierre-qui-Vire, 1957.
- LAVAL (J.), La politique ecclésiastique de Guillaume VI en Poitou, Poitiers, 1965, (D.E.S.; dactyl.).
- LE BRAS (G.), "L'activité canonique à Poitiers pendant la réforme grégorienne (1049-1099)", dans Mélanges Crozet, suppl. aux C.C.M., 1966, p.237-239.
- LEDAIN (B.) et DUPON (A.), Dictionnaire topographique des Deux-Sèvres, Paris, 1902, réimpr. 1990.
- LONGUEMAR (A. de), "Essai historique sur l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers", dans M.S.A.O., t.XXVII, 1847.
- NICOLINI (G.), "Les sanctuaires ruraux de Poitou-Charentes: quelques exemples d'implantation et de structure interne", dans Actes du colloque "le vicus gallo-romain", Tours, 1976 (Caesarodunum n°11), pp. 256-269.
- CURSEL (R.), Haut Poitou roman, La Pierre-qui-Vire, 1975.
- PINEAU (J.), Châtelleraut et sa région, Poitiers, 1979.
- POIGNAT (M.), Le pays mellois: Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay, Melle, Sauzé-Vaussais, Niort, Ed. du Terroir, 1982, 426p.
- POIRIER-COUTANSAIS (F.), <sup>les monastères en Poitou avant l'an mil</sup> dans Revue Mabillon, n°53, 1961 X PP.
- PON (G.), "L'Aquitaine et le Poitou avant l'an mil: bibliographie", dans Medievala, 1984.
- Id., "Le monachisme en Poitou avant l'époque carolingienne", dans E.S.A.O., 4e série, n°2069, 1983, p.91-130.
- Id., "Eglise princière, Eglise cléricale, Xe-XIIe s.", dans Diocèse de Poitiers, dir. R. FAVREAU, Paris, Beauchesne, 1988.
- PORTEJOIE (P.), "Le régime des fiefs d'après la coutume de Poitou", dans M.S.A.O., 4e série, t.III, 1958, 219p.
- POULIN (J.-Cl.), L'idéal de sainteté dans l'Aquitaine carolingienne, d'après les sources hagiographiques (750-950), Québec, 1975.
- PROELL (J.-H.), L'entourage des comtes de Poitou, d'Eble à Guillaume le Grand, Poitiers, C.E.S.C.M., 1984, VIII-333p.

- POUZET (Pr.), L'anglais Jean dit Bellesmains (1122-1204 ?), évêque de Poitiers puis archevêque de Lyon, Lyon, 1927.
- REDET (L.), Dictionnaire topographique du département de la Vienne, Paris, 1881, réimpr. 1989.
- RICHARD (A.), Histoire des comtes de Poitou, 778-1204, Paris, 1903, 2 vol.
- RICHARD (Ch.), "Les vicairies du pays chauvinois et ses alentours", dans Le Pays Chauvinois, n°20, 1981, p.56-58.
- ROUCHE (M.), L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes, 418-781: naissance d'une région, Paris, 1979.
- SALVINI (J.), Le diocèse de Poitiers à la fin du Moyen Age (1346-1560), Paris, 1946.
- SANFAÇON (R.), Défrichements, peuplement et institutions seigneuriales en Haut-Poitou du Xe au XIIIe siècle, Québec, 1967.
- TARRADE (J.), dir., La Vienne de la préhistoire à nos jours, Saint-Jean d'Angély, Ed. Bordessoules, 1986, 378p.
- THIBAUT (G.), "~~Saint~~-Louis en Poitou", dans Le Picton, n°32, 1982, p.21-23. /S
- VERDON (J.), "Le monachisme en Poitou au Xe siècle", dans Revue Mabillon, n°LIX, 1978, p.235-253.
- VILLARD (F.), "Un concile inconnu: Poitiers, 1082", dans B.S.A.O., t.XIX, 1985-1986, p.596-597.

#### D. Ouvrages généraux

- ALPHANDERY (P.) et DUPRONT (A.), La Chrétienté et l'idée de Croisade, t.1, Les premières croisades, Paris, 1954 (Coll. l'Evolution de l'Humanité, vol.38).
- AUBERT (M.), L'art roman en France, Paris, 1961.
- Id., Cathédrales et abbaciales romanes de France, Paris, 1965.
- BASCHER (Dom J. de), "Le rôle social exercé par les prieurés bénédictins dépendant de l'abbaye de Fongombault", dans Cahiers Archéologiques et Historiques du Berry, n°62, sept. 1980, p.84-92.

- BERLIÈRE (Dom U.), "Les chapitres généraux de l'ordre de saint Benoît", dans Revue Bénédictine, 1901, p.304-398 et 1902, p.38-75, p.268-278 et 374-411.
- Id., "Le sceau conventuel", Revue Bénédictine, 1926, p.288-309.
- Id., "Les élections abbatiales au Moyen Age", dans Mémoires Académie royale de Belgique, Bulletin des Lettres, 1927.
- Id., "Les confraternités monastiques au Moyen Age: les confréries bénédictines au Moyen Age", dans Revue littéraire et monastique, 1926, p.134-142 et 1927, p.135-145.
- Id., "L'exercice du ministère paroissial par les moines", dans Revue bénédictine, 1927, p.225-250 et p.340-364.
- Id., L'ascèse bénédictine des origines à la fin du XIIe siècle, Mardessus, 1927.
- Id., "Le nombre des moines dans les anciens monastères", dans Revue Bénédictine, 1929, p.231-261 et 1930, p.19-42.
- Id., "Les fraternités monastiques et leur rôle juridique", dans Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, 2e série, t.XI, fasc.3, 1920.
- Id., "La familia dans les monastères bénédictins du Moyen Age", dans Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, Bulletin des Lettres, t.29, fasc.2, 1931.
- Id., "Les écoles claustrales au Moyen Age", dans Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, Bulletin des Lettres, 1931, p.550-572.
- BLOCH (M.), La société féodale, Paris, 1939-1940, 2 vol.
- BOUTRUCHE (R.), "Aux origines d'une crise nobiliaire: donations pieuses et pratiques successorales en Bordelais du XIIIe au XIVe siècle", dans Annales de l'histoire sociale, 1939, p.162-177 et 257-277.
- Id., Seigneurie et féodalité, Paris, 1959.
- BOUSSARD (J.), "Serfs et colliberti (XIe-XIIe siècles)", dans B.E.C., CVII, 1947-1948, p.205-234.
- Id., "Le droit de vicaria à la lumière de quelques documents angevins et tourangeaux", dans Etudes de civilisation médiévale offerte à E.-R. Labande, Poitiers, 1974, p.39-54.

- BUTLER (Dom), Le monachisme bénédictin, Paris, 1924.
- CHEDEVILLE (A.), "Les restitutions d'églises en faveur de l'abbaye Saint-Vincent du Mans", dans C.C.M., n°3, 1960, p.209-217.
- CHELINI (J.), Histoire religieuse de l'Occident médiéval, Paris, Hachette, 1991, 661p.
- CONANT (K.J.), Benedictine Contributions to Church Architecture, Latrobe, 1949.
- COUSIN (Dom P.), Précis d'histoire monastique, Paris, 1959.
- DAUZAT (A.), Les noms de lieux, Paris, 1932.
- DELATTE (Dom P.), La crise monastique à l'école de saint Benoît, Solesme, 1965.
- DELISLE (L.), "Enquête sur la fortune des établissements de l'ordre de saint Benoît en 1338", dans Notices extraites des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, t.39, p.359-408.
- DIDIER (N.), La garde des églises au XIIIe siècle, Grenoble, 1927.
- DILLAY (M.), "Le régime de l'église privée du XIe au XIIIe siècle, dans l'Anjou, le Maine et la Touraine", dans Revue Historique de droit français et étranger, 4e série, n°4, 1925, p.253-294.
- DONIOL (H.), Serfs et vilains au Moyen Age, Paris, 1900.
- DUBOIS (J.), "La vie des moines dans les prieurés du Moyen Age", dans Lettres de Ligugé, I, n°3, 1961, p.10-33.
- Id., Histoire monastique en France au XIIe siècle: les institutions monastiques et leur évolution, Londres, 1982.
- DUBY (G.), "Géographie ou chronologie du servage ? Note sur les servi en Forez et en Mâconnais du Xe au XIIe siècle", dans Hommage à Lucien Febvre, Paris, 1953, p.147-149.
- Id., "Le monachisme et l'économie rurale", dans "Il monachesimo e la riforma ecclesiastica (1049-1122)", dans Settimana internazionale di studio, La Mendola, 1968, Milan, 1971, p.333-349.
- Id., L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval (France, Angleterre, Empire, IXe-XVe siècles), Paris, 1962, 2 vol.

- "Encadrement religieux des fidèles au Moyen Age et jusqu'au concile de Trente: la paroisse, le clergé, la pastorale, la dévotion", dans Actes du 109e Congrès national des Sociétés savantes, Dijon, 1984, Paris, 1985, 751p.
- Faire croire: modalités de la diffusion et de la réception des messages religieux du XIIe au XVe siècle, Table ronde organisée par l'Ecole française de Rome, Rome, 22-23 juin 1979, Rome, 1981, 406p.
- FLICHE (A.), La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne, Paris, 1950 ( Histoire de l'Eglise, t.8 ).
- Id., FOREVILLE (R.) et ROUSSET (J.), Du premier concile du Latran à l'avènement d'Innocent III (1123-1198), Paris, 1946 (Histoire de l'Eglise, t.9, 1ère partie).
- FOURNIAL (E.), Histoire monétaire de l'Occident médiéval, Paris, 1970.
- Fournier (P.), Les officialités au Moyen Age. Etude sur l'organisation, la compétence et la procédure des tribunaux ecclésiastiques ordinaires en France, de 1180 à 1528, Paris, 1880.
- GAUSSIN (P.-R.), L'abbaye de la Chaise-Dieu, Paris, 1962.
- HALPHEN (L.), "Prévôts et voyers du XIe siècle", dans Moyen Age, n°15, 1902, p.297-325.
- HEFELE (Mgr.), Histoire des conciles, Paris, 1907-1938, 20 vol.
- Histoire de la France rurale, dir. G. DUBY, Paris, 1975, t.1.
- Histoire des Institutions Françaises au Moyen Age, dir. LOT (F.) et FAWTIER (R.), Paris, 1957-1962, 3 vol.
- JOBER (Ph.), La notion de donation: convergences: 630-750, Paris, 1977, 235p.
- \*
- LAPRAT (R.), "Avoué-Avourie ecclésiastique", dans Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique, t.V, Paris, col. 1220-1241.
- LE BRAS (G.), Les institutions de la Chrétienté médiévale, Paris, 1959 (Histoire de l'Eglise, t.XII).

- LECLERCQ (Dom J.), "La crise du monachisme aux XIe et XIIe siècle", dans Bullettino dell'Instituto storico italiano per il medio eva a archivio muratoriano, n°70, 1958, p.19-41.
- Id., "La vêtire ad succurendum d'après le moine Raoul", dans Analecta monastica, n°37, 1955, p.158-168.
- Id., "L'humanisme bénédictin du VIIIe au XIIe siècle", dans Analecta monastica, 1948, p.1-20.
- Id., "Pour une histoire humaine du monachisme au Moyen Age", dans Analecta monastica, n°41, 1957, p.1-7.
- Id., "Un débat sur le sacerdoce des moines au XIIe siècle", dans Studia Anselmania, n°41, 1947, p.45.
- Id., "Documents sur la mort des moines", dans Revue Mabillon, n°45, 1955, p.165-180 et n°46, 1956, p.65-81.
- Id., "Deux opuscules sur la formation des jeunes moines", dans Revue d'ascétique et de mystique, n°132, 1957, p.387-399.
- LE NOIR, L'architecture monastique, Paris, 1852-1856, 2 vol.
- LESNE (Mgr. E.), Histoire de la propriété ecclésiastique en France, Paris, 1910-1943, 6 vol.
- LEVILLAIN (L.), "Adémar de Chabannes, généalogiste, B.S.A.O., t.X, 1934, p.241-243.
- LOT (F.), "La vicaria et le vicarius", dans Nouvelle revue de droit français et étranger, n°17, 1893, p.281-301.
- MAITRE (L.), Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe Auguste, Paris, 1866, VIII-314p.
- MALE (E.), L'art religieux au XIIe siècle en France, Paris, 1928.
- MARTIN (C.), Les Ecoles claustrales au XIe siècle, Poitiers, v.1972, 7p.
- MAZENOD (J.), L'art roman, s.l., 1982, 614p.
- MOLINIER (A.), Les obituaires français au Moyen Age, Paris, 1890.

- MOLLAT (G.), "La restitution des églises privées au patrimoine ecclésiastique en France du IXe au XIe siècle", dans Revue historique de droit français et étranger, n°27, 1949, p.399-423.
- MOLLAT (M.), "Les moines et les pauvres", dans "Il monachesimo e la Riforma ecclesiastica (1049-1142)", dans Atti della settimana di studio, La Mendola, 1968, Milan, 1971, p.193-215.
- MOULIN (L.), "Sanior et major pars. Note sur l'évolution des techniques électorales dans les ordres religieux du VIe au XIIe siècle", dans Revue Historique de Droit français et étranger, 1958, p.368-397 et p. 491-529.
- NESMY (Dom), Saint Benoît et la vie monastique, Paris, 1959.
- PACAUT (M.), Les ordres monastiques et religieux au Moyen Age, Paris, 1970.
- Id., La théocratie, l'Eglise et le pouvoir au Moyen Age, Paris, 1957.
- Id., "La notion de pauvreté dans la règle de saint Benoît", dans Mélanges offerts à E. Perroy, Paris, 1973, p.626-633.
- PAUL (J.), L'Eglise et la culture en Occident: IXe-XIIe siècles, Paris, 1986.
- RICHE (P.), "L'enfant dans la société monastique au XIIe siècle", dans Pierre Abélard-Pierre le Vénéral, Paris, C.N.R.S., 1975.
- SALMON (J.-P.), L'Abbé dans la tradition monastique. Contribution à l'histoire du caractère perpétuel des supérieurs religieux en Occident, Paris, 1962.
- SCHMITZ (Dom), Histoire de l'ordre de saint Benoît, Paris, 1942-1957, 6 vol.
- SENN (F.), L'institution des avoueries ecclésiastiques en France, Paris, 1903.
- Sous la règle de saint Benoît: structures monastiques et sociétés en France du Moyen Age à l'époque moderne, Colloque, 1980, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Genève, Droz, 1982.
- THOMAS (P.), Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au Moyen Age, Paris, 1906.
- TILLIER (J.-Cl.), "Les conciles provinciaux de la province ecclésiastique de Bordeaux au temps de la Réforme grégorienne (1073-1100)", Paris, dans Actes du 93e Congrès des Sociétés Savantes, Tours, 1968, Bulletin philologique, 1968.

- VAUCHEZ (A.), La spiritualité du Moyen Age occidental VIIIe-XIIe siècles, Paris, 1975.
- Id., Les laïcs au Moyen Age: pratiques et expériences religieuses, Paris, 1987.
- Id., Religion et société dans l'Occident médiéval, Turin, 1980.
- VIARD (P.), La dîme ecclésiastique en France, jusqu'au décret de Gratien, Dijon, 1909.
- Id., Histoire de la dîme ecclésiastique dans le royaume de France aux XIIe et XIIIe siècles, Paris, 1912.
- VOGEL (C.), Le Pécheur et la pénitence au Moyen Age, Paris, 1969.
- VOGUE (A. de), La communauté et l'abbé dans la règle de saint Benoît, Paris, 1960.

LA FORMATION DU TEMPOREL DE NOUAILLE

Le temps des donations

---

PLAN DU CHAPITRE

INTRODUCTION

I. FORMATION ET ACCROISSEMENT DU TEMPOREL GRACE AUX DONATIONS

A. Analyse chronologique

B. Analyse catégorielle

1. Les dons d'alleux

- a) Géographie des alleux
- b) Datation des dons d'alleux
- c) Essai de description des alleux
- d) Nature et avantages de l'alleu en Poitou
- e) Diminution des dons d'alleux

2. Les restitutions d'églises

- a) Des églises aux mains des laïcs
- b) La réforme grégorienne et ses conséquences sur le temporel de Nouaillé

II. LES BIENFAITEURS DE L'ABBAYE DE NOUAILLE

A. Nature des donateurs

- 1. Une majorité d'hommes
- 2. De nombreuses femmes
- 3. Plusieurs couples
- 4. Peu de groupes familiaux

B.

B. Origine sociale des donateurs

- 1. Les donateurs nobles
- 2. Les autres donateurs

III. LES MOTIFS DES DONATIONS A NOUAILLE

A. Les donations pieuses

1. La donatio pro anima

- a) Le salut de "son" âme
- b) Sauver ses proches
- c) La solidarité envers les collatéraux

2. Le plus près possible de Dieu

- a) Par la prière
- b) Par la vêtture ad succurendum
- c) Par la sépulture dans l'abbaye
- d) Par la présence d'un proche au sein de la communauté des moines

B. Réparations de dommages et ventes déguisées

1. Le don à titre de dédommagement
2. Donations ou ventes déguisées ?

IV. APRES UN RALENTISSEMENT AU XIIe SIECLE, LA DIMINUTION DES DONS AU XIIIe SIECLE

A. Un constat: les dons en faveur de Nouaillé diminuent dès 1239

B. Motifs de la diminution des dons

1. L'épuisement du patrimoine des donateurs
2. Nouaillé, victime de la concurrence et de l'évolution des modes de vie
3. La disparition de certaines fortunes lignagères

CONCLUSION

## INTRODUCTION

La formation du patrimoine de l'abbaye Saint-Junien de Nouaillé fut une oeuvre de longue haleine qui s'est étendue des premiers temps de la création du monastère jusqu'à sa disparition en tant que tel lors de la Révolution française. Toutefois, les premiers siècles de son existence ont été déterminants pour la création et l'enrichissement de son temporel. Au VIII<sup>e</sup> siècle, la celle de Nouaillé possède déjà quelques biens: des serfs (1), quelques étendues de bois à Marnay (2), plusieurs biens à Lussac (3), enfin les domaines de Jouarenne et de Caunay (4). Retenons déjà la localisation de ces possessions, elle préfigure les grandes lignes de ce que le temporel de Saint-Junien sera géographiquement. Du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, les abbés ont réalisé une oeuvre considérable en acquérant de multiples biens meubles et immeubles et en n'hésitant pas à pratiquer des échanges avec les abbayes voisines. Mais surtout ils ont su amener les chrétiens du Poitou à combler leur établissement de multiples dons composés entre autres de terres, bois et rentes. C'est sans aucun doute la méthode qui a porté le plus de fruits. En effet, dans les archives de Nouaillé (5), nous avons pu retrouver près de trois cents chartes concernant les acquisitions de l'abbaye; sur ce total, cent soixante-treize sont consacrées aux libéralités reçues par Nouaillé. C'est pourquoi, dans ce mémoire, nous allons présenter une étude de l'accroissement du temporel de l'abbaye Saint-Junien de Nouaillé par le biais des donations.

---

(1). Ch. n°2, p.3-4, juillet 780.

(2). Ch. n°3, p.4-5, 17 novembre 780.

(3). Ch. n°4, p.5-6, 18 novembre 780.

(4). Ch. n°8, p.11-13, mars 799.

(5). Chartes de Nouaillé aux Archives Départementales de la Vienne: 1H5, liasses et cartons 1 à 60.

## I. Formation et accroissement du temporel grâce aux donations

### A. Analyse chronologique

Du IXe siècle à l'année 1356, l'abbaye Saint-Junien de Nouaillé a été dirigée par une vingtaine d'abbés(1). Or, si nous ne connaissons pratiquement rien de leurs origines, de leurs études ou de leurs fonctions antérieures, en revanche, les chartes révèlent que la plupart d'entre eux furent de "vénérables" abbés. Bien sûr nous ne devons pas être dupes du sens de cet adjectif: chacun sait que ce mot est accolé à quasiment tous les noms de dignitaires ecclésiastiques. Mais, malgré sa banalité, il dénote une certaine réputation de sainteté. Par ailleurs, tous nos abbés n'ont pas le privilège d'être qualifiés ainsi. Il y a donc sélection de l'abbé qui mérite cette dénomination. Ceux dont la réputation de sainteté franchit les murs de l'abbaye contribuent à créer et à étendre le temporel de Saint-Junien. Certains abbés recueillent ainsi une dizaine de dons voire plus. Tous cependant ne réussissent pas à enrichir autant le monastère. C'est donc une chronologie des acquisitions à titre gratuit que nous allons tenter de réaliser ici sous deux formes: le texte analyse l'oeuvre de chaque abbé tandis que le tableau n°2 offre un panorama autant géographique que chronologique des libéralités reçues par Nouaillé.

Nous ne savons que peu de choses des donations effectuées sous l'abbatiat de Godolenus (v.830-v.857). Peut-être sont-elles nombreuses mais rien ne permet de l'affirmer ni de l'infirmer. Toujours est-il que le chartrier de l'abbaye conserve la trace de deux donations: l'une d'un premier manse en décembre 848, la seconde de deux autres manses en août 857 (2). Ces libéralités appellent quelques réflexions et en premier lieu sur la géographie de ces dons: l'un provient de Mignaloux, l'autre de Château-Larcher et le troisième d'une villa dont le nom est illisible. Ces biens sont donc situés dans un périmètre assez restreint autour de Nouaillé (respectivement 3 kms et 14 kms). Nous pouvons penser que ces offrandes sont l'oeuvre de bienfaiteurs habitant ces lieux ou tout du moins vivant non loin de l'abbaye. D'ailleurs, l'un des donateurs est connu: il s'agit de Emmon, propriétaire de Mesgon (ancien nom de Château-Larcher), somme toute

---

(1). Nous avons retrouvé le nom de vingt-quatre abbés pour toute la période étudiée mais il est certain qu'il y en eut d'autres dont le nom n'a pas franchi les siècles. Nous donnons la liste de ces abbés en annexe n°1.

(2). Ch. n°16, p.29 et 31 et ch. n°17, p.31-33.

un lointain voisin des moines de Nouaillé. Ces constatations géographiques nous permettent dans un second temps de mesurer l'impact de Nouaillé sur la région en ce milieu du IX<sup>e</sup> siècle. L'abbaye n'a probablement pas encore acquis ou recouvré une grande renommée non en raison de sa jeunesse puisque tout porte à croire qu'elle fut une des toutes premières abbayes du Poitou mais parce qu'elle est un peu à l'écart des routes et que saint Junien, dont elle possède depuis peu les reliques (1), ne semble pas être très vénéré à cette période du haut Moyen Age. En outre, n'oublions surtout pas que l'abbatiat de Godolenus a lieu dans une période extrêmement troublée par les invasions normandes (2) et par les querelles dynastiques des rois des Francs. Ajoutons à cela un patrimoine détruit, ravagé par des guerres incessantes et nous comprenons mieux pourquoi les dons en faveur de notre abbaye sont si rares au IX<sup>e</sup> siècle.

Effectivement, l'abbé Autulfus (v.863-v.866) n'a guère plus de succès auprès des Poitevins. Le seul don à son actif comporte toutefois la cause de son unicité: l'acte qui le contient commence par évoquer la proximité de la fin du monde. Il révèle ainsi que le Poitou est à feu et à sang, que les campagnes sont ravagées par les Normands. Poitiers est dévastée en 857, ses faubourgs de nouveau en 863 (Poitiers intra-muros s'est rachetée), enfin la ville entière est saccagée et pillée en août 865 (3). Les grandes abbayes suburbaines sont alors incendiées (4). Mais les Normands ne s'arrêtent pas là; dans les mêmes années, ils vont jusqu'à Clermont en Auvergne, Angoulême, Saintes et même Orléans. Comment dès lors ne pas songer qu'au cours d'une de leurs pérégrinations dévastatrices, ils n'ont pas obligé les religieux de Nouaillé à s'enfuir, à deserter leur abbaye, à la laisser piller et brûler? Bien sûr ce n'est qu'une hypothèse mais voilà qui éclaire d'un jour nouveau la rareté des donations envers Nouaillé au IX<sup>e</sup> siècle. Nouaillé ne reçoit rien car il n'y a rien à offrir.

C'est dans le même contexte que se déroule une longue partie de l'abbatiat de Guarin (v.866-v.904). Jusque vers 875, les incursions normandes se perpétuent (5); elles deviennent plus sporadiques ensuite. Puis, de

(1). Ch. n°12, p.20-23, apr.830.

(2). Cf. ci-dessous.

(3). AUZIAS (L.), *L'Aquitaine carolingienne*, ..., p.127.

(4). Ibid., p.323, note: Annales Bertiniani, "ad ann. 864: Carolus Aquitanos hostiliter contra Normannos, qui ecclesiam sancti Hilarii incendant disposito exercitu ire praeciptions, filium et aequivocum suum Carolum secum ducens Compendium reddit".

(5). Ibid., p.244-245 et 323-324.

892 à 902 se déroule une guerre dynastique et civile entre les partisans d'Eble Manzer, fils bâtard de Ramnoul II comte de Poitiers de 878 à 892 et ceux d'Aymar, fils d'Emenon comte de Poitiers destitué en 840 (1). Des combats ont lieu ensanglantant de nouveau vallées et plateaux poitevins. Ces événements expliquent l'absence de donation dans les premières années de l'abbatit de Guarin. En revanche, trois, peut-être quatre dons sont comptabilisés dans les premières années du Xe siècle (2). Cette fois, l'axe géographique des biens offerts change de direction: les quatre acquisitions sont situées dans la villa de Lussac. Pourquoi cette concentration ? L'abbé Guarin est-il originaire de ce lieu ? Faut-il accuser plutôt le mimétisme, l'exemple familial ? Autant d'hypothèses que nous ne rejetons pas mais nous devons rappeler ici que les toutes premières possessions de Nouaillé sont situées à l'est de l'abbaye et notamment vers Lussac.

Au Xe siècle, le successeur connu de Guarin est l'abbé Rainaud (v. 906) dont le court abbatit est ponctué par trois importantes donations qui révèlent que la renommée de l'abbaye s'étend au pagus de Thouars (3).

Le prestige de l'abbaye s'accroît encore sous l'abbatit de Rotard (v. 917-942) qui d'ailleurs contribue lui-même à l'extension du patrimoine de son monastère en lui cédant plusieurs héritages situés aussi bien à Nouaillé qu'à Clussay (dans les Deux-Sèvres actuelles) et qu'en Aunis (4). Ce don traduit l'appartenance de Rotard à une grande famille du Poitou. Dès lors, les donations envers l'abbaye se multiplient. Et non seulement nous constatons une extension de l'aire géographique des possessions offertes mais encore nous voyons apparaître parmi les donateurs des personnages qui comptent parmi les plus importants du Poitou. Citons Richard, trésorier de l'église Saint-Pierre de Poitiers (5) et surtout Guillaume Tête d'Etoupe, comte de Poitiers (6). Leur illustre exemple est suivi par un prêtre (7) et plusieurs propriétaires allodiaux (8) qui cèdent des biens soit dans la région de Melle, soit en Aunis. Rotard d'abord, le comte ensuite permettent à Nouaillé d'accroître sa notoriété ou même plus simplement de se faire

(1). Ibid., p.430 et Chroniques d'ADEMAR de CHABANNES, éd. J. Chavanon, Paris, 1897, III, 21.

(2). Ch. n°26, p.46-49; ch. n°27, p.49-50; ch. n°28, p.51-52.

(3). Ch. n°35, p.63-65, 906-(912).

(4). Ch. n°47, p.82-84; ch. n°48, p.84-85; ch. n°49, p.85-87; etc...

(5). Ch. n°43, p.76-77, déc. 925.

(6). Ch. n°54, p.93-95, févr. 942.

(7). Ch. n°49, p.85-87, mars 937.

(8). Ch. n°55, p.95-96, juill. 942; ch. n°50, p.87-88, mai 937.

connaître dans certaines régions reculées. L'abbatit de Rotard est donc un moment essentiel dans l'histoire de la formation du temporel de Nouaillé. Il est celui par qui la notoriété de l'abbaye s'étend dans un axe sud-ouest d'où désormais vont provenir la plupart des dons.

Vers 943, le nouveau promu à l'abbatit n'est autre que Alboin, évêque de Poitiers depuis 937. Mais, alors qu'il conserve la charge épiscopale jusque dans les années 963-964, en revanche, il abandonne Nouaillé dès 953. Pendant les dix ans que dure son abbatit, nous n'enregistrons aucune donation. Pourtant, un abbé-évêque devrait renforcer le prestige de l'abbaye. Devons-nous croire qu'Alboin a privilégié le chapitre cathédrale ? Ou plus prosaïquement que les chartes relatant les donations effectuées à son époque ont été égarées ?

Toujours est-il que son successeur l'abbé Foulques (953-v.991) reçoit au nom de Dieu, de son abbaye, de ses moines mais aussi à son propre nom, sept nouvelles possessions dissimulées dans les environs de Niort et en Aunis qui sont le résultat des ouvertures géographiques réalisées sous Rotard. De même, le monastère continue de capter l'intérêt des grands: les dons émanent du comte Guillaume Fier à Bras (1), de la comtesse Emma (2), de Cadelon, vicomte d'Aunay (3), etc...Sept nouvelles libéralités ont lieu dans les mêmes conditions au temps de l'abbé Constantin (v.992-v.1009). Au total, Foulques et Constantin bénéficient d'au moins quatorze donations. Ce chiffre semble bien dérisoire à cette époque où les hommes redoutent la fin du monde qu'ils placent à la charnière de l'an mil. Seule la disparition de multiples chartes peut expliquer la faiblesse des dons consentis à l'abbaye à cette époque.

Passé l'an mil, les donations ne se raréfient pas: les abbés Ymo (1014-v.1036) et Ucbert (1077-/ou 1078) reçoivent encore quelques dons.

Mais surtout, le vir venerabilis qu'est l'abbé Bertrand (v.1078-1091) permet l'enrichissement le plus spectaculaire de toute l'histoire de l'abbaye: pas moins de vingt-neuf donations sont enregistrées sous son abbatit car le saint homme bénéficie de la faveur de la noblesse poitevine. Les Chitré, les Morthemer et les Lusignan lui consentent d'importantes libéralités dans des domaines divers et complémentaires. Non seulement,

---

(1). Ch. n°74, p.122-125, janv. 989 (ou 993).

(2). Ibid.

(3). Ch. n°73, p.120-122, janv. 989.

sous son abbatiat, la richesse foncière de Nouaillé s'accroît mais en plus droits et revenus sont autant de moyens financiers pour acquérir de nouvelles terres et pour mettre en valeur celles déjà possédées. Ainsi, Gautier le Fort cède un vaste domaine à Pugny (1) où tout est pensé pour favoriser sa mise en exploitation. Il s'agit d'une terre assez grande pour y édifier un bourg et pour en cultiver les zones restantes. L'approvisionnement en eau et poissons est prévu car une rivière et un étang font partie de la donation. A cela s'ajoutent un droit de pacage pour les porcs dans le bois de Gautier le Fort ainsi que la possibilité d'y prendre du bois de chauffage et de construction. Enfin, un four est joint au reste des dons. Seulement les religieux installés à Pugny ne vont-ils pas manquer de numéraire ? Non, Gautier le Fort a tout prévu. Le bourg doit être élevé autour de l'église de Pugny qu'il offre également aux moines de Nouaillé avec toutes ses dîmes. En outre, située au coeur du bourg, cette église est appelée à devenir église paroissiale avec les revenus que cela implique. Bien évidemment, toutes les donations reçues par l'abbé Bertrand ne sont pas aussi conséquentes mais rarement une terre est donnée nue. L'abbatiat de Bertrand est donc la deuxième grande époque pour la formation du temporel de Nouaillé.

Son successeur immédiat, Geoffroi (1091-20 juillet 1115) profite encore par huit fois de la générosité des Morthemers, des Château-Larcher et des Chizé (2).

Au XII<sup>e</sup> siècle, au temps de Raoul et de Guillaume I<sup>er</sup> (1115-1147), les dons diminuent en qualité comme en nombre. Bien mieux, sous l'abbatiat de Robert (1147-1182), Joscelin (v.1182-1187) et Guillaume II (1187-v.1200), les donations changent de nature: deux fois sur quatre, des droits et des rentes forment le gros des offrandes. Nous sommes dans une période charnière caractérisée par la disparition progressive des biens immeubles au profit des biens meubles. Désormais, les dons sont constitués de rentes et de droits divers (3).

Le XIII<sup>e</sup> siècle est marqué par les longs abbatiats de Raerius (v. 1200-apr.1235), de Guillaume III (v.1238-v.1251) et de Hélie (v.1265-v.1293).

---

(1). Ch. n°144, p.228-229, 1077-1091 et LEVILLAIN (L.), Le Testament de Gautier le Fort..., p.378-381.

(2). Ch. n°165, p.261-262, 1091-1115;  
 ch. n°171, p.268-270, 1091-1115;  
 ch. n°176, p.277-279, 17 mars 1095.

(3). Les explications de ce changement sont évoquées ci-après.

Tableau n°1: Les dons par périodes

Périodes	Nombre d'actes	% (corrigés)
IXe siècle	3	1,75
fin IXe-début Xe s.	1	0,55
Xe siècle	26	15,05
fin Xe-début XIe s.	5	2,90
XIe siècle	40	23,10
fin XIe-début XIIe s.	10	5,80
XIIe siècle	12	6,95
XIIIe siècle	63	36,40
XIVe s. (jusqu'en 1356)	13	7,50
Total	<u>173</u>	<u>100</u>

Soixante-trois biens différents leur sont cédés mais il est intéressant de remarquer que Raerius en reçoit les deux-tiers. Après sa mort, les dons diminuent-ils ? Il semble que oui.

Et au XIVe siècle, les donations continuent de se raréfier lentement mais sûrement au temps des trois derniers abbés Hélie Guy (v.1303-apr. 1305), Audebert (1310-1326) et Guillaume IV (à partir de 1339).

Finalement, il ressort de cette étude chronologique et du tableau n°1 que trois siècles, les Xe, XIe et XIIIe siècles, constituent des moments phares de l'histoire de Nouaillé. C'est principalement au cours de ces siècles que se met en place le temporel de l'abbaye. Celui-ci est en outre particulièrement redevable aux grands abbatiats de Rotard et de Bertrand. Toutefois, attention! Ces conclusions se contentent de formuler des hypothèses. Il subsiste des zones d'ombre. Par exemple, le manque de chartes du XIIe siècle ne joue-t-il pas le rôle de miroir déformant ? N'est-il pas responsable de l'apparente pénurie de dons ? Est-il au contraire révélateur d'une crise ? La relative abondance des actes du XIe siècle signifie-t-elle un regain d'intérêt pour Nouaillé ? Ou est-elle la marque du soin apporté aux chartes à cette époque ? Autant de questions auxquelles il est bien difficile d'apporter une réponse actuellement.

nd.

à ne pas multiplier

Tableau 2. — Chronologie, nature et localisation des dons

date	nature du don	lieu	références de l'acte
déc. 848	1 manse	Mignaloux	ch. n°16, p.29-31
août 857	1 manse	Château-Larcher	n°17, p.31-33
	1 manse	(illisible)	
janv.866	1 alleu	Nouaillé	n°18, p.34-35
	1 alleu	Vivonne	
début Xe s.	1 alleu	Lussac	n°26, p.46-49
	1 manse	Lussac	
avril 902	1 alleu	Lussac	n°27, p.49-50
juin 900	1 alleu	Lussac	n°28, p.51-52
janv. 911	1 alleu	Nouaillé	n°35, p.63-65
mars 913	1 alleu	Thénezay	n°37, p.66-68
	1 alleu	Thénezay	
oct. 916	1 alleu	Civaux	n°38, p.68-70
avril 936	1 alleu	Civaux	n°47, p.82-84
mars 937	1 alleu	Anché	n°49, p.85-87
	1 alleu	La Chaume	
mai 937	1 alleu	Loubigné	n°50, p.87-88
Juillet 942	1 alleu	Adriers	n°55, p.95-96
avril 943/945	1 alleu	Clussay	n°51, p.89-90
	1 alleu	Nouaillé	
nov.965-nov.966	1 alleu	?	n°65, p.109-110
janv. 989	1 alleu	Nouaillé	n°73, p.120-122
janv. 989	1 alleu	Ligoure (Aunis)	n°74, p.122-125
janv. 992	1 alleu	Niort	n°72, p.118-120
Xe siècle	1 alleu	vers Civaux	n°92, p.154-156
févr.992-1014	1 alleu	vers Chauvigny	n°78, p.131-132
992-1014	1 fief	Civaux	n°81, p.136-137
	1 alleu	Pontaigon	
992-1014	1 alleu	Lussac	n°83, p.140-141
992-1014	1 alleu	Lussac	n°84, p.141-142
1014-1031	1 alleu	vers Ingrandes	n° 100, p.165-167
1er nov. 1020	1 alleu	Verrières	n°102, p.170-171
1023-1030	1 alleu	Brux	n°103, p.171-172
1077/1078-1091	1 borderie	L'Epinet (Bouresse)	n°139, p.219-220
1080	1 alleu	Rom	n°150, p.236-238
1090	1 alleu	Poitiers	n°161, p.256-257
juillet 1115-1128	1 alleu	Nouaillé	n°192, p.301
26 mars 1116	½ alleu	Ferraboef (Marnay)	n°199, p.308-310

date	nature du don	lieu	références de l'acte
déc. 1227	½ fief	Bouresse	ADV, 1H5, 1.19
1227	½ fief	Fleuré ?	ADV, 1H5, 1.19, c.1
juin 1233	1 fief	Bouresse	ADV, 1H5, 1.19
7 juin 1314	1 fief	Chenay	ADV, 1H5, 1.30, c.12
-----			
juin 900	1 serf		ch. n°28, p.51-52
mars 913	des serfs		n°37, p.66-68
oct. 916	des serfs		n°38, p.68-70
déc. 925	des serfs		n°43, p.76-77
juillet 942	des serfs		n°55, p.95-96
avril 943	des serfs		n°51, p.89-90
992-1014	2 serfs		n°83, p.140-141
10 février 1008	1 serf		n°97, p.161-163
milieu Xe siècle	½ serve		n°111, p.184-185
1040-1077/1078	2 serfs		n°99, p.164-165
1077/1078-1091	1 forestier		n°136, p.216-217
1091-1115	2 serviteurs		n°172, p.271-273
fin XIe-début XIIe s.	des serfs		n°181, p.286-287
-----			
janv. 989	1 église	Rioux	n°74, p.122-125
17 oct. 1074	1 église	St-Gaudent	n°125, p.201-203
1077/1078-1091	½ église	Pugny	n°144, p.228-229
avt 1087	1 église	Brux	n°156, p.246-248
1088/1089	½ église	Pugny	n°159, p.252-254
17 mars 1095	1 église	St-Gaudent	n°176, p.277-279
1091-1100	1 église	La Chapelle-Morthemer	n°164, p.260-261
1091-1115	1 église	Colombiers	n°166, p.262-264
1117-1123	1 église	Disné	n°201, p.312-313
-----			
janv. 866	1 pré	Château-Larcher	n°18, p.34-35
	1 terre	Château-Larcher	
janv. 901	1 vigne	Lussac	n°25, p.45-46
mars 913	1 vigne	Nouaillé	n°37, p.66-68
	1 vigne	Liniers	
oct. 916	des vignes	Pontaignon	n°38, p.68-70
	des terres	Pontaignon	
oct. 936	1 terre	Civaux	n°48, p.84-85
mars 957	1 terre	Courbanay	n°49, p.85-87
	1 vigne	Courbanay	
février 942	1 saline	Voutron	n°54, p.93-95
avril 943	des salines	Voutron	n°51, p.89-90
nov.965-nov.966	des terres	?	n°65, p.109-110
	des Bois	?	

date	nature du don	lieu	références de l'acte
déc. 991	½ pêcherie	Aunis	ch. n°76, p.127-128
	2 salines	Aunis	
	1 vigne	Niort	
déc. 991	1 saline	Voutron	n°77, p.129-131
991	1 saline	Voutron	n°80, p.134-135
janv. 992	1 pré	Ribray	n°72, p.118-120
	1 vigne	vers Niort	
avt juillet 992	1 saline	Aunis	n°62, p.104-106
	1 vigne	Niort	
	1 pêcherie	Esnandes	
992-1014	des vignes	Civaux	n°81, p.136-137
	des vignes	Courbanay	
mai 993	des pêcheries	Aunis	n°86, p.141-142
	1 aire à moulin	Aunis	
	des prés	Aunis	
1ère moitié Xe siècle	1 saline	Aunis	n°89, p.150-151
Xe siècle	1 terre	Nouaillé	n°93, p.156-157
Xe siècle	1 vigne	Caunay	n°94, p.157-158
1051-1056	1 terre	?	n°109, p.181-182
1060-1074	1 terre	?	n°119, p.193-194
1060-1086	1 vigne	Nouaillé	n°123, p.199-200
1077/1078 ou 25 déc.1086	1 pré	Puymilleroux ?	n°130, p.209-210
	1 terre	Puymilleroux ?	
1077/1078-1091	1 part de bois	Nouaillé	n°131, p.211-212
1077/1078-1091	1 part de bois	Nouaillé	n°132, p.212-213
1077/1078-1091	1 part de bois	Nouaillé	n°133, p.213-214
1077/1078-1091	1 part de bois	Nouaillé	n°135, p.215-216
1077/1078-1091	1 part de bois	Nouaillé	n°136, p.216-217
1077/1078-1091	1 part de bois	Nouaillé	n°137, p.217-218
1077/1078-1091	1 bois	?	n°138, p.218-219
	1 pré	?	
	1 terre	?	
	1 marais	Fougeré	
	1 vigne	?	
1077/1078-1091	1 terre	Mazerolles	n°140, p.220-222
1077/1078-1091	1 vigne	?	n°143, p.226-227
	2 terres	?	
1077/1078-1091	2 terres ½	Epannes	n°145, p.229-230
1077/1078-1091	1 terre	Pugny	n°144, p.228-229
	de l'eau	Pugny	
	1 étang	Pugny	

date	nature du don	lieu	références de l'acte
1077/1078-1091	1 terre 1 vigne 1 pré 1 cellier	Riost St-Sauveur St-Sauveur St-Sauveur	ch. n°146, p.231-232 " " "
1078	1 terre	Ferraboef	n°148, p.233-235
1087	1 terre	?	n°157, p.249-250
mai 1093	1 part de bois	Ardilleux	n°174, p.274-275
1095	1 part de bois des terres des prés des vignes de l'eau	Pinier Pinier Pinier Pinier	n°175, p.275-277     
XIe siècle	1 terre	Le Châtelier	n°185, p.289-291
1091-1115	1 terre	Ferraboef	n°171, p.268-270
	1 terre	Fleuré	
1091-1115	1 terre	Chabanne	n°172, p.271-273
fin XIe s.-1151	1 terre	Colombiers	n°178, p.282-283
fin XIe s.-début XIIe s.	1 terre	Rivau	n°179, p.284-285
fin XIe s.-début XIIe s.	1 terre	Colombiers	n°183, p.288-289
apr. 1110-avt 1151	1 vigne	Brux	n°189, p.295-296
juillet 1115-1128	1 terre	Nouaillé	n°191, p.299-300
juillet 1115-1128	1 part de bois	?	n°196, p.305-306
	des vignes	?	
	1 terre	?	
1128-1157	1 pêcherie	Colombiers	n°205, p.318-319
1147-1182	des terres	Marçay	n°211, p.328-329
	1 terre	Baitré	
vers 1150	1 terre	Fleuré	ADV, 1H5, 1.49, c.179
apr. 1167-avt 1199	1 maison	Clussais	n°219, p.342-343
1198-1199	des terres	Aslonnes	n°225, p.351-353
	des bois	Aslonnes	
XIIe siècle	1 terre	Jouy	n°230, p.360-361
1205	1 terre	Besnay	ADV, 1H5, 1.3, c.200
1211	des vignes	Caunay	ADV, 1H5, 1.30, c.2
	1 pré	Caunay	
1216	1 part de bois	Mairé	ADV, 1H5, 1.30, c.4
7-8 février 1226	2 maisons	Bouresse	ADV, 1H5, 1.19
octobre 1226	des maisons	Nouaillé	ADV, 1H5, 1.6
	des terres	Nouaillé	
23 septembre 1227	1 vigne	Lusignan	D. FONT., T.22, p.13
septembre 1229	pêcherie	Lusignan	D. FONT., T.22, p.15

date	nature du don	lieu	références de l'acte
1285 3 juillet 1303	1 part de bois 1 bois des terres des vignes	Mairé vers Vivonne ? ?	ADV, 1H5, 1.30, c.9 D. FONT., T.22, p.415
18 octobre 1317 1336	2 parts de bois 1 terre	Anché Pliboux	ADV, 1H5, 1.58 ADV, 1H5, 1.30
janvier 989 992-1014 mai 993 1040-1077/1078 1060-1077/1078 1077/1078-1091 1077/1078-1091 1077/1078-1091 1078 1084 1088 ou 1089 1095 1091-1108 fin XIe s.-début XIIe avr. 1110-avt 1151 1128-1157 avr. 1167-avt 1199 1198-1199 1211 1211 1217 1219 1221 juin 1223 17 octobre 1225	4 moulins 1 pressoir la dîme la dîme des rentes la <u>vicaria</u> de droits de justice des coutumes des coutumes des dîmes 1 four droits d'usage 1 part de péage des droits 1 four des dîmes 1 moulin des coutumes la dîme 1 cens 1/5e de moulin des droits des dîmes des droits 1 rente des dîmes le terrage des droits des dîmes des rentes 1 droit des rentes des rentes	Aunis Courbanay Ile d'Alons Ardilleux Ardilleux Comblé Nouaillé Bouresse Mazerolles Pugny Pugny Pugny Mauzé Ferraboef Lusignan Pugny Pinier ? Brux (?) Rom Colombiers Clussais Clussais Aslonnes Chasseneuil Caunay Caunay Mairé Nouaillé Poitiers Bouresse Naintré Nouaillé	ch. n°74, p.122-125 n°81, p.136-137 n°86, p.144-146 n°113, p.193-194 n°121, p.195-197 n°141, p.222-223 n°144, p.228-229 n°147, p.232-233 n°148, p.233-235 n°154, p.243-244 n°159, p.253-254 n°175, p.275-277 n°165, p.261-262 n°181, p.286-287 n°189, p.295-296 n°205, p.318-319 n°219, p.342-343 n°225, p.351-353 ADV, 1H5, 1.3, c.203 1H5, 1.30, c.2 1H5, 1.30, c.7 1H5, 1.5 1H5, 1.60 1H5, 1.19 D.FONT., T.22, p.99

date	nature du don	lieu	références de l'acte
1225	des rentes	Naintré	ADV, 1H5, 1.60
1225	des dîmes	vers Caunay	D.FONT., T.22, p.103
février 1227	1 droit	Lusignan	T.22, p.117
août 1228	droit de pacage	vers Lusignan	T.22, p.141
septembre 1229	1 moulin	Lusignan	T.22, p.151
octobre 1229	1 droit	Bouresse	ADV, 1H5, 1.19
octobre 1229	1 rente	Bouresse	1H5, 1.19
mars 1230	1 rente	Lusignan	1H5, 1.57
14 septembre 1230	des rentes	Mazerolles	1H5, 1.40, c.23
1230	des rentes	Mazerolles	1H5, 1.40
1231	des dîmes	Mazerolles	1H5, 1.40
	des rentes	Mazerolles	
1231	des dîmes	Mazerolles	1H5, 1.40
	des rentes	Mazerolles	
1231	1 droit	Lussac	1H5, 1.40
juillet 1232	1 droit	Mairé	1H5, 1.30, c.113
juillet 1232	des droits	Mairé	1H5, 1.30, c.8
1233	des dîmes	Brux (?)	1H5, 1.49, c.2
24 juin 1234	dîmes noyales	Nouaillé	1H5, L.3, c.219
octobre 1238	rentes	Bouresse	1H5, 1.5
	des droits	Bouresse	
8 janvier 1251	1 rente	Jouarenne	1H5, 1.24
1253	des droits	Gençay	1H5, 1.19
	1 rente	Bouresse	
31 mars 1257	1 droit	Nouaillé	1H5, 1.5
mars 1264	1 rente	?	1H5, 1.5
1er février 1269	des rentes	Lusignan	D.FONT., T.22, p.297
30 avril 1270	des rentes	?	ADV, 1H5, 1.6
10 janvier 1271	des droits	Couhé	D.FONT., T.22, p.319
1271	1 rente	v. St-Génard	ADV, 1H5, 1.56
5 mai 1273	1 rente	?	1H5, 1.3, c.227
1284	1 droit	Mairé	1H5, 1.30, c.122
1286	des droits	Mairé	1H5, 1.5, c.10
1290	1 droit	Mairé	1H5, 1.30, c.123
1293	1 rente	St-Gaudent	1H5, 1.55, c.2
1322	1 rente	v. Frontenay	1H5, 1.55, c.20
1328	1 rente	Mazerolles (?)	1H5, 1.40, c.20
1340	des rentes	Frontenay	1H5, 1.55, c.4
<hr/>			
1091-1115	renoncement à: un droit	/	ch. n°171, p.268-270
1091-1115	des droits	/	n°172, p.271-273

date	nature du don	lieu	références de l'acte
1215	renoncement à: des droits	Pugny	ADV, 1H5, 1.5
28 février 1221	1 rente	Nouaillé	D.FONT., T.22, p.79
16 avril 1223	1 droit	Nouaillé	ADV, 1H5, 1.3, c.211
avril 1226	1 droit	Ferraboef	1H5, 1.28
19 avril 1233	1 droit	Fleuré	D.FONT., T.22, p.219
1236	1 droit	Pugny	T.22, p.229
1238	1 droit	Nouaillé	ADV, 1H5, 1.3, c.220ter
milieu XIIIe	1 droit	Bouresse	1H5, 1.19
29 avril 1251	1 droit	Nouaillé	D.FONT., T.22, p.257
1252	1 droit	Bouresse	ADV, 1H5, 1.19
1253	1 droit	Gençay	1H5, 1.19
11 février 1255	1 droit	Poitiers	1H5, 1.3, c.223
21 octobre 1269	1 droit	Frontenay	D.FONT., T.22, p.301
5 octobre 1276	1 droit	Mairé	ADV, 1H5, 1.30
1276	1 droit	Mairé	1H5, 1.5, c.115
1284	1 droit	Mairé	1H5, 1.30, c.122

## B. Analyse catégorielle

A l'aide du tableau n°3, nous sommes en mesure d'élaborer une analyse catégorielle des biens cédés à l'abbaye de Nouaillé. Cette étude nous permettra de déceler les variations qualitatives et quantitatives du contenu des donations à travers les siècles.

Nous sommes tout d'abord frappé par la diversité des dons. Pas moins de vingt-neuf biens différents ont pu être relevés. En fournir ici la liste exhaustive nous paraît inutile puisqu'elle constitue une des entrées du tableau de la page suivante.

En revanche, il peut être intéressant de sérier les donations. Elles se divisent en trois grandes catégories: les biens meubles, les biens immeubles et les êtres humains. Au regard de ces trois domaines, une remarque s'impose: tout ce qui peut être cédé à titre de donation l'est en faveur de Saint-Junien. Remarquons toutefois que seuls quelques serfs sont l'objet d'un don alors qu'abondent, dans une proportion identique, les biens meubles et immeubles. C'est le signe que peu à peu, après des émancipations accordées par les seigneurs dès la fin du XIIe siècle, le servage personnel s'estompe au profit du servage lié à la terre réputée serve.

Par ailleurs, ce regroupement laisse voir que le monastère reçoit aussi biens des propriétés exploitables (terres, pêcheries, salines, etc...) que des sources de revenus et de pouvoir (rentes, droits divers, moulins, fours). Or, ces dernières sont indispensables à la mise en valeur des domaines acquis. Au total, Nouaillé bénéficie d'un ensemble de donations complet, très équilibré, tout à fait complémentaire.

Une classification plus pointue (cf. tableau n°2) peut être envisagée. Elle révèle la présence de simples biens (terres, prés, étang, etc...) et de dons nettement plus importants définis par un statut: ainsi, l'abbaye obtient des alleux (libres propriétés), des manses (tenures), un fief (tenure noble).

Néanmoins, ces simples classements ne sont pas très révélateurs. Il

Tableau 3. — Biens reçus, classés par catégories et par périodes

périodes mention des biens	IXe s.	fin IXe- déb. Xe s.	Xe s.	fin Xe s.- déb. XIe s.	XIe s.	fin XIe- déb. XIIe	XIIe s.	XIIIe s.	XIVe s. (jusqu' en 1356)	Tota
alleu	2		<u>19</u>	4	5	2	2			<u>34</u>
vicairie					1					1
fief				1				3	1	5
manse	3		1							4
terre	1		5		14	6	6	2	1	<u>35</u>
pré	1		1	1	4			1		8
vigne		1	8	2	5		2	2	2	<u>22</u>
bois			1		<u>9</u>		2	2	3	<u>17</u>
eau					2					2
marais					1					1
étang					1					1
pêcherie			2	1			1	1		5
saline			7							7
maison							1	2		3
borderie					1		1			2
hébergement								1		1
cellier					1					1
rente					1		1	<u>20</u>	3	<u>25</u>
coutume					2	1				3
droit					3		2	<u>16</u>	1	<u>22</u>
hommage					1			1		2
four					2					2
pressoir				1						1
moulin			2				1	1		4
église			1	1	<u>6</u>	2	1			10
dîme				1	3	1	1	7		12
serf			6	1	3	2				12
bien non défini					1	2		1	4	8
renoncement à un droit								<u>16</u>		<u>16</u>

s'avère nécessaire maintenant de procéder à un relevé de fréquence des biens offerts. Les biens les plus souvent cités sont les terres (35 fois), les alleux (34 mentions), les rentes (25 citations), les droits divers (22 occurrences) et les vignes (22 apparitions également).

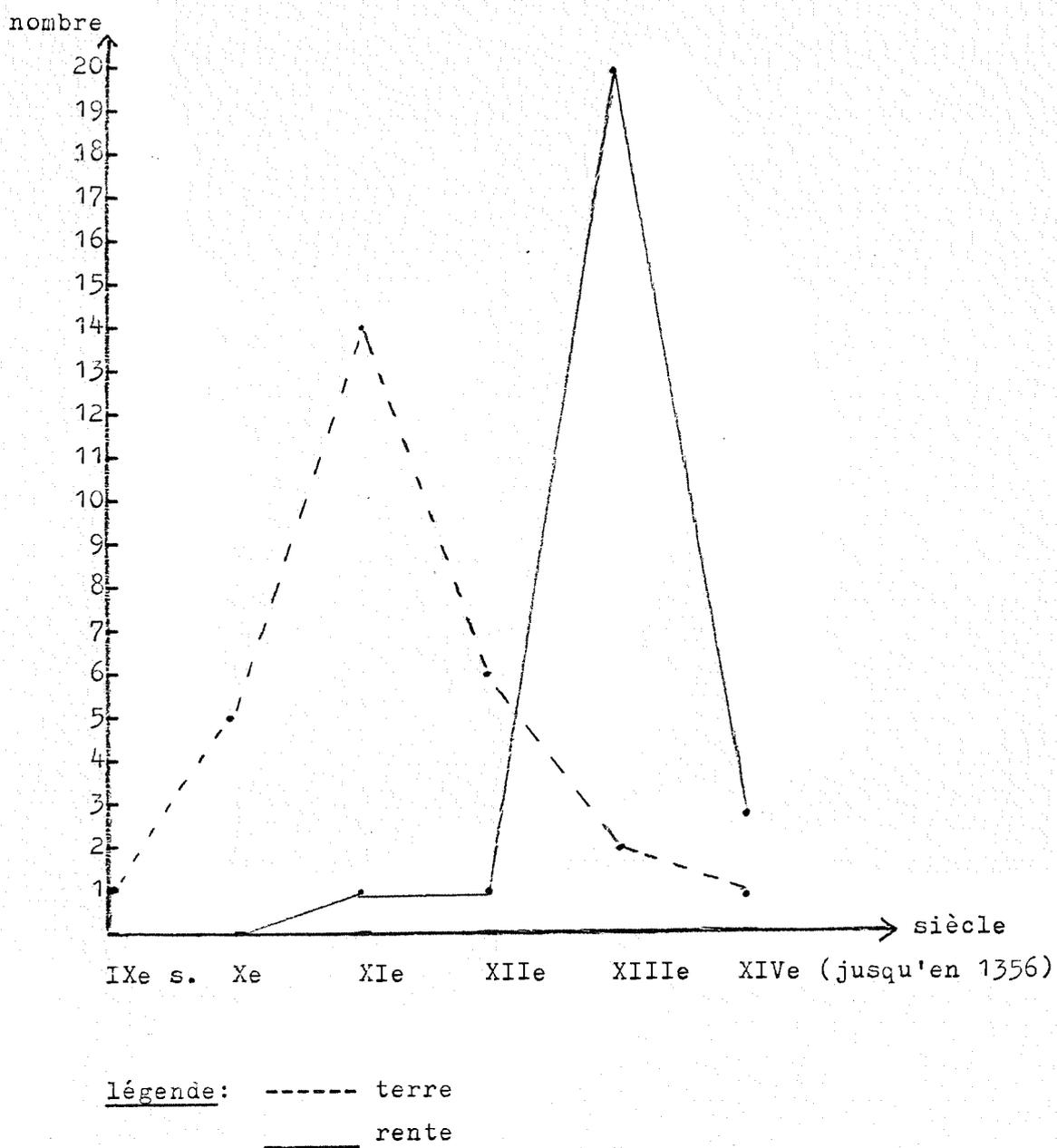
Attention cependant! Ces chiffres dissimulent de fortes disparités selon les siècles. Un découpage chronologique minutieux s'impose. Grâce au tableau n°3, nous nous apercevons que si les alleux sont particulièrement nombreux au Xe siècle, en revanche, ils disparaissent complètement au XIIIe siècle. Plus révélateurs encore de cette évolution dans le temps, quoique moins cités, sont les manses qui ne sont cédés à Nouaillé qu'aux IXe et Xe siècles. Après, il n'en est plus question. Par contre, terres et vignes font l'objet de donations constantes.

Cette étude fait également apparaître un renversement de tendance au XIIIe siècle. Les dons de terres, bois ou vignes, donc de propriétés diminuent dans des proportions considérables et vont jusqu'à disparaître dans le cas des terres au XIVe siècle (cf. le graphique page suivante). Parallèlement, nous enregistrons une forte croissance des donations de rentes et de droits, voire même de renoncements à des droits indûment prélevés sur l'abbaye. La nouvelle attitude des donateurs est significative: ils ne se dépouillent plus de leurs biens immeubles mais cèdent seulement des revenus. Les raisons de ce changement sont complexes. Elles tiennent d'abord à la réduction des seigneuries par suite des multiples donations ancestrales. Ensuite, elles puisent leur origine dans l'évolution du rapport entre les petits nobles et leurs paysans. Ces nobles ont tendance à remplacer les cens dévalués par des rentes constituées sur les terres ou par des taxes diverses. Or, comme ils ne peuvent donner que ce qu'ils possèdent, ce sont certaines de ces rentes qu'ils cèdent à l'abbaye de Nouaillé. Ajoutons que celle-ci ne peut que se réjouir d'obtenir ce qui à l'époque offre de bons revenus.

Nous ne pouvons dans le cadre de ce mémoire décrire avec précision tous les dons reçus par Saint-Junien de Nouaillé. Aussi avons-nous choisi d'attirer l'attention sur deux catégories bien précises d'offrandes: les donations d'alleux intenses au Xe siècle et les restitutions d'églises qui connaissent leur apogée au XIe siècle.

### 1. Les dons d'alleux

Du IXe au XIIIe siècle inclus, l'abbaye de Nouaillé reçoit trente-

Graphique 1. — Dons de terres et de rentes

quatre alleux (1).

#### a) Géographie des alleux

Le tableau n°2 nous renseigne sur la localisation de ces alleux. La plupart sont situés dans le pays de Poitiers mais certains sont intégrés dans le pays de Niort. Pour affiner cette géographie, consultons la carte de la page suivante. Bien des alleux sont localisés à l'est de l'abbaye dans un périmètre assez restreint qui correspond, nous l'avons vu dans l'analyse chronologique, à la zone d'influence du monastère au Xe siècle. A l'ouest, les abbayes poitevines de Saint-Cyprien et de Sainte-Croix, à l'extrême est l'abbaye de Charroux, au sud enfin l'abbaye de Saint-Maixent sont à l'époque de trop sérieuses concurrentes pour ne pas faire de l'ombre à Saint-Junien. Néanmoins, nous remarquons la présence d'alleux plus lointains et notamment à Clussay, à Thénezay et vers Ingrandes.

Rien ne prouve toutefois que les bienfaiteurs de notre abbaye vivent dans les villae ou vicariae citées. Il est tout à fait possible qu'ils cèdent au monastère des terres obtenues par héritage et qu'ils ne peuvent exploiter ou faire exploiter étant donné la distance à parcourir pour ce faire depuis leur lieu de résidence.

#### b) Datation des dons d'alleux

Plus importante est l'étude des dates des dons d'alleux.

Comme le soulignent le tableau n°4 et surtout le graphique n°2, les dons d'alleux ne sont ni réguliers ni continus dans le temps. Le Xe siècle, avec au moins dix-neuf donations (peut-être vingt-trois), est considéré comme la période privilégiée, notamment la première moitié du siècle.

Seules deux donations ont lieu au IXe siècle et la dernière intervient dans les années 1115-1140. Ensuite, il n'est plus question de dons d'alleux envers Nouaillé et d'ailleurs, désormais, aucune mention d'alleu n'apparaît dans les chartes de Nouaillé.

Pourquoi tant de dons au Xe siècle ? Pourquoi une diminution des donations d'alleux au XIe siècle ? Pourquoi disparaissent-elles au siècle

---

(1). Nous donnons plus loin la définition et les implications du terme "alleu".

Carte 2. — Géographie des alleux

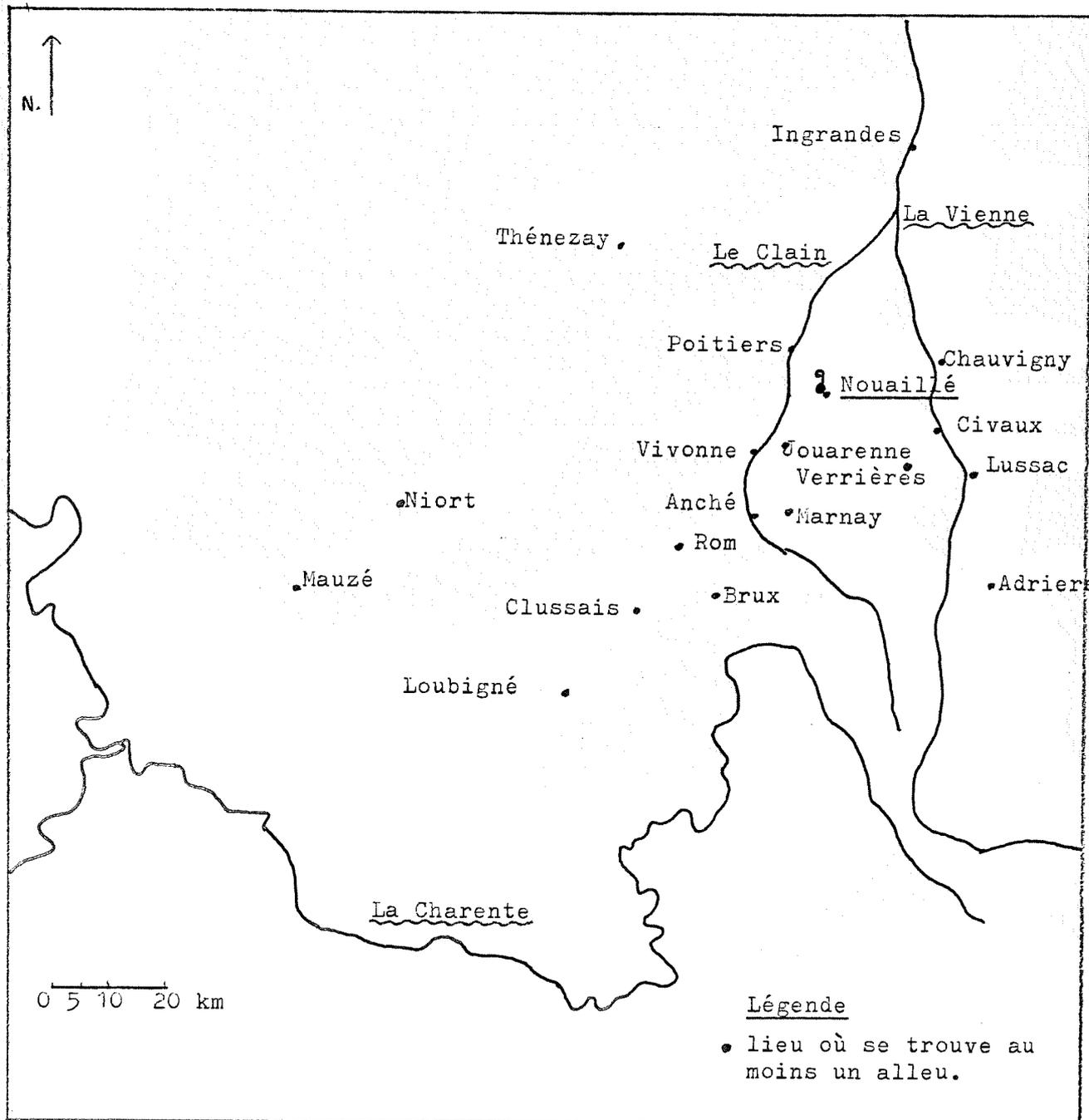
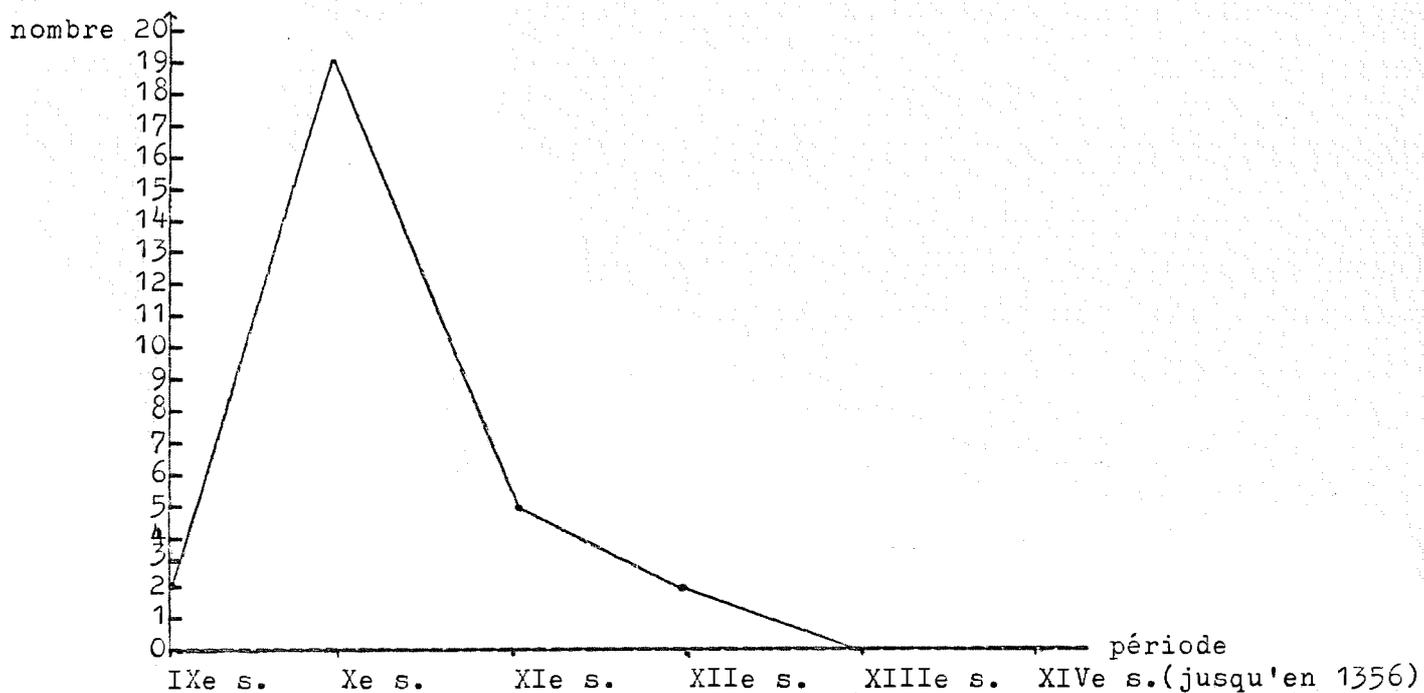


Tableau 4. — Les dons d'alleux par périodes

période	nombre	% par rapport au total des dons
IXe siècle	2	28,57
fin IXe-début Xe	0	0
Xe siècle	19	35,84
fin Xe-début XIe	4	26,66
XIe siècle	5	7,69
fin XIe-début XIIe	2	12,50
XIIe siècle	2	9,52
XIIIe siècle	0	0
XIVe (jusqu'en 1356)	0	0
Total	34	100,00

Graphique 2. — Les dons d'alleux par siècles



légende: ——— dons d'alleux

suisant ? Telles sont les trois interrogations auxquelles nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponse ci-dessous.

c) Essai de description des alleux

Les chartes de donation contiennent de multiples détails de diverses natures sur les alleux comme s'il fallait être précis pour éviter nous ne savons quel éventuel litige.

Très souvent, une analyse détaillée du contenu de l'alleu est fournie. Il s'agit simplement d'une énumération de ses éléments constitutifs: ainsi, terres, vignes, prés, vergers, moulins, eau courante, bois et pacages c'est-à-dire des "lieux cultes et incultes" forment l'un des deux alleux offerts à Nouaillé par Godulgarde en janvier 866 (1). L'abondance des biens énumérés pour cet alleu n'est pas exceptionnelle. Au contraire, les maisons, cours, vergers, vignes et prés sont très fréquents. A ces biens communs s'ajoutent, plus rares, une écluse, une aire à moulin, un pressoir. Mais dans tous les cas, la donation est conséquente et concerne le plus souvent un vaste territoire.

Cependant, la superficie des alleux est très difficilement déterminable par ces seules descriptions. Heureusement, six chartes fournissent quelques indications. Trois mentionnent la taille de la totalité de l'alleu: "six jugères" pour l'un (2), "quatre jugères" pour l'autre (3), "une jugère de terre arable" pour le troisième (4). Deux autres actes se contentent d'indiquer la superficie des vignes: "cinq oeuvres de vignes" pour le premier (5), "cinq jugères de vignes" pour le second (6). Un dernier acte communique au lecteur une superficie de "huit jugères" pour un ensemble constitué de terres et de prés (7). Pouvons-nous établir une équivalence entre ces deux mesures médiévales et les mesures actuelles ? Le Père de Monsabert traduit le mot jugère par arpent, ancienne mesure agraire dont, selon le dictionnaire, la valeur variait entre vingt et cinquantes ares. L. Redet affirme quant à lui: "le jugerum ou juctus était la mesure la plus usuelle. Ces deux mots avaient la même signification. Toutefois, le mot ju-

---

(1). Ch. n°18, p.34-35, janvier 866.  
(2). Ch. n°35, p.63-65, 906.  
(3). Ch. n°47, p.82-84, avril 936.  
(4). Ch. n°102, p.170-171, 1017 ou 1020.  
(5). Ch. n°65, p.109-110, 965-966.  
(6). Ch. n°84, p.141-142, 992-1014.  
(7). Ch. n°26, p.46-49, début Xe s.

gerum est employé comme mesure de vignes, et le mot juctus comme mesure de terres labourables" (1) — notons que dans les chartes de Saint-Junien, le mot jugère s'applique indifféremment aux deux—. "Cette mesure est appelée jouet, jeu en langue vulgaire". Or, le jouet a souvent été traduit par arpent. Quant à l'oeuvre, L. Redet considère que c'est une division de la jugère, conclusion à laquelle nous sommes aussi arrivé. R. Favreau enfin confirme l'opinion émise par le Père de Monsabert. Seulement, d'après lui, il est difficile de se prononcer sur la quantité de terre contenue dans une jugère ou une oeuvre. Il est donc impossible d'établir la taille de nos alleux.

↓  
a/

En revanche, les limites de ces alleux sont clairement définies par des références à la voie publique, à une rivière (la Dive ou la Vienne notamment), mais le plus souvent par allusion à une terre limitrophe. A l'aide de rapides schémas (cf. pages suivantes), nous pouvons tracer ces limites. Pour cela, il nous faut évidemment partir du postulat sûrement inexact dans certains cas que ces terres ont une surface plus ou moins rectangulaire. Huit alleux peuvent donc être dessinés mais si six d'entre eux sont de nos jours impossibles à localiser puisque les références sont celles du Moyen Age, en revanche, deux alleux sont reconnaissables. Le premier est identifiable grâce au toponyme "Les Ecluzettes" et à sa situation sur la Dive; il s'agit du petit village des Eclouzettes dans la commune actuelle de Rom (2). Plus évident encore est le repérage de l'alleu n°27 situé très exactement à l'angle de la voie publique et de la Vienne; la voie publique est devenue la N.147 dont le tracé n'a pas été modifié dans ce tronçon depuis des siècles (3). De même, le pont a conservé son emplacement d'origine. L'alleu n°27 est donc la parcelle cadastrée n°AB207 (4). ~~La photographie n°2 montre ce qu'il est devenu aujourd'hui.~~ Malheureusement, il est impossible de faire le même type de rapprochement pour les autres alleux. Une charte apporte une autre précision qui hélas ne peut être exploitée: "ipsa quarta est circumcinta per bodenas fixas" (5), autrement dit l'alleu ainsi désigné est borné par des poteaux qui indiquent ses limites.

Enfin, un seul toponyme est précisé: les "Ecluzettes", mot qui traduit sans doute la présence de petites écluses sur la Dive.

- 
- (1). Cart. Saint-Cyprien, p.XXX.
  - (2). Selon la secrétaire de mairie de Rom, ce village est actuellement habité par quatre personnes.
  - (3). D'après la D.D.E.
  - (4). Renseignements fournis par la mairie de Lussac.
  - (5). Ch. n°18, p.34-34.

Graphiques 3. — Les alleux

(le n° donné ici correspond au n° de la charte de l'édition du Père de Monsabert)

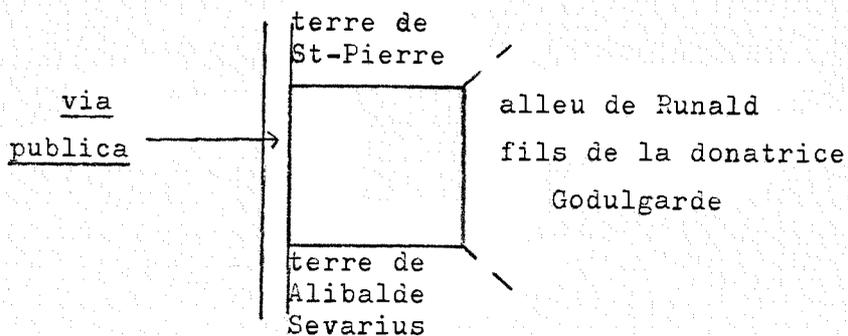
alleu n°18

Villa Alexandre

(Les Bordes)

à Nouaillé

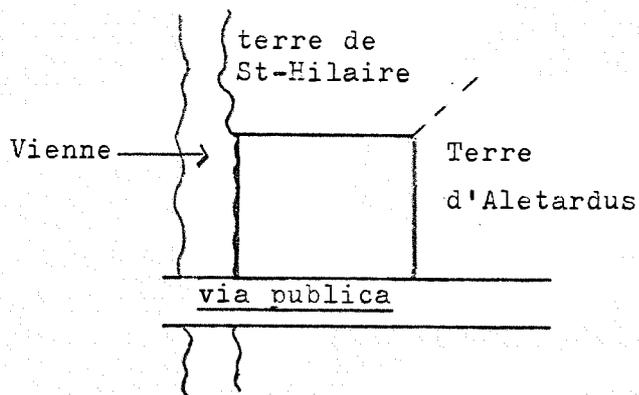
janv. 866



alleu n°27

Lussac

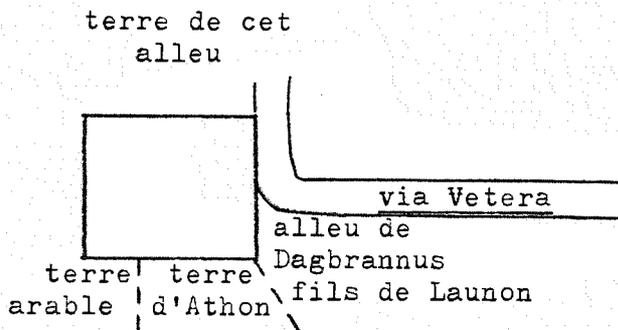
avril 902



alleu n°78

v. Chauvigny

février 992-1014

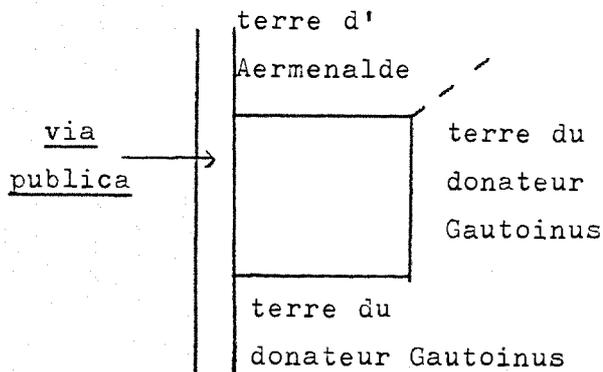


alleu n°81

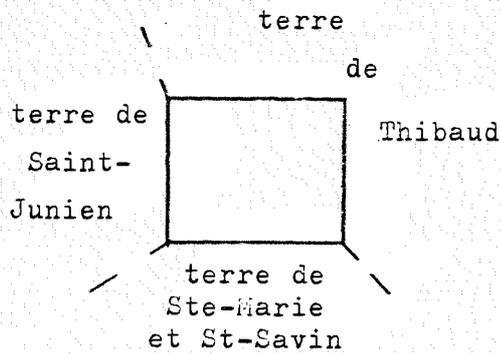
villa de Pontaigon

v. Civaux

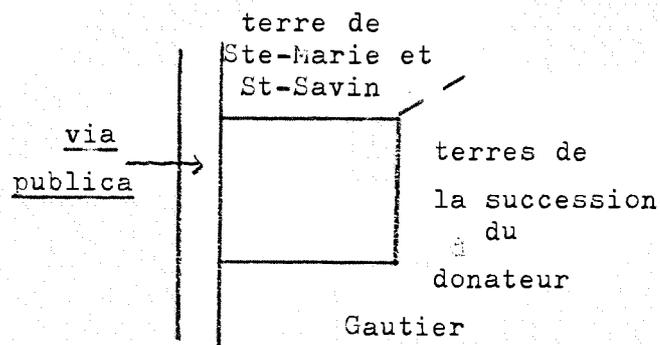
992-1014



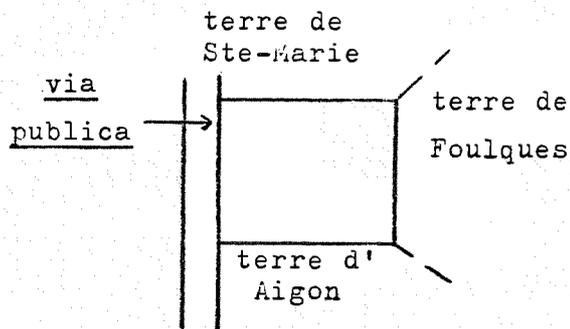
alleu n°83  
viguerie de Sillars  
992-1014



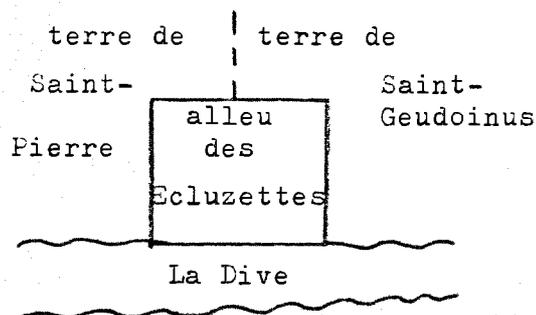
alleu n°84  
viguerie de Sillars  
992-1014



alleu n°102  
Verrières  
1021



alleu n°150  
Rom  
1080



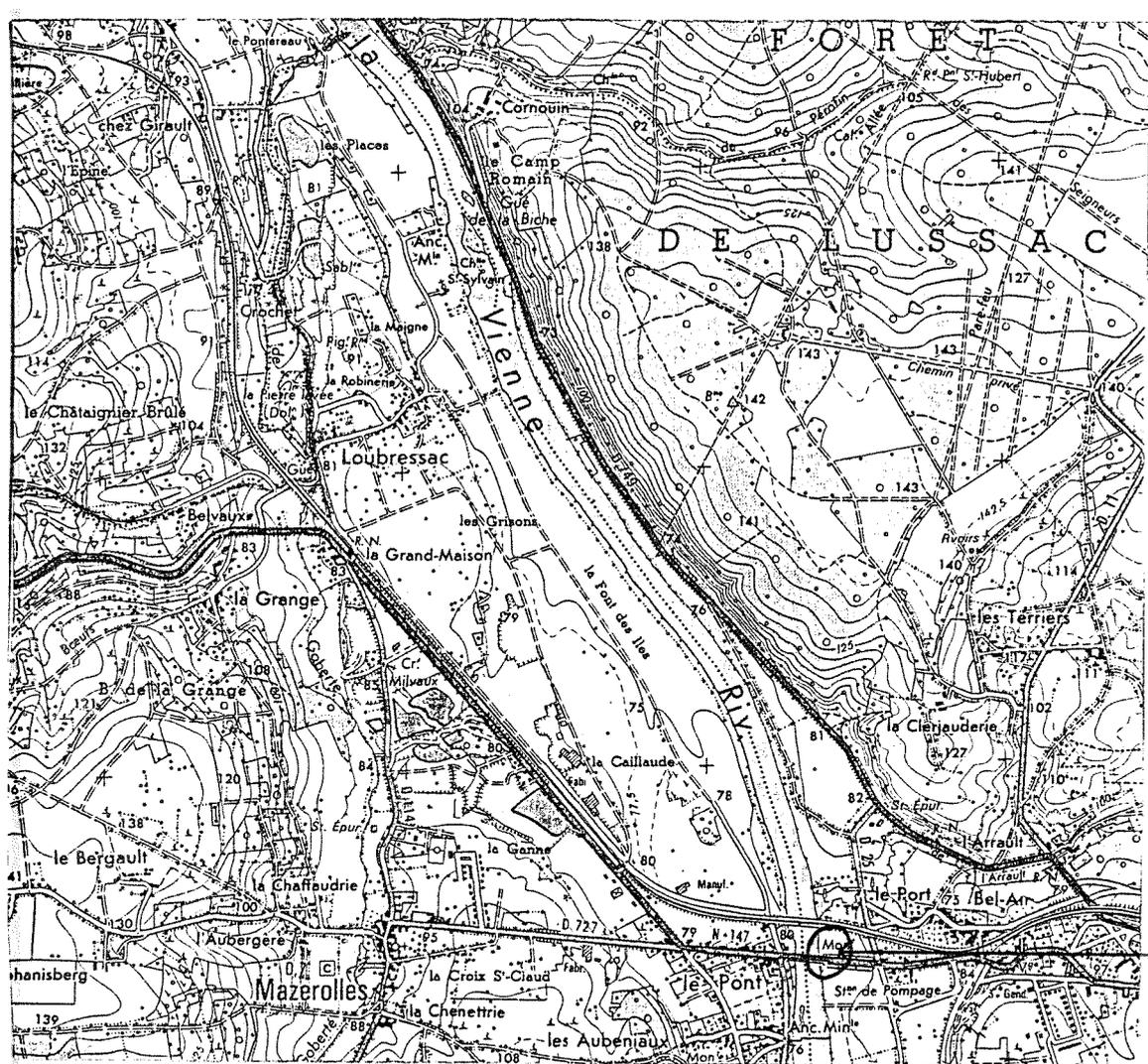
doc. 1. —

Repérage de l'alleu

n°27

sur la carte IGN

1828 Est (Persac)



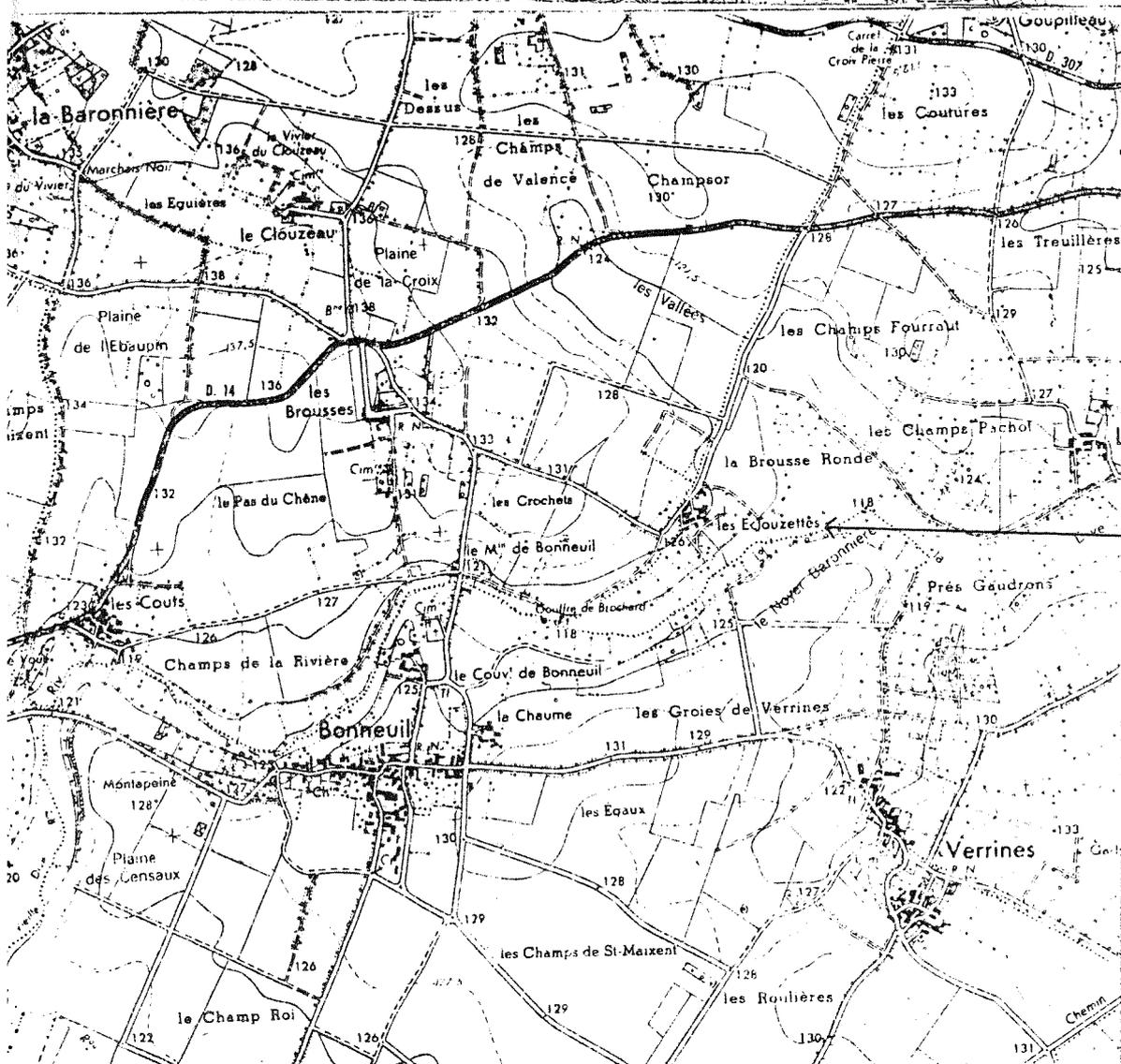
doc. 2. —

Repérage de l'alleu

"Les Eclouzettes"

sur la carte IGN

1728 Ouest (Lusignan)



Au total, nous avons affaire à des alleux probablement d'assez grande taille mais qu'il est bien difficile de localiser avec précision.

d) Nature et avantages de l'alleu en Poitou

Le temps est venu de nous interroger sur la nature et la situation juridique de ces alleux reçus par les Bénédictins de Saint-Junien.

Au Xe siècle, la féodalité se met en place et, avec elle, la hiérarchisation des terres apparaît. Quelle est alors la place de l'alleu ? Ce mot a-t-il le même sens, désigne-t-il la même réalité à l'époque pré-féodale qu'au moment de la naissance et de l'essor de la féodalité ?

Au IXe siècle, le mot "alleu" semble s'appliquer à la proprietas, c'est-à-dire à la propriété individuelle que l'on peut transmettre par héritage, diviser, aliéner tout à fait librement sans autorisation d'un quelconque seigneur. Tel est le cas des deux alleux donnés par Godulgarde (1) qui ne requiert que l'accord de son fils, héritier des biens cédés. L'alleu apparaît comme un morceau de la propriété d'une personne libre qui, jusqu'à présent, exploitait cette terre directement grâce aux corvées de ses tenanciers vivant sur un ou plusieurs manses.

Avec l'apparition de la féodalité, le sens du terme "alleu" se précise. Par la mise en place d'une hiérarchie des terres, celles-ci sont peu à peu incorporées dans le système féodal. La plupart deviennent des tenures. Cependant, certaines propriétés demeurent en marge de cette hiérarchie féodale: ce sont les alleux.

Définissons le mot "tenure" de façon à mieux cerner le sens d'alleu. Il existe deux sortes de tenures: l'une est concédée à un vassal à charge de service noble, c'est le fief; l'autre est cédée à un tenancier libre ou non, à charge de redevances en argent ou en nature, c'est la tenure roturière ou servile.

Nous voyons donc clairement ce qu'un alleu n'est pas: ce n'est ni un fief ni une tenure. Un alleu est donc toujours une terre libre sur laquelle existe encore une pleine propriété dans le sens où l'entendait le droit romain. Ainsi, Calztus déclare posséder l'alleu qu'il donne à l'abbaye de Nouaillé: allodum meum dit-il (2). Calztus est donc bien un alleutier qui ne dépend de personne et qui pour ce bien ne doit ni hommage ni redevances (3).

(1). Ch. n°18, p.34-35, janvier 866.

(2). Ch. n°28, p.51-52, juin 900.

(3). Notons que cette absence de dépendance concerne l'alleu mais non le propriétaire.

Pour les religieux de Nouaillé, l'intérêt de recevoir des alleux est multiple.

Tout d'abord, la terre conserve son statut allodial, c'est-à-dire qu'elle n'est soumise à aucun droit et que les moines n'ont à rendre ni hommage ni devoir pour elle.

En outre, ils peuvent plus librement choisir le mode de tenure pour cet alleu sur le plan juridique: fief, tenure roturière, tenure servile ou faire-valoir direct.

Enfin, parmi les alleux cédés, certains n'ont encore reçu aucune mise en valeur. Les religieux sont donc libres de déboiser, de défricher et de mettre en culture les terres comme bon leur semble.

#### e) Diminution des dons d'alleux

Les donations d'alleux se raréfient au fil des siècles: de 1001 à 1100, nous dénombrons encore cinq dons d'alleux (1) mais au XIIe siècle deux seulement sont signalés et encore ont-ils lieu dans les années 1115-1140 (2). Ensuite, il n'est plus question d'alleu.

Pourquoi l'abbaye de Nouaillé n'en reçoit-elle plus après 1140 ?

Cette question pose le problème de la résistance de l'alleu face à la hiérarchisation des terres en Poitou. Autrement dit, combien de temps la propriété allodiale a-t-elle pu résister à la sujétion vis-à-vis d'un seigneur ? Si nous en jugeons par les chartes de Nouaillé, il semble que l'alleu soit le mode de propriété le plus répandu au Xe siècle: non seulement l'abbaye en reçoit beaucoup mais en plus nous ne trouvons pratiquement pas traces de demandes d'accord à un seigneur pour les transactions touchant les terres; en outre, le terme fief est inexistant. En revanche, à partir du XIe siècle, le nombre d'alleux diminue parce que la féodalité se met en place très tôt: le terme fief apparaît au plus tard au tout début du XIe siècle (3). Par ailleurs, le consentement du seigneur est requis dès la première moitié du XIe siècle: le vicomte et le comte sont les pre-

(1). Ch. n°100, p.165-167, 1014 ou 1016-1031.

Ch. n°102, p.170-171, 1er nov. 1017-1020.

Ch. n°103, p.171-172, 1023-1030.

Ch. n°150, p.236-238, 1080.

Ch. n°161, p.256-257, 1090.

(2). Ch. n°192, p.299-300, 1115-1140.

Ch. n°199, p.308-310, 26 mars 1116.

(3). Ch. n°81, p.136-137, 992-1014.

miers seigneurs à paraître dans les années 1010-1040 et le recours au seigneur quelqu'il soit devient quasi systématique dans le deuxième tiers du siècle (1).

Donc, peu à peu, la propriété allodiale disparaît et avec elle les donations d'alleux à l'abbaye de Nouaillé.

## 2. Les restitutions d'églises

Comme de multiples abbayes au Moyen Age, Nouaillé bénéficie du vaste mouvement de restitution d'églises dû essentiellement à la Réforme grégorienne. Mais à qui appartenaient les églises avant d'être rendues au clergé ?

### a) Des églises aux mains des laïcs

Au temps des Carolingiens, la plupart des églises sont entre les mains des laïcs soit parce que ce sont eux qui les ont fondées, soit, le plus souvent, parce qu'ils s'en sont saisi au moment des troubles de l'époque mérovingienne. Certes en Poitou comme ailleurs, au temps de Charlemagne, quelques restitutions ont lieu mais très vite, sous l'effet du démembrement de l'Empire Carolingien et de la déliquescence du pouvoir royal, les usurpations reprennent. Leur mouvement est encore accentué par les désordres consécutifs aux invasions sarrasines puis normandes. Et la situation de mainmise des laïcs sur les églises se perpétue jusqu'au coeur du XIe siècle.

Dans la pratique, le laïc qui a fondé une église et qui l'a dotée la considère comme un bien propre: "c'est l'extension à la paroisse d'un droit primitif et légitime du propriétaire sur un terrain consacré au culte" (2). Cela implique la possibilité de vendre ou de léguer une église. Lorsque les moines de Nouaillé reçoivent l'église de Pigny, la concession se déroule en deux temps: une demi-église est cédée en 1088 ou 1089 et

---

(1). Ch. n°125, p.201-203, 17 oct. 1074.

Ch. n°138, p.218-219, 1077-1091.

Ch. n°139, p.219-220, 1077-1091.

Ch. n°145, p.229-230, 1077-1091, etc.

(2). CHEDEVILLE (A.), La Bretagne féodale..., p.209.

la deuxième moitié est obtenue d'un autre personnage vers les mêmes années (1). L'église de Pugny fait probablement partie de ces églises appartenant à des laïcs et transmises par héritage d'où leur partage selon le nombre d'héritiers. En outre, le propriétaire d'une église "privée" désigne le prêtre chargé de la desservir. Certes, il doit présenter le nouveau desservant à l'évêque mais celui-ci, après avoir vérifié qu'il n'y a aucun empêchement canonique, ne peut qu'investir le prêtre des pouvoirs spirituels de sa charge en lui remettant la cura animarum. Mais une fois la cérémonie d'investiture achevée, l'évêque n'a aucun droit de regard sur le desservant d'une église privée qui n'appartient pas au régal de l'évêché. Comme le prêtre verse au propriétaire de l'église une partie des revenus afférents au ministère paroissial, il y a simonie. Privé de formation cléricale, le prêtre ne peut enseigner à ses ouailles les principes de la religion chrétienne. Enfin, la possession des églises par les laïcs entraîne une confusion entre le temporel et le spirituel qui nuit à l'Eglise.

Quant au laïc qui a usurpé une église, point de différence puisqu'on considère à l'époque qu'une possession trentenaire équivaut à un titre de propriété.

b) La Réforme grégorienne et ses conséquences sur le temporel de Nouaillé.

C'est le pape Grégoire VII (1073-1088) qui donne son nom à ce mouvement de réforme qui affranchi l'Eglise du pouvoir laïque. Un an après son accession au trône de Saint-Pierre, Grégoire VII donne une vigoureuse impulsion à la réforme de l'Eglise qu'avaient amorcée Léon IX et Nicolas II interdisant la simonie, le mariage des prêtres et le trafic des bénéfices. Puis, en 1075, il condamne l'investiture laïque. Il entend ainsi, en redressant le clergé paroissial, raviver la foi du peuple chrétien. Mais, compte-tenu du relâchement des moeurs du bas clergé séculier souvent influencé par le mauvais exemple des évêques, Rome décide de confier le soin de ramener les prêtres à la vie religieuse au clergé régulier (2).

Cependant, en Poitou, comme le souligne G. Pon, "les concessions d'églises à des établissements religieux sont bien antérieures à la réfor-

(1). Ch. n°144, p.228-229, 1077-1091.

Ch. n°159, p.253-254, 1088-1089.

(2). cf. la bibliographie traitant de l'Eglise au Moyen Age.

me pontificale" (1). Effectivement, l'abbaye de Nouaillé bénéficie de donations d'églises dès le Xe siècle (2). Néanmoins, nous abondons dans le sens de G. Pon lorsqu'il écrit: "après la brève résistance d'Isembert II à Grégoire VII, le Poitou s'est largement ouvert à l'action des légats et à la réforme grégorienne" si bien que "le mouvement de restitutions" a pris "plus d'ampleur à la fin de l'épiscopat d'Isembert II" (3).

Or justement, la chronologie des restitutions d'églises au monastère de Nouaillé s'intègre parfaitement dans ce schéma. Effectivement, si l'impact de la réforme grégorienne se manifeste par un accroissement des dons en faveur de notre abbaye dans la période 1070-1120 comme l'indique le graphique n°5, cette réforme n'est en aucune façon à l'origine des premières restitutions qui débutent dès la fin du Xe siècle. Comment expliquer la réaction précoce des Poitevins ?

Avant d'apporter quelques éléments de réponses à cette question, une remarque s'impose: les dons sont peut-être précoces mais ils sont rares et ils le demeurent même au cours des années 1080-1120. Les Poitevins semblent réticents à l'idée de se séparer d'une église car celle-ci est une source de revenus multiples. Donner une église équivaut pour le possédant fieffé à perdre dîmes, cire, aumône, etc... et pour son seigneur à dire adieu aux droits de lods et vente car l'abbaye de Nouaillé comme ses consœurs n'aliène jamais un bien acquis. En outre, elle est une "personne morale perpétuelle" (4) et de ce fait échappe aux droits de succession.

Néanmoins, bien avant l'intervention de Grégoire VII, certaines personnes renoncent à ces avantages en offrant une, voire deux églises à Nouaillé. Qui en sont les donateurs ? Pourquoi se manifestent-ils si tôt ? Les bienfaiteurs de notre abbaye sont Guillaume Fier à Bras (5), Hugue IV de Lusignan (6) et une femme dont seul le nom nous est connu (7). Le premier agit pour obtenir la protection de son lignage, le second pour préserver la paix autour de son château et la troisième désire son salut. Tous recherchent le même but: l'intercession des Bénédictins en leur faveur.

---

(1). PON (G.), "Eglise princière...", p.41.

(2). Ch. n°74, p.122-125, janv. 993.

(3). PON (G.), op. cit., p.41.

(4). CHEDEVILLE (A.), op. cit., p.210.

(5). cf. note 2

(6). Ch. n°104, p.172-174, 6 mars 1025.

(7). Ch. n°109, p.181-182, 1031-1036.

Tableau 5. — Les restitutions d'églises

période	nombre d'églises restituées
Xe siècle	1
fin Xe-début XIe	1
XIe siècle	6
fin XIe-début XIIe	2
XIIe siècle	1
Total	<u>11</u>

Leur don est une donation au même titre que celles constituées de terres ou de vignes. Seule apparaît peut-être l'idée personnelle à chacun des donateurs qu'il ne faut pas mécontenter Dieu en conservant indûment l'une de ses maisons.

Nous avons relevé huit donations postérieures à la fin de l'année 1074 (1), chiffre qui signifie clairement que le mouvement de restitution s'amplifie grâce aux efforts de la papauté, relayés par ceux des évêques Isembert II et surtout Pierre II. Dorénavant, la détention d'une église par un laïc est considérée comme un péché. Le propriétaire est d'ailleurs menacé des foudres de Dieu. Et les décrets de Grégoire VII sont repris par les conciles de Poitiers (1078 et 1082) et de Charroux (1082) qui rappellent les points suivants: il est interdit aux laïcs de rester en possession d'une église, de conférer des fonctions ecclésiastiques à un clerc et de prétendre à l'héritage d'un bien d'église (2). Dès lors, dans le diocèse de Poitiers, les restitutions d'églises aux membres du clergé se multiplient.

Celles en faveur de l'abbaye de Nouaillé émanent de deux groupes de personnes: d'une part, des familles de la moyenne et haute noblesse du Poitou; d'autre part, de deux évêques.

Ainsi, parmi les donateurs prennent place Adémar de Chizé, issu d'une noble famille de la région de Saint-Jean d'Angély (3), le chevalier Athelin de Châtellerault (4), etc... Notons que dans pratiquement tous les cas l'accord du seigneur et celui de l'évêque sont requis. L'autorisation du seigneur est nécessaire pour les raisons financières expliquées ci-dessus (5). Celle de l'évêque s'explique par le rôle de ce dernier dans la nomination du desservant.

Deux évêques, Pierre II (1087-1115) et Guillaume I (av. 1117-1123) se montrent soucieux d'accroître le nombre des églises possédées par les religieux de Nouaillé. Le premier lui cède en effet l'église Notre-Dame de La Chapelle-Morthemer (6) tandis que le second lui offre l'église Saint-Brice de Dixmé près d'Aulnay (7). Comment interpréter l'attitude de ces deux évêques ?

(1). Ch. n°125, p.201-203, 17 oct. 1074; n°144, p.228-229, 1077-1091; n°156, p.246-248, av. 1087; n°159, p.253-254, 1088 ou 1089; n°176, p.277-279, 1095; n°164, p.260-261, 1091-1100; n°166, p.262, 1091-1115; n°201, p.312-313, 1117-1125.

(2). PON (G.), op. cit., p.43.

(3). Ch. n°176, p.277-279, 17 mars 1095.

(4). Ch. n°166, p.262-264, 1091-1115.

(5). Nous ne voyons alors intervenir que le seigneur direct.

(6). Ch. n°164, p.260-261, 1091-1100.

(7). Ch. n°201, p.312-313, 1117-1123.

Allons même plus loin dans notre questionnement: pourquoi les restitutions d'églises ont-elles lieu en faveur des abbayes et non en faveur du clergé séculier ? Pourquoi ne pas les restituer aux évêques ? Aux chapitres cathédraux ?

Cinq raisons président au choix des donateurs.

Tout d'abord, il est possible que parmi les églises restituées, certaines aient appartenues antérieurement à l'abbaye de Nouaillé. Toutefois, aucun acte ne nous autorise à certifier cette hypothèse.

Ensuite vient la plus élémentaire des prudences: sans doute les évêques comme les laïcs préfèrent-ils donner ces églises à des réguliers plutôt qu'à des clercs car ceux-ci, pauvres desservants isolés, seraient bien incapables de se défendre contre une nouvelle mainmise d'un laïc (qui pourrait être notamment un descendant du bienfaiteur).

N'oublions pas aussi qu'au XI<sup>e</sup> siècle les conditions de vie des prêtres de paroisse sont plus que misérables. La part qu'ils conservent des dîmes ne leur suffit pas pour mener une vie décente. De ce fait, le recrutement est difficile et nombre d'églises sont désertées. Les évêques Pierre II et Guillaume I sont confrontés à ce problème et doivent probablement faire appel à des moines ordonnés prêtres pour desservir les églises de Digné et de La Chapelle-Morthemer. L'abbaye de Nouaillé est prête à y installer un de ses pères mais sans doute à condition que les deux églises lui appartiennent.

La quatrième raison est purement égoïste. Les donateurs ont un but précis: assurer leur salut grâce notamment aux prières d'un ou de plusieurs religieux. Or, ils ne sont pas sans ignorer les multiples reproches adressés au clergé séculier par le Pape ou par les conciles de Poitiers et de Charroux évoqués ci-dessus: simonie, concubinage, usure, port d'armes, etc. En revanche, la réputation des moines de Nouaillé est sans tache et les religieux de cette abbaye qui prient de nombreuses heures par jour sont les intermédiaires parfaits entre Dieu et les donateurs anxieux d'obtenir le salut éternel.

Enfin, il peut exister une certaine méfiance envers l'épiscopat, tout du moins au début de la réforme grégorienne. En effet, l'épiscopat poitevin est encore trop lié aux familles de l'aristocratie qui possèdent la plupart des églises pour se plier aux exigences de Grégoire VII. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler à ce sujet que de 975 à 1086, trois évêques se succèdent d'oncles à neveux: Gilbert I<sup>er</sup>, Isembert I<sup>er</sup> et Isembert II,

ce dernier se montrant peu enclin à faire appliquer les idées de Grégoire VII dans son diocèse dans les années 1074-1075 (1). La rénovation de l'épiscopat n'intervient qu'en la personne de Pierre II (1087-1115), prélat d'une grande piété et soucieux du bien de l'Eglise.

Assez tôt cependant, le mouvement de restitution s'essouffle et aucune donation d'église n'est enregistrée en faveur de Nouaillé après 1120-1123.

En résumé, les analyses chronologique et catégorielle des biens cédés à l'abbaye Saint-Junien de Nouaillé nous apprennent que le patrimoine du monastère s'est forgé principalement au cours des Xe, XIe, XIIe et XIIIe siècles par le biais des donations. Celles-ci, constituées essentiellement de biens meubles et immeubles dont la nature a varié au cours des siècles, ont fait de Nouaillé une abbaye riche de possessions multiples et complémentaires. Il est temps de découvrir maintenant qui sont les bienfaiteurs de notre abbaye.

---

(1). PON (G.), op. cit., p.41-43.

## II. Les bienfaiteurs de l'abbaye de Nouaillé.

S'intéresser aux bienfaiteurs de l'abbaye de Nouaillé revient à ouvrir un champs d'investigations très large. En effet, si dans un premier temps nous sommes amené à préciser rapidement la nature des donateurs (homme, femme, couple, etc...), en revanche l'étude de leurs origines sociales est un vaste domaine d'enquête. Elle nous conduit notamment à spécifier et définir certaines catégories sociales et surtout à évoquer quelques lignages nobles.

### A. Nature des donateurs

#### 1. Une majorité d'hommes

Plus de la moitié des donations sont le fait d'hommes seuls (dans 63% des cas sur quatre siècles et demi). Comme l'indique le tableau n°6, le nombre des donateurs isolés varie selon les siècles au prorata de la quantité des dons. Mais en pourcentage, le nombre d'hommes seuls croît régulièrement jusqu'au XIIe siècle inclus. Le tableau n°6 révèle effectivement qu'ils représentent 33% des bienfaiteurs au IXe siècle, presque 58% au siècle suivant, 65% au XIe siècle, pour culminer au XIIe siècle avec 91%. Cependant, ces chiffres doivent être considérés avec circonspection puisqu'il est certain que bien des chartes font défaut pour préjuger de la stricte répartition par sexes des donateurs. Quoiqu'il en soit la proportion masculine demeure importante au XIIIe siècle avec 60% et de 1300 à 1356 avec 69,2%.

Plus instructives que ces chiffres sont les caractéristiques de ces hommes. Du IXe siècle à 1356, de nombreux laïcs figurent parmi ces hommes seuls comme l'indique le tableau n°7 (cf. aussi le graphique n°4 qui reprend de façon plus nette les mêmes données). Nous dénombrons effectivement 90 donateurs laïcs (soit 82,5% des solitaires) qui se décomposent comme suit: 38 nobles, 18 chevaliers et 34 hommes mentionnés sans précision de qualité. Nous citerons à titre d'exemple les membres de la famille noble de Chitré qui se séparent d'un bien sans jamais requérir la présence d'un parent (1).

La proportion des membres du clergé régulier et séculier est d'importance plus modeste (17,5% des donateurs). Il s'agit essentiellement de

---

(1). Exemple: Guillaume de Chitré dans la charte n°132, p.212-213, 1077-1091.

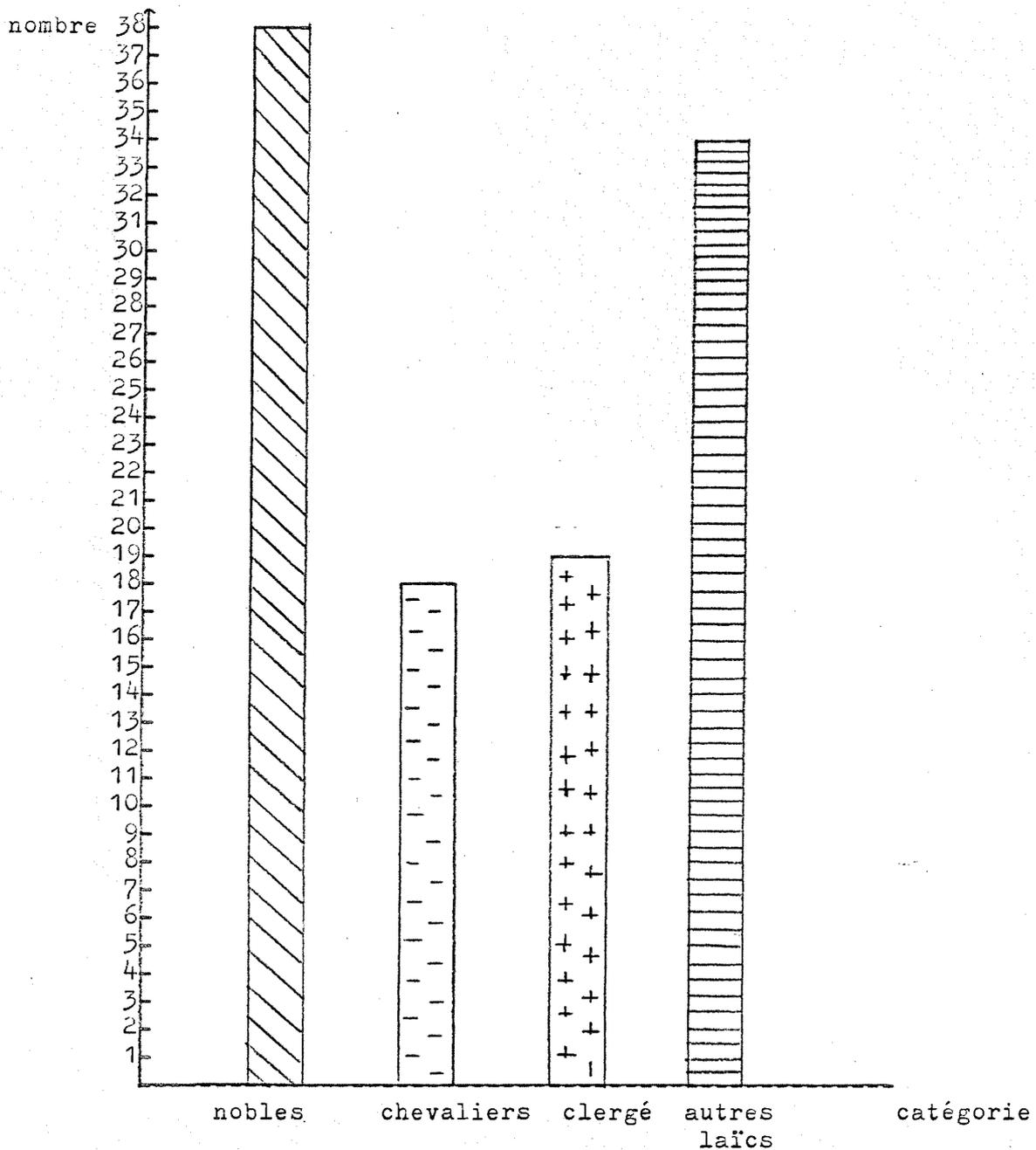
Tableau 6. — Nature des donateurs

période nature des donateurs	IXe s.	fin IXe- déb. Xe	Xe s.	fin Xe- déb. XIe	XIe s.	fin XIe- déb. XIIe	XIIe s.	XIIIe s.	XIVe s. (jusqu'en 1356)	Total (par groupe humain)
femmes seules	1		1		4	1		11	2	20
femmes+ enfants	1				1				1	3
hommes seuls	1		15	3	26	6	11	38	9	109
hommes+ enfants					1	1				2
couples		1	9	2	3			4		19
couples+ enfants					2	1				3
groupes familiaux			1		3	1	1	6		12
groupes de particuliers								4	1	5
total des actes étudiés	3	1	26	5	40	10	12	63	13	173

Tableau 7. — Les hommes seuls

catégories sociales	nombre	%
nobles	38	34,85
chevaliers	18	16,5
membres du clergé		
régulier	3	2,75
séculier	16	14,70
laïcs sans précision	34	31,20
Total	109	100

Graphique 4. — Les hommes seuls



prêtres tels Odulbert en mars 937 (1), Constantin en juillet en juillet 992 (2) ou encore Sicmar au Xe siècle (3). Deux évêques, nous l'avons vu ci-dessus, contribuent également à l'extension des possessions de Nouaillé: Pierre II et Guillaume Ier (4). Notons aussi la présence de clercs et notamment d'Umbert Porée qui est dit clerc de Saint-Pierre (5). Enfin, un seul abbé de Saint-Junien, Rotard participe à l'enrichissement de son abbaye au Xe siècle (6).

Un seul veuf est mentionné: Guillaume dit le Bâtard (7).

Très rarement, dans 1,15% des cas seulement, les hommes sont accompagnés de leurs enfants. Ceux-ci sont toujours des fils. C'est du moins le cas dans les deux seuls exemples que nous avons pu trouver. Le processus y est le même: il s'agit de donner à Nouaillé deux biens très importants sur le plan financier et dans le domaine du pouvoir: Hugues, viguier du château de Vivonne, requiert la présence de ses fils Bartholomée et Giraud pour céder la viguerie de Vivonne (8) tandis qu'Athelin, chevalier de Châtellerault, offre une église en compagnie de son fils Athelin la Grenouille (9). Ces deux donations sont réalisées aux dépens de l'héritage des trois enfants ce qui explique leur participation aux actes entérinant ces libéralités.

## 2. De nombreuses femmes

Les femmes seules (vingt mentions) ou accompagnées de leurs enfants (trois exemples) représentent 13,29% des donateurs.

Parfois ce sont des veuves telle cette femme nommée Godulgarde dont le conjoint décédé s'appelait Ainarius (10). Citons encore Audéarde, veuve de feu Guillaume de Talmont, qui offre à Nouaillé quelques rentes (11). Evoquons enfin

(1). Ch. n°49, p.85-87, mars 937.

(2). Ch. n°80, p.134-135, juill. 992.

(3). Ch. n°94, p.157-158, Xe siècle.

(4). Ch. n°164, p.260-261, 21 juill. 1091-1100 et n°201, p.312-313, 1117-1123.

(5). Ch. n°128, p.209-210, 1077-1091.

(6). Ch. n°51, p.89-90, 938-945.

(7). Ch. n°147, p.233, 1077-1091.

(8). Ch. n°121, p.195-197, 1060-1078.

(9). Ch. n°166, p.262-264, 1091-1115.

(10). Ch. n°18, p.34-35, janv. 866.

(11). A.D.V., 1H5, l.19, oct. 1229.

Tableau 8. — Les femmes seules avec ou sans enfants

catégories	nombre	%
veuves	10	43,5
moniales	1	4,35
femmes mariées	2	8,65
sans précision	10	43,5
Total	<u>23</u>	<u>100</u>

Agnès, veuve de Guillaume Bernard qui, en 1336, cède une terre à notre abbaye (1).

Il peut s'agir également de personnes mariées qui disposent de leurs biens propres sans que soit nécessaire l'intervention de leur mari. Ainsi, Isabelle de Lusignan, comtesse de la Marche et d'Angoulême est seule lorsqu'elle abandonne plusieurs biens à Saint-Junien et c'est son sceau personnel qui est apposé sur l'acte de donation (2). Les soeurs Jeanne et Aleédris de Chambonneau sont-elles mariées ? Toujours est-il que parmi les trente témoins de la concession qu'elles font à l'abbaye, pas un ne s'affirme comme l'époux de l'une de ces gentes dames (3). Célibataires ou mariées, elles dispersent librement leurs biens propres. En revanche, il est hors de question pour une femme d'aliéner des acquêts sans le consentement de son époux, de son fils ou du chef mâle de la famille.

Enfin, une dernière femme mérite notre attention. Elle s'appelle Adeline et est dite monacha (4). Pour participer à l'augmentation des biens du monastère, elle requiert le concours de son fils l'archidiacre Rorgue. Sans doute est-elle l'une de ces moniale ad succurendum qui, sentant ses forces décroître, revêt l'habit religieux au seuil de la mort pour être plus près de Dieu.

Il semble donc que, contrairement aux idées reçues, les femmes du Moyen Age jouissent d'une certaine liberté, celle au moins de disposer de leurs biens propres et peut-être, avec toutefois l'accord de l'élément mâle de la famille, des acquêts issus du mariage dans le cas des veuves.

Cependant, c'est au sein du couple que la femme acquiert toute son importance.

### 3. Plusieurs couples

Les couples seuls ou en compagnie de leurs enfants interviennent dans 12,7% des chartes. C'est aussi bien le fait des nobles de haute extraction comme le couple ducal ou le vicomte d'Aunay et son épouse que des petits seigneurs ou encore des simples roturiers.

Parmi ces couples bienfaiteurs nous avons rencontré Guillaume Tête d'Etoupe et sa conjointe Adèle (5), Cadelon vicomte d'Aunay et sa femme Aer-

---

(1). A.D.V., 1H5, l.30, 1336.

(2). A.D.V., 1H5, l.57, mars 1230.

(3). Original perdu mais vu par Dom Fonteneau, T.22, p.79.

(4). Ch. n°103, p.171-172, 1023-1030.

(5). Ch. n°54, p.93-95, févr. 942.

sende (1) ainsi que de nombreux conjoints sans distinction sociale tels Rorgue et Aldeburge au XI<sup>e</sup> siècle (2) ou Guillaume Mainer et son épouse Jeanne Chilleis (3). Ici deux remarques s'imposent: nous avons noté qu'à partir du moment où les noms de famille apparaissent (XI<sup>e</sup> siècle), les femmes poitevines conservent leur nom de jeune fille; par ailleurs, nous pressentons un relâchement du couple dès le XII<sup>e</sup> siècle. En effet, nous constatons une augmentation des donateurs seuls qu'ils soient hommes ou femmes et une diminution des concessions émanant de deux époux.

Assez rarement (trois fois), ces couples sont accompagnés de leurs enfants. Souvent le jeune donateur est le fils aîné concerné au premier chef par la ponction effectuée dans son futur héritage. Mais dans les années 1077-1091, c'est la famille de Morthemmer au grand-complet qui préside à la donation de plusieurs coutumes à l'abbaye de Nouaillé (4). Sont présents en effet le père et la mère, Engelelme et Lucie de Morthemmer, mais aussi sept de leurs enfants: trois garçons, Engelelme, Pierre et Bernard, quatre filles, Rose, Scolastique, Sibille et Clémentine.

Au total, 90% des dons sont le fait d'individus ou de couples, accompagnés ou non de leurs enfants. Même lorsqu'il convient d'effectuer une donation à l'abbaye de Nouaillé, l'homme médiéval poitevin reste individualiste ou, tout au plus, inséré dans une famille qui n'est que conjugale.

#### 4. Peu de groupes familiaux

Quelques groupes familiaux apparaissent au hasard des chartes. La plupart du temps ils se composent de deux ou plusieurs frères. L'un des actes a accroché notre mémoire par le patronyme pour le moins surprenant des personnages qu'il met en scène: en 1090, deux frères consentent un don à Saint-Junien; ils se nomment Pierre et Etienne Abrutit (5). Le temps d'une donation à Nouaillé, un groupe familial plus large peut se réunir: Rannulfe, sa mère Aremburge et sa soeur Adaltrude s'associent au Xe siècle (6). Est-ce juste pour l'acte ou est-ce la preuve qu'un même toit les abrite? Peu importe pour notre propos mais l'enjeu de la donation peut expliquer la présence de tous

(1). Ch. n°73, p.120-122, janv. 989.

(2). Ch. n°100, p.165-167, 1014-1031.

(3). A.D.V., 1H5, l.49, c.1, 1227.

(4). Ch. n°141, p.222-223, 1077-1091.

(5). Ch. n°161, p.256-257, 1090.

(6). Ch. n°199, p.308-310, 26 mars 1116.

les membres du groupe familial. Enfin, exceptionnellement, un même acte réunit un beau-père, Hugues Foucaud, et les enfants de feu sa femme Amélie de Morthe-mer le 26 mars 1116 (1).

La répartition des bienfaiteurs de Nouaillé en ces quatre catégories que nous venons d'évoquer n'est pas originale ni exceptionnelle. A titre de comparaison, nous pouvons consulter l'étude de J. Verdon consacrée au "Monachisme en Poitou" (2). Ses résultats pour le Xe siècle correspondent aux nôtres: les hommes seuls dominent largement parmi les bienfaiteurs des abbayes poitevi-nes. Et il est probable qu'un dépouillement systématique des recueils de char-tes des autres abbayes donnerait des chiffres comparables aux nôtres pour les siècles suivants.

## B. Origine sociale des donateurs

En consultant le tableau n°9, nous découvrons la multiplicité des origi-nes sociales des bienfaiteurs de Nouaillé. 87,35% d'entre eux sont des laïcs.

La noblesse (comtes, vicomtes et autres nobles), tout en atteignant pas la majorité, domine largement avec ses 37,6%. Sa prépondérance est encore plus écrasante parmi les donateurs laïcs (43%). Cependant, comme toujours, ces chif-fres sont à utiliser avec précaution. En effet, plus de 38% des donateurs ne peuvent être classés dans aucune catégorie sociale. Situation qui s'explique par le laconisme des chartes: très souvent, les donateurs ne nous sont connus que par leur prénom, parfois par leur patronyme, éventuellement accompagné du prénom de leur épouse ou de celui de leurs enfants. Au mieux, le scribe ajoute la mention "fils de" un tel. Mais tout ceci n'est en aucune façon suffisant pour nous permettre de cibler l'origine sociale du bienfaiteur. Par ailleurs, il convient de rappeler que d'une façon générale les chiffres que nous pouvons présenter pour le Moyen Age ne constituent qu'une indication de tendance. Ils ne contiennent jamais de vérité absolue.

### 1. Les donateurs nobles

37,6% de donateurs nobles avons-nous dit. Mais qu'entendons-nous par no-blesse au Moyen Age en Poitou ? Repérer aux VIIIe et IXe siècles les reliquats de la noblesse franque est impossible puisque dans ces époques reculées les chartes ne contiennent aucune précision quant à l'appartenance sociale des dona-

(1). Ch. n°199, p.308-310, 26 mars 1116.

(2). VERDON (J.), "Le monachisme en Poitou", p. 235-253.

Tableau 9. — Origines sociales des donateurs

Origines sociales	nombre	%
comtes	6	3,45
vicomtes	2	1,15
autres nobles	57	33
chevaliers	18	10,4
abbés	1	0,6
moines	1	0,6
évêques	3	1,7
prêtres	7	4
clerics	10	5,75
viguier	1	0,6
bourgeois	1	0,6
sans précision	<u>66</u>	<u>38,15</u>
Total	173	100

teurs. Cette noblesse s'est-elle perpétuée à l'époque pré-féodale puis féodale ? Pour le Poitou, nous ne sommes pas en mesure de le certifier. Toujours est-il qu'au XI<sup>e</sup> siècle, les nobles bienfaiteurs de Nouaillé sont particulièrement nombreux. Ils semblent constituer la classe dominante, jouir de privilèges et d'un statut juridique propre. Les chartes emploient un vocabulaire spécifique pour les désigner: les hommes sont dits virii nobilissimi et les femmes reçoivent le qualificatif de nobilissima (1).

Cependant, dès le XI<sup>e</sup> siècle et plus encore au XII<sup>e</sup> siècle apparaît un nouveau rameau aristocratique: celui des milites ou chevaliers. Ces hommes forment 10,4% des donateurs. Au départ, cette aristocratie de second rang n'est pas considérée comme partie intégrante de la noblesse. Dans nos actes, un miles n'est pas un vir nobilissimus. Mais, peu à peu, il y a fusion des deux groupes: un chevalier peut être noble (2). Cela porte donc la part des donateurs issus de la noblesse à près de 45% du total des bienfaiteurs.

Les comtes-ducs d'Aquitaine ne se montrent guère généreux envers l'abbaye de Nouaillé. Ils participent à l'accroissement de son temporel à six reprises seulement (3). Pourtant, une rapide consultation des chartes et cartulaires d'autres monastères poitevins révèle que certains d'entre eux bénéficient de libéralités plus nombreuses de la part des ducs. Devons-nous voir dans les choix ducaux l'expression d'une stratégie politique, le fait du hasard ou l'esprit de famille ? Les sources manquent pour saisir les motivations exactes des comtes-ducs. Apparemment, ils ne font qu'obéir aux mobiles pieux de l'époque et s'ils concèdent quelques biens en moins à Nouaillé, sans doute est-ce parce que ce n'est qu'une simple abbaye de campagne. Sur le plan politique, il ne doit pas être nécessaire de combler Saint-Junien de bienfaits pour conserver la fidélité politique des abbés.

Les vicomtes, principaux vassaux du comte de Poitiers, ne sont guère plus généreux. Certes, Cadelon vicomte d'Aunay fait un don en janvier 989 (4) mais très vite l'habitude se perd et les vicomtes d'Aunay, de Châtellerault et de Thouars préfèrent doter des abbayes ou prieurés proches de leur résidence.

Ce sont surtout les membres de la grande et moyenne noblesse poitevine

---

(1). Ch. n°179, p.284-285, fin XI<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> s.; ch. n°191, p.299, 1115-1140; ch. n°175, p.275-277, 1095.

(2). A.D.V., 1H5, l.5, Boémond du Teil, chevalier.

(3). Ch. n°54, p.93-94-95, févr. 942; ch. n°74, p.122-125, janv. 989, etc...

(4). Ch. n°73, p.120-122, janv. 989.

qui figurent parmi les bienfaiteurs de Nouaillé.

La famille de Lusignan est restée célèbre parmi les moines pour son extrême générosité. Plusieurs de ses membres ont en effet effectué des libéralités en faveur de notre abbaye. Parmi eux, citons à titre d'exemple Hugues VI le Diable qui cède une terre en 1087 (1) poursuivant ainsi l'oeuvre de son aïeul qui a fait élever vers 1025 l'église Notre-Dame de Lusignan et l'a confiée aux religieux de Nouaillé (2). Rappelons encore que deux siècles plus tard Isabelle de Lusignan abandonne quelques cens et des terres à l'abbaye (3).

Peut-être encore plus fréquemment généreux sont les Morthemers, seigneurs de la châtelainie du même nom, castellania Mortemari (4) près de Lussac. Ce sont avant tout de riches propriétaires fonciers possessionnés essentiellement dans la vallée de la Vienne autour de leur château. Ils semblent avoir pleinement conscience de leur grandeur et de leur pouvoir. Ne voyons-nous pas un Morthemer préciser qu'il est major omnium (5). Le principal donateur issu de cette famille est un Engelelme de Morthemer vivant dans le troisième tiers du XI<sup>e</sup> siècle. Il concède par trois fois des biens à Nouaillé soit seul soit en compagnie de sa famille (6).

Les chevaliers, hommes d'armes à cheval, vassaux d'un seigneur dont le nom apparaît parfois, composent un ensemble de dix-huit donateurs. Comme il est hors de question de les citer tous ici, nous nous contenterons d'évoquer Geoffroy, Guillaume et Hugues de Chitré, trois frères chevaliers qui figurent à quatre reprises dans nos chartes (7).

Afin de fournir une étude plus complète des donateurs nobles, nous en avons dressé une liste que nous fournissons en annexe de ce travail. Elle comporte les nom et qualité de ces personnes.

---

(1). Ch. n°157, p.249-250, 1087.

(2). Ch. n°106, p.176-177, 1025.

(3). A.D.V., 1H5, l.57, mars 1230.

(4). Cart. Saint-Cyprien, ch. n°9, p.13, v.1052.

(5). Ibid., ch. n°388, p.238-239, v.1100.

(6). Ch. n°140, p.220-222, 1077-1091; ch. n°141, p.222-223, 1077-1091;  
ch. n°165, p.261-262, 1091-1108.

(7)? Ch. n°131, p.211-212, 1077-1091; ch. n°132, p.212-213, 1077-1091;  
ch. n°133, p.213-214, 1077-1091; ch. n°172, p.271-273, 1091-1115.

## 2. Les autres donateurs

Vingt-deux membres du clergé font une concession à l'abbaye de Nouaillé. Ils appartiennent à tous les degrés de la hiérarchie catholique depuis le simple clerc jusqu'à l'évêque. Notons que l'un d'entre eux est désigné par une fonction très précise: ~~Pierre~~ est dit trésorier de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers (1). Il a pour rôle de contrôler les recettes et les dépenses de la cathédrale.

*Richard*

Signalons parmi les laïcs deux personnes intéressantes: d'abord, cette femme nommée Jeanne Marchande qui est dite veuve d'un bourgeois de Vivonne (2). C'est le seul membre de la bourgeoisie signalé comme tel dans les chartes de Nouaillé. Or ce cas est essentiel pour saisir les rapports de la bourgeoisie naissante avec Nouaillé. Visiblement, les bourgeois tentent rapidement d'imiter les pratiques de la noblesse, notamment cette habitude de faire une donation pieuse à Saint-Junien pour espérer plus sereinement son salut.

C'est également à Vivonne que vit la seule personne désignée par une charge administrative civile: Hugues se présente comme le viguier du château de Vivonne, c'est-à-dire l'homme chargé de diverses tâches de police et de finances (3).

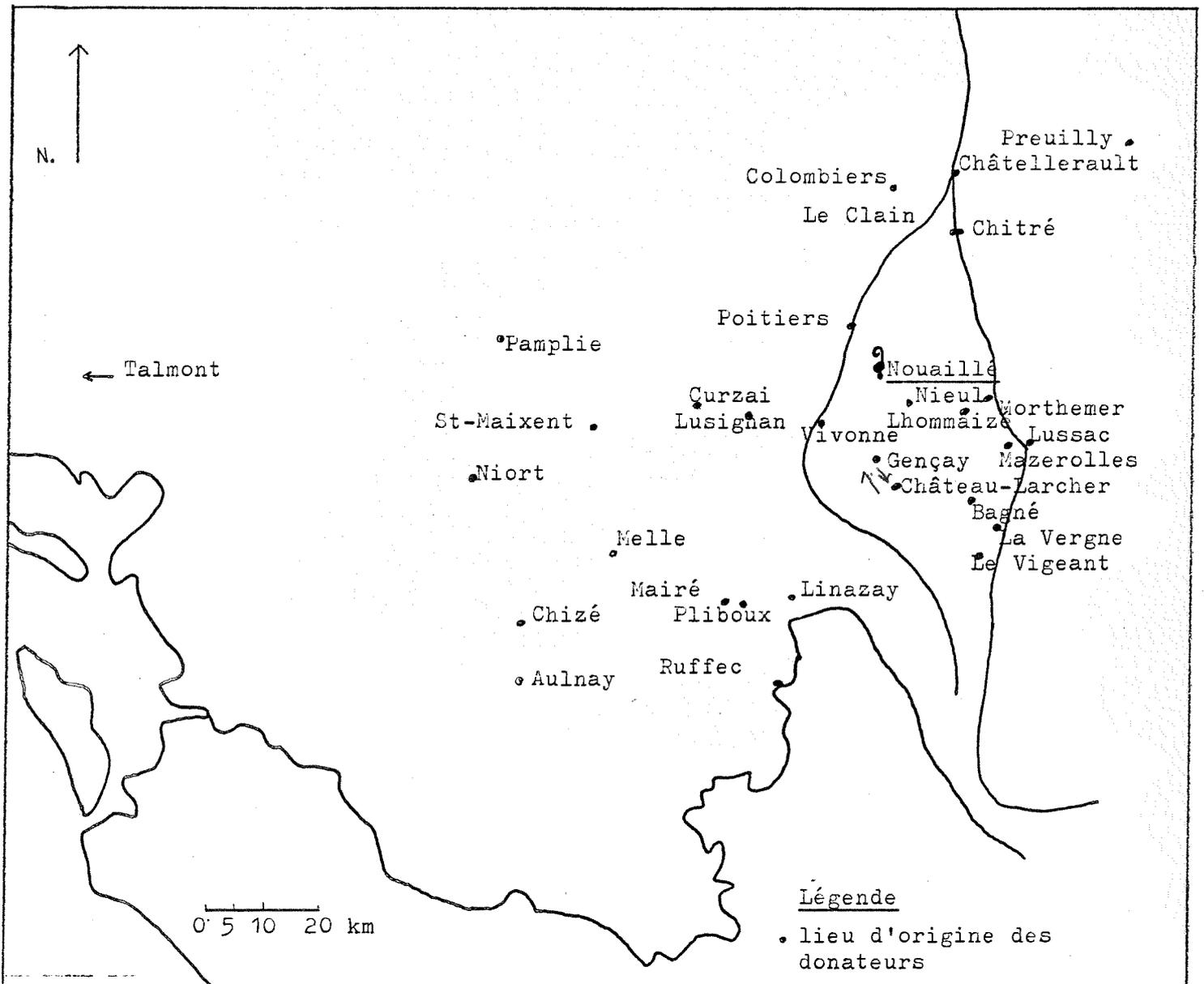
Pour conclure, nous avons tenté de réaliser une géographie partielle des donateurs. Ceux-ci, comme le montre la carte ci-après, vivent essentiellement au sud de Poitiers.

(1). Ch. n°43, p.76-77, déc. 925.

(2). A.D.V., 1H5, 1.5, mars 1264.

(3). Ch. n°121, p.195-197, 1060-1078.

Carte 3. — Géographie des bienfaiteurs de Nouaillé



### III. Les motifs des donations en faveur de l'abbaye de Nouaillé

Il convient maintenant de nous interroger sur les motivations des donateurs.

L'étude systématique des préambules des donations permet d'en dresser une liste exhaustive. Certes, quelques esprits pointilleux objecteront la répétition pluriséculaire et quasi automatique de ces formules et argueront de leur caractère stéréotypé. Cependant, il nous semble que les redites et leurs variantes offrent un champs d'étude exceptionnel pour comprendre les raisons des donations. Mieux, elles nous autorisent à élargir notre sujet et à plonger au coeur des croyances médiévales. Nous pouvons, par leur biais, aborder des thèmes aussi fondamentaux que la perception de la mort au Moyen Age, la croyance en un rôle intercesseur des moines de Nouaillé ou la crainte eschatologique du Jugement Dernier.

Notre méthode, si elle a quelques inconvénients, présente au moins l'avantage de faire apparaître trois ensembles de mobiles.

Le phénomène que d'aucuns qualifient de "phénomène des donations pieuses" est à l'origine de la moitié des dons (93 sur 173 soit 53,75% des dons). Il est général à la Chrétienté occidentale et constitue, selon G. Duby, "le plus puissant courant qui ait animé l'histoire économique" (1) et nous serions tenté de rajouter sociale et religieuse. En effet, legs et offrandes en faveur de Nouaillé ont bien souvent une finalité religieuse. Il s'agit pour les donateurs ou testateurs d'obtenir la rémission de leurs péchés, d'acquérir le salut de leur âme et, en conséquence, de gagner le ciel. Chacune de ces 93 donations repose donc sur le principe de la compensation. L'aumône n'est pas une vaine cession mais possède une valeur rédemptrice. Nous nous arrêterons longuement sur ce caractère essentiel pour saisir pleinement les tenants et aboutissants des dons et legs envers Saint-Junien de Nouaillé.

A contrario, quelques chartes révèlent des motivations moins pures. Six d'entre elles présentent des offrandes effectuées moyennant une compensation financière tandis que deux autres sont accordées à titre de dommages et intérêts.

Enfin, il nous appartient de signaler que 40,5% des donations sont consenties à titre gratuit: aucune contrepartie matérielle ou spirituelle n'est demandée. Est-ce à dire que les donateurs n'en espèrent rien ? Rappelons en guise de réponse cette phrase que A. Vauchez prête à des Toscans: "celui qui donne aux lieux saints reçoit au centuple en cette vie" (2).

(1). DUBY (G.), L'économie rurale et la vie des campagnes..., p. 384.

(2). VAUCHEZ (A.), "La pauvreté volontaire..!", p. 1569

Tableau 10. — Les motifs des donations

motifs des donations	nombre d'actes	% (corrigés)
donations sans compensation	70	40,45
donations pieuses	93	53,75
donations contre argent	6	3,45
autres motifs	4	2,35
total des actes étudiés	<u>173</u>	<u>100</u>

Certes nous reviendrons à la fin de cette troisième partie sur les libéralités payantes mais, pour le moment, ce sont les donations pieuses qui vont être l'objet d'une étude approfondie.

A. Les donations pieuses

1. La donatio pro anima

La donatio pro anima est un don consenti à l'abbaye de Nouaillé en échange d'un bienfait spirituel. Puisant son inspiration dans la Bible et dans les oeuvres des Pères de l'Eglise, elle demande la rémission des péchés du donateur et souhaite le salut de son âme. Elle a donc une vocation rédemptrice. Pour mieux la définir, replaçons-la dans une double perspective, celle des croyances médiévales et celle des pratiques religieuses.

Les chartes de Nouaillé nous permettent d'évoquer brièvement les croyances des Poitevins. Tous ceux dont nous avons gardé la trace croient en une vie après la mort mais ils savent que la vie éternelle se mérite. Le Dieu en lequel ils croient est un Dieu justicier qu'ils craignent. Le vocabulaire de la colère fait effectivement partie du champs sémantique qui sert à désigner Dieu. Les actes évoquent sa "terrible colère", sa "fureur" (1). Mais Dieu est aussi miséricordieux envers les bons et les repentis. C'est pourquoi il convient d'apaiser son courroux et d'obtenir dans ce but l'aide des intercesseurs privilégiés que sont les moines bénédictins de Saint-Junien. La donation pro anima s'avère être le viatique idéal.

Par ailleurs, ces dons pro anima sont à intégrer dans les pratiques religieuses médiévales. La religion est avant tout une religion des oeuvres et celles-ci sont multiples; pensons aux innombrables processions organisées par l'Eglise et suivies par des dizaines de personnes, aux nombreux pèlerinages concernant les saints locaux ou saint Jacques de Compostelle, aux pénitences publiques ou aux mortifications diverses mais toujours spectaculaires. Tout ceci est orchestré par le clergé, admis par un roi et un duc qui y participent et pensé comme essentiel par les fidèles. Et les largesses envers les religieux de notre monastère entrent bien dans la logique de ces pratiques.

Au total, nous l'avons déjà signalé, les donations pieuses représentent 53,75% des dons. Calculer ce pourcentage est relativement aisé car le but

---

(1). Ch. n°109, p.181-182 et ch. n°110, p.182-183, etc...

La colère de Dieu est principalement évoquée comme menace pour les contestataires de l'acte.

de la libéralité est toujours stipulé dans l'acte de donation: "pour la rédemption de mon âme", "pour la rémission de mes péchés", "pour le salut de mon âme". Ces bribes de phrases sont fréquentes quel que soit le siècle. Néanmoins une étude plus affinée (cf. tableau n°11) permet de découvrir qu'il est des périodes où ces mentions apparaissent plus souvent. Nous relevons une inflation de ces formules peu avant l'an mil, tout au long du XIe siècle, dans les années 1115-1150, enfin, au début du XIIIe siècle. Cet essai de chronologie est-il révélateur ? Evidemment se pose toujours le problème des sources. Toute augmentation des donations pieuses correspond à un essor des donations en général, essor qui lui-même est à rattacher à une plus grande quantité de chartes conservées pour telle ou telle période.

Ce handicap n'exclut pas pour autant un rapprochement possible entre l'accroissement des pieuses libéralités et quelques événements ou croyances temporaires. Ainsi, aux alentours de l'an mil, les formules citées ci-dessus se multiplient. Mais, elles ne sont plus isolées. Presque toujours l'acte qui les contient commence par une évocation de la fin du monde pressentie pour le crépuscule du premier millénaire. Cette idée apparaît à plusieurs reprises dans nos chartes. Citons notamment un acte de 991 dans lequel un clerc, Godolen, fait inscrire cette formule significative: Mundi terminum adpropinquante, ruinis crebescentibus, iam certa signa manifestantur... (1). De même, nous y reviendrons, le départ à la croisade est une occasion supplémentaire d'effectuer une concession.

a) Le salut de "son" âme

Au vue de la totalité des actes contenant la mention d'un don pro anima, il résulte que celle-ci a avant tout un usage personnel (cf. tableau n°11). Le donateur recherche son propre salut; c'est du moins ce qui appert

(1). Ch. n°77, p.129-130, déc. 991.

L'évocation des temps ultimes est encore plus complète dans la charte n°76 datée elle aussi de décembre 991 (p. 127-129): Mundi terminum adpropinquante, ruinis crebescentibus, iam certa signa manifestantur. Dum in hoc seculo unusquisque homo proprio vacat arbitrio, oportet ei ut de rebus sibi atquisitis taliter agere valeat qualiter in futuro aeterne vite mereatur percipere. Quapropter, ego in Dei nomine Archimbaldus, tractavi de Dei amore et aeterna retributione, ut mihi pius dominus in ultima die magni iudicii veniam tribuere dignetur, et illis maxime qui aeternam vitam de propriis aemunt prediis et corde tenus recolunt Domino dixisse: Bonum est sal.

Tableau 11. — Motifs des donations pieuses

périodes but	IXe s.	fin IXe- déb. Xe	Xe s. fin Xe- déb. XIe	XIe s. fin XIe- déb. XIIe	XIIe s.	XIIIe s.	XIVe s. jusqu'en 1356	total	
rémission de ses péchés	1	3	9	3	2	1		19	
salut de son âme	1	7	5	16	2	6	13	1	51
intercession pour: sa femme ou son mari	1	3	1	3		1	3		12
ses enfants				3		1			4
ses père et mère	1	4	1	13	2	6	10		37
ses consan- guins	1	2	2	6	1	1			13
peur de la fin du monde et du juge- ment dernier	1	11	2	1					15
prière perpétuelle			1	2			1	1	5
messe anniversaire					2		13	3	18

dans 29,5% des chartes consultées. Le bienfaiteur n'hésite d'ailleurs pas à se nommer seul ou à se placer en tête de liste des personnes dont il demande le salut. Honnête et humble, il reconnaît alors ses péchés et va jusqu'à faire amende honorable (1).

Parfois l'imminence de sa mort est telle qu'assurer son salut devient pour lui une priorité absolue. Tel est le cas par exemple du chevalier ou du noble qui part à la croisade. La route est longue de Poitiers à Jérusalem ou du Mellois à la Castille et embûches, épidémies ou brigands constituent de fréquentes rencontres sans compter les combats contre l'Infidèle. Il convient donc, avant de partir, de prendre les précautions d'usage. Ainsi, Hugues de Lusignan, à la veille de son départ pour l'Espagne, cède une terre au prieuré de Notre-Dame de Lusignan qu'un de ses aïeux a offert à Nouaillé. Ce don est réalisé pro remedio animae meae (2). De même, alors qu'il part secourir les Chrétiens face aux Sarrasins, Pierre Abrutit offre la terre des Cartes à Saint-Junien pour le salut de son âme (3).

b) Sauver ses proches

Cependant le bénéfice de la donation ne se limite pas au seul disposant; il rejaillit sur les membres de sa famille. C'est pourquoi le donateur oublie rarement de solliciter le salut de ses proches. Un relevé systématique des stipulations concernant les composants familiaux met en lumière à ce propos une conception très hiérarchisée de la famille.

Certes femmes et enfants sont associés au bénéfice de l'acte mais les vœux des disposants concernent d'abord leurs parents. Entendons par là non la famille au sens large mais leur genitores (ce mot est d'ailleurs celui qui est le plus fréquemment employé pour désigner le père et la mère). Il s'agit bien évidemment des parents morts ou vifs quoique les pères et mères défunts soient légèrement plus fréquents dans nos actes quelle que soit l'époque considérée. Ainsi dans une charte du 10 février 1008, un dénommé Ingelelme intercède en faveur de ses genitores décédés (4). Deux siècles plus tard, sa descendante probable, Agnès, dame de Lussac et de Morthemmer cède un bien à l'abbaye de Nouaillé et prie le notaire d'inscrire cette formule: "pour mon salut et celui de mon père Hugues de Morthemmer" (5). Ces deux exemples, choisis au hasard, parmi beaucoup d'autres, permettent d'affirmer que les membres de la

(1). Ch. n°18, p.34-35, janv. 866.

(2). Ch. n°157, p.248-250, datée de 1087 par le Père de Monsabert.

(3). Ch. n°158, p.250-252, même remarque.

(4). Ch. n°97, p.161-163, 10 février 1008.

(5). A.D.V., 1H5, l.19, XIIIe siècle (v. 1230).

famille qui ont gagné l'au-delà restent présents dans l'esprit des Poitevins et que leur salut continue de préoccuper leurs descendants. Nous pouvons même pousser plus loin notre analyse et mieux définir le rôle des Bénédictins de Nouaillé. Pour les gens du XIe comme du XIIIe siècle, la mort n'est pas un simple "passage" mais elle est attente du Jugement Dernier et il est recommandé de tout faire sur terre pour aider ses aïeux à franchir ce cap difficile notamment en requérant l'intervention des religieux du Val du Miosson.

Si les genitores sont rarement oubliés, en revanche ils sont inscrits en troisième position, après le donateur biensûr, mais aussi après sa femme lorsque celle-ci est citée. En décembre 991, Archimbaud souhaite le "repos de son âme, de celle de [sa] femme Onesga, de celles de [ses] parents Léotadus et Archymberte" (1). Cet exemple comme la remarque qui le précède pose le problème de la place de la femme au sein de la famille poitevine médiévale. Le fait qu'elle soit mentionnée dans moins de 5% des actes de donations pieuses laisse planer un doute sur son importance tandis que la position qui lui est accordée dans les formulaires tend à prouver que son rôle n'est pas négligeable. Que conclure ? Nous avons pu observer à la lecture de la quasi totalité des cartulaires poitevins que la femme est avant tout la genitrix, la mère de famille souvent nombreuse (2) et qu'à ce titre elle mérite attention, respect et protection aussi bien lors de sa vie terrestre que pour sa vie dans l'au-Delà. Nous pouvons donc supposer que la place de la femme au sein de la famille est fondamentale et qu'elle justifie les mentions dont la femme fait l'objet dans les chartes de notre abbaye ainsi que l'attention à son sujet demandée aux moines. Citons notamment cet acte des années 992-1014 par lequel Gautoin offre plusieurs biens aux religieux certes pour son propre salut mais aussi pour "le salut de l'âme de [son] épouse Vosiane". Ajoutons encore qu'il requiert une prière perpétuelle pour lui-même et pour sa conjointe (3). Ce qui est valable dans un sens l'est aussi dans l'autre et il n'est pas rare de voir une femme songer au salut de son mari (4). Devons-nous y voir la trace d'un mariage d'amour ? C'est peu probable mais rien ne permet d'exclure cette hypothèse. Toutefois, un doute est permis dans le cas de la donation de Jeanne Marchande. Celle-ci demande en effet le salut de l'âme de ses deux maris Jean et Roger (5). Nous croyons déceler dans ces dons la volonté d'assurer une vie éternelle au pater familias, au chef de la lignée. Dès lors, ce

(1). Ch. n°78, p.127-128, déc. 991.

(2). Citons ici l'exemple d'Amélie de Morthemmer qui a sept enfants.

Ch. n°141, p.222-223, 1077-1091.

(3). Ch. n°81, p.136-137, 992-1014.

(4). Ch. n°18, p.34-35, janv. 866 et ch. n°72, p.118-120, 988.

(5). A.D.V., 1H5, l.5, mars 1264.

dessein procède du même mobile que les intercessions en faveur des genitores.

Les enfants sont peu cités (4 fois sur 173) mais ils figurent néanmoins dans les actes de donation en tant qu'associés aux dons. Généralement seuls les fils et principalement le fils aîné bénéficient des attentions du chef de famille. Les filles, elles, sont la plupart du temps omises; elles ne sont mentionnées qu'à défaut d'héritier mâle. La fille est quantité négligeable jusqu'au moment où elle contracte un mariage avec un jeune homme de lignage comparable et où elle devient genitrix. Avant, son salut importe peu et point n'est besoin de demander l'intercession des religieux de Nouaillé pour elle. Seule exception à ce schéma, l'héritière, digne des attentions du père. C'est aussi l'héritier qui bénéficie d'une mention. Cependant, soyons juste: la pratique retient de la donatio pro anima sa puissance rédemptrice pour un fils défunt. S'il n'y a qu'un exemple à citer, que ce soit celui d'Hugues, viguier du château de Vivonne, qui espère la "rémission des péchés de son défunt et très cher fils Hugues" (1). Voilà qui renouvelle les perspectives habituelles sur les relations parents-enfants au Moyen Age!

La famille proche est donc le souci essentiel du donateur. Les chartes mettent en lumière une famille sans grande envergure généalogique. Seules l'ascendance et la descendance directes suscitent une demande d'intercession de la part du bienfaiteur de Nouaillé ce qui prouve que, dans la société poitevine médiévale, seule la famille conjugale revêt une réelle importance.

c) La solidarité envers les collatéraux

Néanmoins, la solidarité familiale dépasse de temps en temps (dans 21,4% des cas) le cadre restreint du couple et de ses ascendants ou descendants immédiats. Dans 37 actes sur 173, des collatéraux sont nommément cités par le disposant. Celui-ci évoque essentiellement ses frères et neveux sans doute au titre d'héritiers éventuels. C'est la protection de la lignée qui est de nouveau en jeu. Elle est alors requise par quelqu'un qui n'a ni fils ni fille. Tel est le cas de "Robert, homme noble" qui espère obtenir le "repos de [son] âme, de celle de [ses] genitores et de [ses] frères Ingelrand, Launon, Guigon et Ysembert" (2).

Exceptionnellement, et cela constitue une extension considérable des personnes recommandées, le donateur souhaite que le bénéfice du don rejaillisse sur ses "consanguins", sur ses parents au sens large, sur ses collatéraux (3).

(1). Ch. n°121, p.195-197, 1060-1078.

(2). Ch. n°78, p.131-132, 992-1014.

(3). parentum dans ch. n°109, p.181-182, 1031-1036;  
progenie dans ch. n°128, p.207, 1077-1078.

2. Le plus près possible de Dieu

a) Par la prière

Parfois, les donateurs ne se contentent pas de vagues stipulations mais exigent des dispositions plus précises telles la participation aux mérites des religieux ou l'association aux prières s'élevant du choeur des moines pour eux-mêmes et/ou les membres de leur famille car le défunt doit être "accompagné" dans l'au-delà par les prières des religieux.

Mieux, il peut demander à être considéré comme l'un d'entre-eux sans pour autant achever sa vie au monastère. Ainsi, vers 1115-1140, Etienne, prêtre de Mazerolles, donne un bois, une terre et une vigne pour être en "confraternité spirituelle" avec les religieux de Nouaillé (1).

L'association aux prières des pères et des frères est sollicitée dans vingt-cinq actes. Elle revêt trois formes: la demande de prières perpétuelles, la fondation d'une messe anniversaire et la création d'une chapellenie.

La prière perpétuelle est requise cinq fois. Deux exemples suffiront à montrer que ce souhait traverse les siècles. En effet, vers l'an mil, Gautoin demande à être "associé" de façon "perpétuelle à la prière" des religieux de Nouaillé (2) et deux siècles plus tard, en octobre 1229, Philippe de Lhommaizé réclame "un rappel perpétuel de sa mémoire" (3). Deux éléments se retrouvent dans ces demandes: la répétition et la perpétuité.

La messe anniversaire quant à elle, est désirée dix-huit fois. Il s'agit le plus souvent d'une messe chantée à date fixe, soit celle de la mort du donateur, soit celle de la fête du saint protecteur du lignage. Le contenu est parfois précisé: Géraud de Torçay demande aux moines de dire des psalmes (4). Cette messe anniversaire peut être requise pour soi-même — telle est la demande de Jourdain de Château-Larcher à l'aube du XIIIe siècle (5) — ou pour un proche. Ainsi, en 1221, Hugues de La Vergne cède un bien en échange d'un anniversaire pour son père prénommé Hélie (6). Il peut arriver qu'il y ait inflation de la demande: Marguerite Vougile exige "un anniversaire par an pour le repos de l'âme de feu Philippe Coiquan [son] mari ainsi que quatre

(1). Ch. n°196, p.305-306, 1115-1140.

(2). Ch. n°81, p.136-137, 992-1014.

(3). A.D.V., 1H5, l.19, oct. 1229.

(4). Ch. n°154, p.243-244, 1084.

(5). Ch. n°171, p.268-270, 1091-1115.

(6). A.D.V., 1H5, l.60, 1221.

messes par an le jour de [son] décès par les religieux du prieuré de Frontenay" (1). Là encore, la messe anniversaire repose sur le principe de la répétition perpétuelle.

Enfin, nous avons relevé deux fondations de chapellenies, l'une par Jeanne Marchande en 1264 (2), l'autre par Jean de Menot, chanoine, en 1317 (3). La chapellenie, tout en étant assez proche de l'anniversaire, en diffère sur un point essentiel: son caractère purement privé. En effet, elle consiste à assurer la subsistance d'un prêtre (qui peut être un moine de Nouaillé ordonné prêtre) dont le rôle est de dire chaque jour une messe pour la seule âme du fondateur. Sa ressemblance avec la prière perpétuelle et l'anniversaire réside dans la commémoration perpétuelle. Par ailleurs, la messe comme viatique pour l'au-delà rapproche anniversaire et chapellenie.

Revenons maintenant sur le caractère répétitif et perpétuel de ces trois pratiques demandées aux religieux de Nouaillé. Inexistantes jusqu'à l'extrême fin du Xe siècle, elles apparaissent au XIe siècle et atteignent leur plein développement au cours du XIIIe siècle mais demeurent encore nombreuses dans les années 1300-1356. Elles sont significatives des croyances eschatologiques des XIe, XIIe et XIIIe siècles: le Jugement Dernier aura lieu à la fin des temps, il permettra la résurrection de tous les morts mais seuls seront grâciés ceux qui auront réussi à infléchir le jugement de Dieu dans le bon sens. Pour cela, une prière perpétuelle est nécessaire. Or seule l'Eglise et notamment les Bénédictins de Nouaillé pensés comme éternels sont en mesure d'assumer un service divin perpétuel et de répondre à l'attente des chrétiens médiévaux. En ce sens, l'obituaire ou rouleau des morts est l'auxiliaire indispensable à la survie de ces pratiques. Malheureusement, dans l'état actuel de nos recherches, nous ne sommes pas en mesure de présenter et d'analyser le nécrologe de Nouaillé. Pourra-t-il être retrouvé ? Nous en doutons. Tout au plus sommes-nous en mesure de dresser la liste (sans date fixe) des défunts associés aux prières de la communauté monastique (cf. page suivante).

#### b) La vêtue ad succurendum

Nous avons relevé le nom de trois personnes qui, à l'approche de la mort, renoncent à leur vie dans le siècle et prennent l'habit monastique à Nouaillé ou du moins qui le reçoivent des mains de l'abbé de ce lieu. Tous

(1). A.D.V., 1H5, 1.55, ch. n°4 Frontenay, 1340.

(2). A.D.V., 1H5, 1.5, mars 1264.

(3). A.D.V., 1H5, 1.58, 18 oct. 1317.

Tableau 12. — Défunts associés aux prières de l'abbaye de Nouaillé

nom des défunts associés aux prières	à partir de...
Gautoinus	fin Xe-début XIe siècle
Girbert, prêtre	1077-1091 ou peu après
Giraud de Torçay	apr. 1084
Jourdain de Château-Larcher	1091-1115 ou peu après
le seigneur de Chitré	1091-1115 ou peu après
Agnès de La Vergne	1211
Hélie de La Vergne	1221
Guillaume Fournier	apr. avril 1226
Philippe de Lhonnaizé	apr. décembre 1227
Guillaume de Cursay	apr. septembre 1229
Audéarde de Talmont	apr. octobre 1229
Isabelle de Lusignan	apr. mars 1230
Les chanoines de Saint-Pierre	11 février 1255
Hugues de Lusignan	apr. 1er février 1269
un inconnu (nom illisible)	apr. 1271
Philippe Coiquam	1340

91

sont probablement âgés, certainement veufs, avec ou sans enfants. L'un d'entre eux, Ayraud de Chitré est à l'article de la mort. Il est dit malade au château de Preuilly lorsqu'il fait venir à son chevet l'abbé de Saint-Junien et plusieurs frères du monastère. L'abbé Pierre lui remet l'habitum Sancti Benedicti, l'habit de Saint-Benoît qui lui permet de mourir au sein de la congrégation bénédictine (1). Il est cependant probable qu'Ayraud de Chitré s'éteint à Preuilly. La démarche des deux autres moines ad succurrendum est plus complète en ce sens qu'ils reçoivent l'habit monastique et achèvent leur existence à Nouaillé. Effectivement, à la charnière des XIe et XIIe siècle, Geoffroi Beslier rejoint deux de ses fils, Etienne et Geoffroi, dans le monastère suivant son désir exprimé en ces termes: Volens esse monachus (2). De même, Athelin, chevalier de Châtellerault, se fait moine sur la fin de sa vie en compagnie de son fils Athelin dit la Grenouille (3). Bien évidemment, aucun n'entre en religion les mains vides: Ayraud de Chitré offre un alleu dans la villa de Comblé tandis qu'Athelin apporte l'église de Colombiers (4). Quelle est la vie de ces hommes qui entrent dans la régularité à Nouaillé ? Nous ne le savons pas exactement. Un logis spécial leur a peut-être été aménagé à l'écart du monastère mais aucun document n'en a conservé la trace.

c) Par la sépulture dans l'abbaye

Etre enterré dans l'abbaye est un gage de salut. Les abbés ont le privilège d'être inhumés dans l'abbatiale ou plus modestement dans le cloître comme les simples moines. Certains laïcs, quant à eux, achètent leur enfeu par une fondation perpétuelle ou par un don. Dresser la liste exhaustive des personnes ensevelies à Nouaillé est une tâche impossible. Néanmoins nous avons conservé la trace écrite de cinq inhumations dans le cimetière du monastère (pour sa localisation, voir le plan de l'abbaye ci-joint). Ce sont celles de Guillaume de Mauugué (5), d'Amélie de Morthemmer (6), d'Agnès et d'Hélie de La Vergne (7), enfin, d'Audéarde de Talmont (8). L'énumération de ces noms montre bien que le privilège d'élire sa sépulture dans l'abbaye de Nouaillé appartient aux seigneurs poite-

---

(1). Ch. n°120, p.194-195, 1060-1078.

(2). Ch. n°178, p.282-283, fin XIe-avant 1115.

(3). Ch. n°166, p.261-262, 1091-1115.

(4). Cf. les chartes ci-dessus.

(5). Ch. n°192, p.301, 1115-1140.

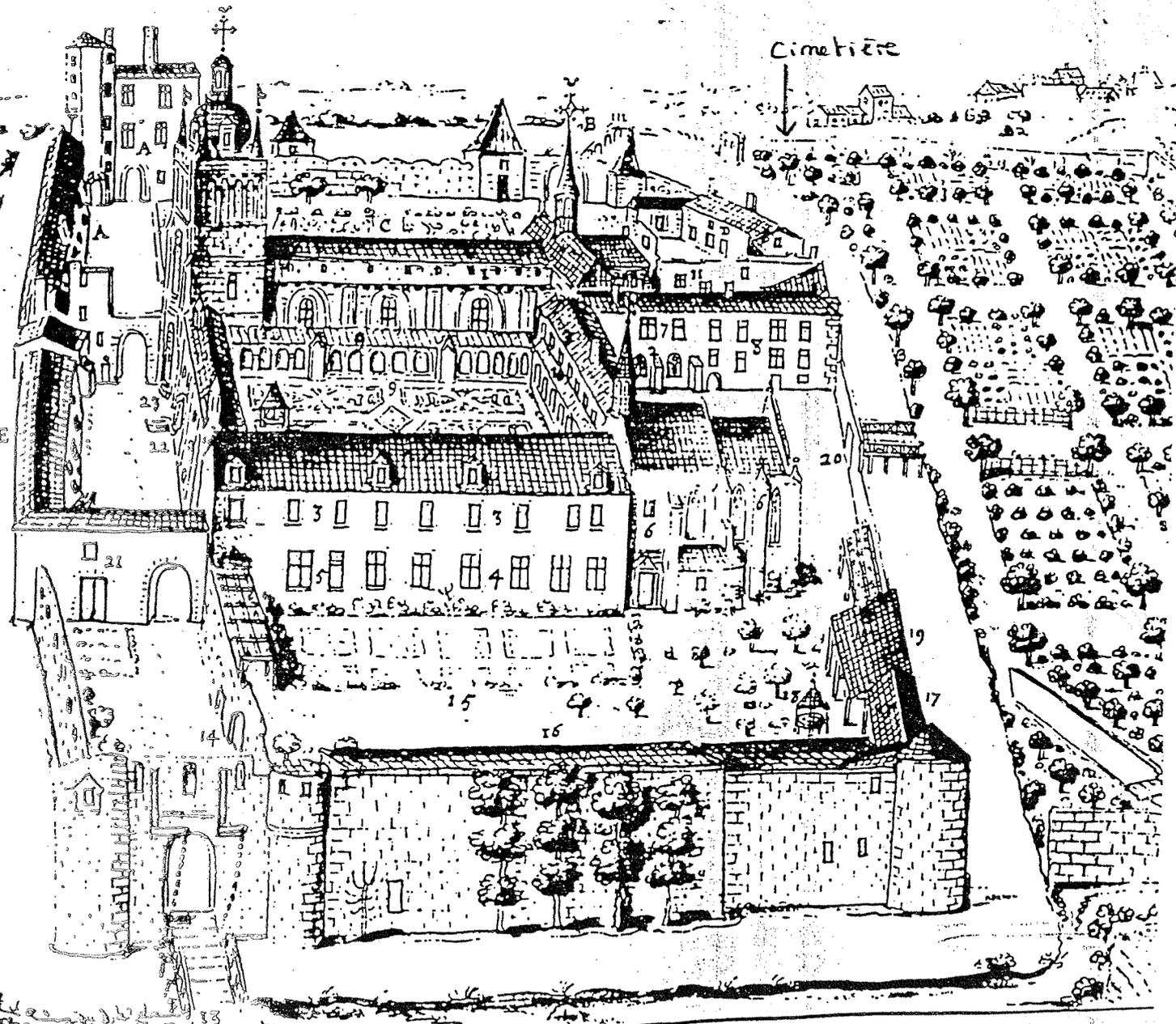
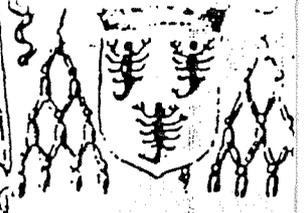
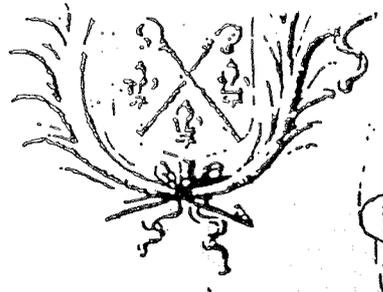
(6). Ch. n°199, p.300-310, 26 mars 1116.

(7). A.D.V., 1H5, l.3, ch. n°203, 1211 et l.60, 1221.

(8). A.D.V., 1H5, l.19 (2 actes), oct. 1229 et juin 1233.

Doc. 3. — Localisation possible du cimetière de l'abbaye  
(vue extraite de la collection Gaignière. 1699)

- |   |                                |                       |
|---|--------------------------------|-----------------------|
| 2 Sacristie                                     | 1 premiere entrée              | A des abbatal         |
| 3 Dortoir                                       | 4 porte de la basse cour       | B mur de pierre et    |
| 4 Refectoire                                    | 15 basse cour                  | C mur de pierre et    |
| 5 Cuisine                                       | 16 écurie.                     | D mur de l'abbé       |
| 6 ancienne chapelle<br>qui sert de bibliothèque | 17 boulangerie                 | E mur de garde et     |
| 7 chambre commune                               | 18 puis du lavoir              | F mur de              |
| 8 Infirmerie                                    | 19 bucher                      | G écuries et greniers |
| 9 les Cloîtres                                  | 20 porte et pont du<br>jardin. | H mur de l'abbé       |
| 10 le chapitre                                  | 21 Pressoir                    |                       |
| 11 la Cène                                      | 22 entrée du monastere.        |                       |
| 12 les greniers                                 | 23 porte de l'église.          |                       |



vins exclusivement. Vilains et bourgeois n'ont pas droit de cité dans ce saint lieu.

d) Par la présence d'un proche au sein de la communauté des moines

Des donations ont lieu à l'occasion d'oblations d'enfants. Celles-ci, sans être fréquentes, existent à Saint-Junien. Pour mieux assurer leur salut, les parents n'hésitent pas à confier leur fils aux religieux afin que le jeune garçon devienne moine. Le but de l'action est évident: l'enfant devenu adulte sera un moine à part entière qui priera quotidiennement pour son lignage et spécialement pour la grâce de ses père et mère ainsi que de ses frères. Au Xe siècle, Ingelric et Aldegarde offrent leur fils Rothard (1). Au XIe siècle, l'usage semble se répandre. En 1080, Vivien favorise l'entrée de son fils (2). En tant que chef de famille, une femme de la noblesse prénommée Restis confie son fils Guillaume (3). Enfin, Job, dernier rejeton de Jourdain de Château-Larcher et d'Amélie de Morthemmer, rejoint ses deux aînés Samuel et Olivier dans la clôture (4). Encore au XIIIe siècle, nous rencontrons des exemples d'oblations d'enfants ou de jeunes hommes (5). Ces vocations sont probablement forcées et concernent les fils cadets. L'abbaye de Nouaillé accepte ces enfants d'autant plus volontiers que chacun apporte une "dot" constituée de bois, de terres ou de vignes et contribue ainsi à l'enrichissement du monastère.

B. Réparations de dommages et ventes déguisées

1. Le don à titre de dédommagement

De temps en temps au détour d'une charte, apparaît le don à titre de dédommagement.

Deux cas méritent notre attention car ils sont construits exactement sur le même modèle (6). Les deux "généreux" donateurs offrent des terres "en réparation des torts commis envers l'abbaye de Nouaillé". Le concept de réparation implique à la fois la notion d'amendement et celle de compensation.

(1). Ch. n°37, p.66-68, mars 908.

(2). Ch. n°150, p.256-258, 1080.

(3). Ch. n°175, p.277-279, 1095.

(4). Ch. n°171, p.268-270, 1091-1115.

(5). A.D.V., 1H5, l.19, déc. 1226.

(6). Ch. n°143, p.226-227, 1077-1091 (Eve); ch. n°180, p.285, fin XIe- début XIIe siècle (Guillaume).

Les disposants regrettent leur mauvaise action et l'abbaye de Nouaillé reçoit une indemnité pour la terre usurpée ou la taxe indûment prélevée. C'est une première étape du don. La deuxième partie de l'acte souligne le mobile du dédommagement: "pour le salut de mon âme et la rémission de mes nombreux délits", "pour obtenir de Dieu la rédemption des injustices commises". A vrai dire, il s'agit moins de compenser un vol ou de réparer une usurpation que de faire pénitence, d'acquérir le pardon, voire l'intercession future des moines et d'obtenir son salut au jour du Jugement Dernier. Tel est le souhait de Guillaume Barthélémy mais aussi d'Eve et de ses fils Etienne et Guillaume à la fin du XIe siècle. Comme l'indique le tableau n°11, ce sont les deux seuls actes de donation qui contiennent une référence à ce type de mobile. Mais nous verrons dans notre thèse lorsque nous étudierons les litiges opposant Nouaillé à des particuliers que les dons expiatoires abondent à l'issue d'un procès gagné par l'abbaye.

## 2. Donations ou ventes déguisées ?

Bien que ces dons soient en majorité sans compensation matérielle, certaines libéralités sont effectuées contre une rente ou quelques sols ou livres.

Il s'agit souvent d'une somme modique à valeur plus symbolique que marchande, mais il arrive aussi que l'argent versé par les religieux représente le prix réel de la terre "donnée". Alors qu'en 1227 Guillaume Mainer et sa femme Jeanne Chilleis cède un demi fief contre la faible rente de 12 deniers de cens deux fois l'an (1), au XIe siècle, Nouaillé reçoit pour don une terre plantée de vigne moyennant la somme de quatre livres plus un cheval (2). Aucun doute, les cinquante jugères de vigne valent bien ce prix. Par comparaison, une grande terre vierge vaut quarante sous toujours en monnaie de Poitiers (3) et quatre livres sont exigées de notre abbaye pour l'achat de plusieurs serfs à la même époque (4). Ce qui nous fait dire que la plupart des donations contre une compensation sonnante et trébuchante semblent être des ventes déguisées.

Que dire en conclusion de cette troisième partie sinon que nous constatons une primauté de la recherche de compensations spirituelles dans la ma-

---

(1). A.D.V., 1H5, l.49, ch. n°1, 1227.

(2). Ch. n°140, p.222-223, 1077-1091.

(3). Ch. n°178, p.282-283, fin XIe siècle- 1151.

(4). Ch. n°169, p.266-267, 1091-1115.

jorité des actes de donation consultés. "La conviction est générale au Moyen Age que tout chrétien doit gratifier Dieu ou ses saints, dans la personne des prêtres, des moines ou des pauvres, de tout ou partie de ses biens" (1). Bien intégrés dans le schéma des croyances de leur temps, les Poitevins implorent la clémence divine lors du Jugement Dernier par le biais notamment de ces donations. Les moines de Nouaillé se posent comme les intermédiaires nécessaires entre Dieu et les hommes et remplissent ainsi parfaitement le rôle attribué à leur "ordo": être les intercesseurs perpétuels entre ici-bas et au-delà.

---

(1). Actes du Colloque La mort au Moyen Age, p.23.

IV. Après un ralentissement au XIIe siècle, la diminution des dons au XIIIe siècle.

Sur un total de 173 dons pour cinq siècles et demi, 63 ont lieu au XIIIe siècle soit 36,4% de la totalité des donations. Ce pourcentage élevé devrait laisser entrevoir une augmentation des libéralités. Or, nous affirmons qu'une diminution des dons a lieu au XIIIe siècle. Celle-ci est d'ailleurs prévisible dès le siècle précédent qui accuse un net ralentissement des dons. Cependant, dans les années 1170-1199 une légère reprise a lieu. Dans un premier temps, nous allons essayer de prouver notre hypothèse puis dans un second point plus développé nous rechercherons les causes de la diminution des donations au XIIIe siècle.

A. Un constat: les dons en faveur de Nouaillé diminuent dès 1239.

Certes, les Bénédictins de Nouaillé bénéficient de 76 dons pour les années 1200-1356. Cependant, ce chiffre somme toute considérable dissimule une évolution négative des concessions faites à l'abbaye, évolution sur laquelle il paraît bon s'attarder.

Le tableau n°13 et plus encore le graphique n°5 qui est nettement plus parlant révèlent une chute continue des donations du XIIIe au XIVE siècle. En fait, seule la première moitié du XIIIe siècle continue d'être une période faste pour l'abbaye qui reçoit 43 biens soit presque 70% des dons du XIIIe siècle. En revanche, les années 1250-1299 et surtout 1300-1349 sont caractérisées par une grande pauvreté des libéralités. La rupture semble donc se situer vers 1250.

Pouvons-nous affiner ce commentaire ? Le tableau n°14 nous fournit une vue détaillée des dons survenus au cours du XIIIe siècle. Tout de suite, nous remarquons que la date charnière n'est pas 1250 mais 1239. Avant cette année, 43 dons sont comptabilisés; après, nous en dénombrons 20 répartis sur les soixantes années restantes.

Il y a donc bien une époque où tout bascule, où les donateurs délaissent cette fois de façon définitive l'abbaye de Nouaillé.

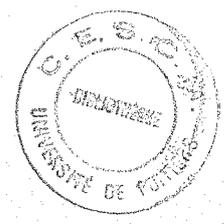


Tableau 13. — Détail des donations aux XIIIe et XVe siècles

périodes	nombre d'actes	% (corrigés)
1200-1249	43	24,85
1250-1299	20	11,55
1300-1349	<u>13</u>	<u>7,50</u>
Total	76	43,90

Note: pourcentages établis à partir du total des actes (soit 173 actes)

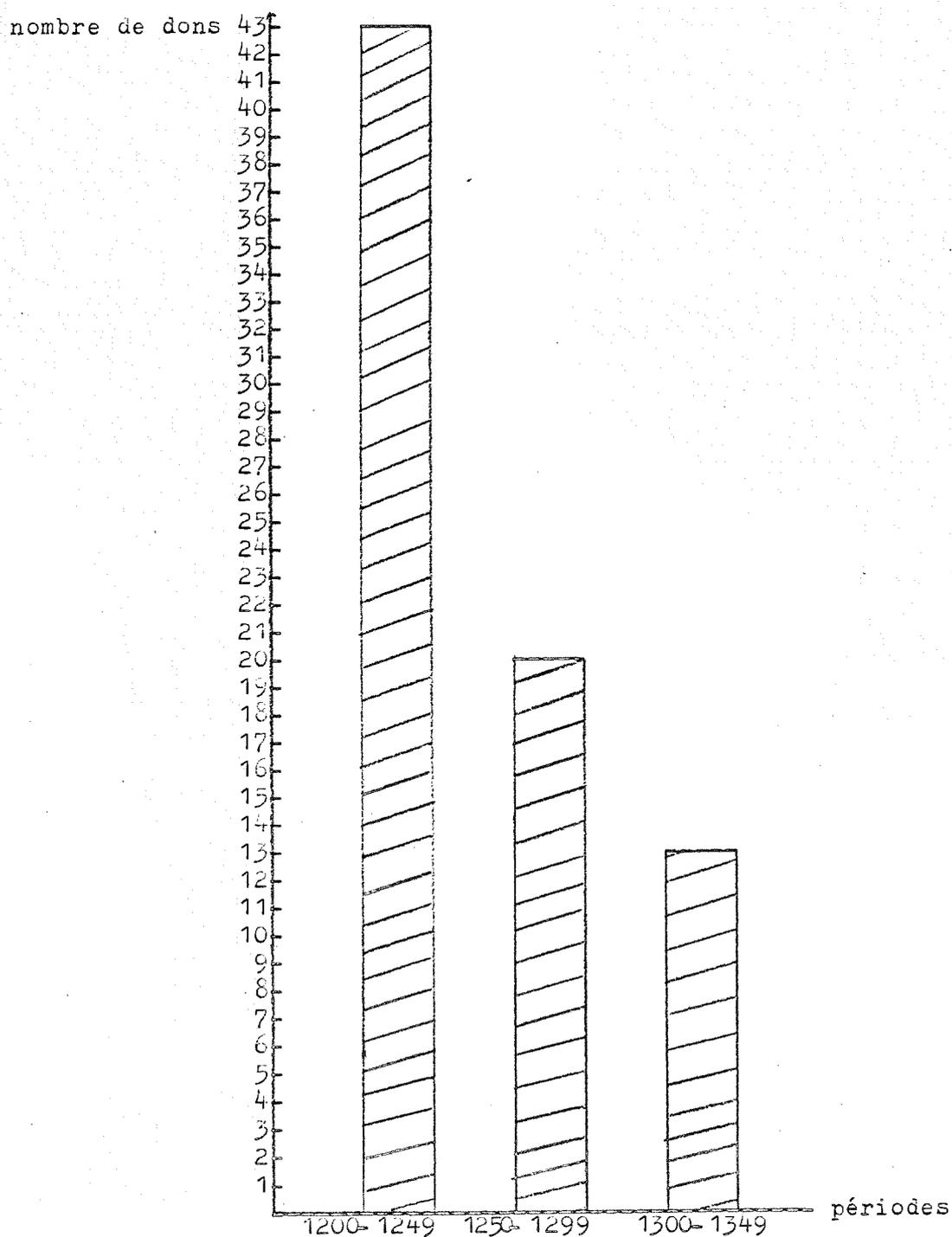
Graphique 5. — Donations aux XIIIe et XVe siècles

Tableau 14. — La raréfaction des dons au XIIIe siècle

décennies	nombre d'actes de donation
1200-1209	1
1210-1219	6
1220-1229	20
1230-1239	16
1240-1249	0
1250-1259	6
1260-1269	3
1270-1279	6
1280-1289	3
1290-1299	2
Total	<hr/> 63

## B. Motifs de la diminution des dons

Au cours de nos recherches, nous avons découvert trois ensembles principaux de causes qui expliquent le ralentissement des donations en faveur de Saint-Junien de Nouaillé dès le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

### 1. L'épuisement du patrimoine des donateurs

Le premier élément qui explique cette raréfaction des dons est l'épuisement du patrimoine des donateurs.

Les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles sont caractérisés par un immense courant de générosité envers les abbayes poitevines. Chacun, roturier aisé mais surtout noble de petit ou grand lignage, se sépare d'une terre, d'une église ou d'une rente pour en faire l'offrande à un monastère. Chacun participe donc à sa manière à l'édification du temporel des abbayes et notamment de celui de l'abbaye de Nouaillé. Mais la contrepartie de ces bienfaits est sévère: biens meubles et immeubles disparaissent à tout jamais du patrimoine privé qui peu à peu se réduit comme une peau de chagrin. Pouvons-nous parler de crise nobiliaire comme R. Boutruche pour le Bordelais ? (1). Actuellement, notre étude de la noblesse poitevine n'est pas encore assez avancée pour apporter une réponse définitive à ce problème mais il est certain que plusieurs familles se sont largement dépossédées. Les chartes de Nouaillé en sont témoins: elles évoquent très souvent l'attitude d'héritiers cherchant désespérément à recouvrer certains biens aux dépens de notre abbaye (2).

Nous avons recherché dans les cartulaires et recueils de chartes des exemples de ces lignées bienfaitrices. Bien sûr, notre enquête ne s'est pas faite au hasard. Seules ont retenu notre attention les familles qui se sont montrées généreuses à l'égard de Nouaillé aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Selon notre attente, les exemples abondent. Les citer tous serait fastidieux; c'est pourquoi notre choix s'est porté sur un seul lignage noble, celui des vicomtes d'Aunay. La liste ci-dessous contient les principaux dons consentis par cette famille à divers établissements religieux.

---

(1). BOUTRUCHE (R.), "Aux origines d'une crise nobiliaire: donations pieuses et pratiques successorales en Bordelais du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle", Annales d'histoire sociale, 1939, p.162-177 et 257-277.

(2). Cf. un chapitre sur les litiges et contestations qui figurera dans ma thèse mais que je ne peut fournir ici dans le cadre restreint de ce mémoire de D.E.A.

Date	Bien offert	Bénéficiaire
1028	un moulin	Bourgueuil
v. 1050	une forêt	St-Jean d'Angély
1067	l'église St-Martin de Pons	St-Florent de Saumur
1067	une chapelle	St-Florent de Saumur
v. 1070	l'église St-Séverin	St-Jean d'Angély
v. 1070-1086	l'église St-Just d'Aunay	St-Florent de Saumur
1076	divers biens	N.-D. de Saintes
1083	l'église St-Paul de Poitiers	Montierneuf
juillet 1098	l'église St-Julien	N.-D. de Saintes
avt. 1099	participe à la construction de St-Nicolas de Poitiers	St-Nicolas de Poitiers

Nous imaginons sans peine que le patrimoine des vicomtes d'Aunay a terriblement souffert de ces multiples dons ou constructions. Or leur cas n'est pas isolé et au XIIIe siècle la situation patrimoniale des bienfaiteurs devient souvent problématique. Certes, contrairement au Bordelais par exemple, il semble qu'afin d'éviter un morcellement des seigneuries la pratique successorale privilégie le fils aîné (1). Mais cette coutume n'enraye pas l'appauvrissement des familles, si bien qu'au XIIIe siècle beaucoup de donateurs potentiels se trouvent dépourvus et dans l'impossibilité de prodiguer des largesses à l'Eglise en général et à l'abbaye de Nouaillé en particulier.

2. Nouaillé, victime de la concurrence et de l'évolution des modes de vie.

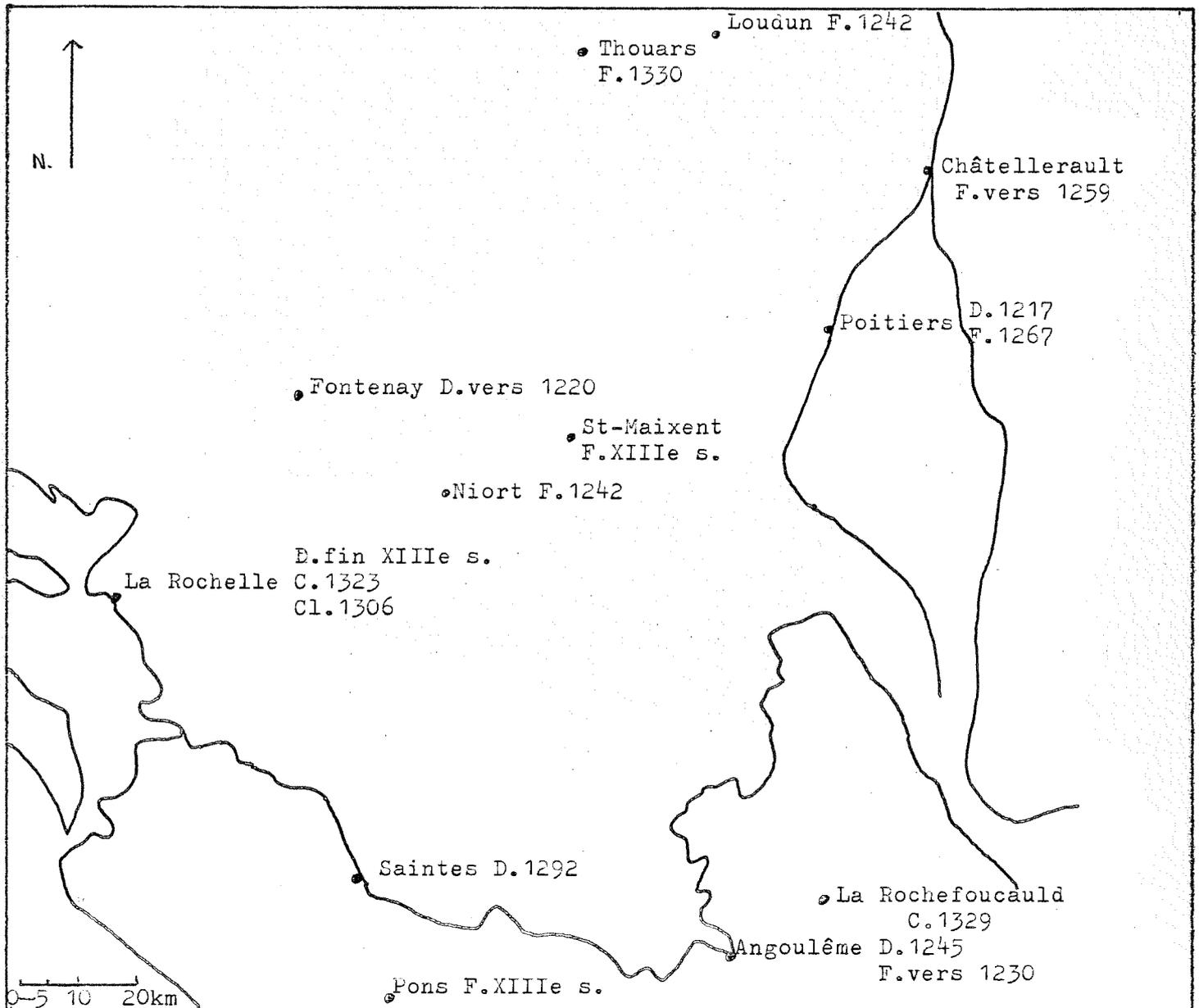
Autre cause générale à l'Europe occidentale, la concurrence et l'évolution des modes de vie frappent de plein fouet toutes les abbayes bénédictines. Précisément, les dons non reçus par l'abbaye de Nouaillé rejoignent le temporel d'établissements nouveaux: ceux des Ordres Mendiants (2).

Cette évolution tient peu aux difficultés internes de l'abbaye mais essentiellement à l'éloignement de Nouaillé d'un centre urbain. Certes Poitiers n'est qu'à huit kilomètres mais à l'époque c'est bien loin pour les fidèles. En outre, les Bénédictins vivent en clôture et sont donc en retrait

(1). C'est ce qui est en vigueur chez les vicomtes de Châtelleraut par exemple.

(2). Cf. sur l'implantation des Mendiants, l'article de FAVREAU (R.), "L'établissement des ordres mendiants...", p.9-35.

Carte 4. — Implantation et concurrence des Ordres Mendiants



Légende

- C. : Carmes
- Cl. : Clarisses
- D. : Dominicains
- F. : Franciscains
- 1217 : Date d'implantation

par rapport aux chrétiens. Enfin, par leur prières ils ont un rôle d'intercesseurs mais ce ne sont pas des pasteurs. Par conséquent, la concurrence est sévère: les Ordres Mendiants associent en effet cénobitisme et vie apostolique. Comme l'a remarqué H. Martin pour la Bretagne (1), les "frères", comme on les appelle, réussissent à calquer leur réseau de couvents sur les nouveaux lieux d'activité économique, à savoir les centres urbains. En outre, par leur idéal de pauvreté opposé à la richesse bénédictine, ils séduisent les chrétiens. Enfin, leur pastorale touche un vaste éventail social. C'est pourquoi les donations qui ne sont plus en faveur de Nouaillé sont destinées aux Dominicains, Carmes et autres Franciscaïns de la région.

La carte n°4 indiquant leurs dates et lieux d'implantation nous apprend que celle-ci commence dès le deuxième quart du XIIIe siècle juste au moment où les dons envers Nouaillé diminuent. La coïncidence des dates est trop évidente pour mettre en doute le rôle monopolisateur des Mendiants. Désormais, pour les donateurs et les testateurs, un changement de destinataires pour leurs libéralités s'impose et la mutation se fait au détriment de l'abbaye Saint-Junien de Nouaillé.

### 3. La disparition de certaines fortunes lignagères

La raréfaction des dons envers l'abbaye de Nouaillé peut aussi s'expliquer par la disparition, sinon des familles, du moins du patrimoine des donateurs habituels à la suite de la grande révolte du Poitou contre Louis IX en 1242. Parmi les personnes dont les biens ont été saisis figurent un certain nombre de bienfaiteurs traditionnels de Nouaillé.

Avant d'en citer un ou deux, essayons de comprendre ce qui a motivé leur révolte, quelle en fut la chronologie et quelles furent les représailles décidées par Louis IX.

Revenons quelques années en arrière. Le roi de France, Philippe Auguste (1180-1223) conquiert le Poitou aux dépens de Jean-sans-Terre. Fort de sa puissance, il y développe l'administration royale. Pendant son court règne (1223-1226), son fils, Louis VIII poursuit son oeuvre et, à sa mort, c'est son épouse, la reine-mère Blanche de Castille qui assure la régence pendant la minorité de

---

(1). MARTIN (H.), Les Ordres Mendiants en Bretagne, vers 1230- Vers 1530, Paris, 1975, 446p.

leur fils Louis IX. Période fragile qui est un moment choisi pour fomenter des révoltes.

La première révolte date de 1227. Ses chefs se nomment Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, Hugues de Lusignan, son épouse Isabelle d'Angoulême et Thibaut, comte de Champagne. L'ambition pousse Hugues de Lusignan qui est un mari très faible devant sa femme qui fut reine d'Angleterre. Or, Isabelle souffre de ne posséder désormais qu'un petit comté, celui de la Marche. Elle est en outre humiliée à l'idée de prêter hommage au roi de France. Enfin, elle aimerait que son fils Henri III d'Angleterre recouvre les territoires continentaux de son ancêtre Aliénor d'Aquitaine. Dans sa rébellion, Hugues de Lusignan reçoit le soutien de ses amis: le vicomte de Thouars, Savary de Mauléon, le sire de Parthenay, ... Les révoltés rassemblent leurs hommes au pied de Thouars et attendent l'affrontement avec l'armée royale. En vain. Des négociations de paix aboutissent.

Seulement, une deuxième révolte se prépare déjà et éclate en 1228. Hugues de Lusignan et ses amis poitevins gardent la neutralité. Seul Guy de Thouars, seigneur de Tiffauges rejoint les coalisés mais prêche hommage au roi de France dès 1230.

Est-ce une paix durable ?

Dès qu'il assume seul le pouvoir à sa majorité, Louis IX continue l'oeuvre de Philippe-Auguste. Aussi, la nouvelle révolte des nobles du Poitou s'inscrit-elle dans la lutte des féodaux contre l'autorité royale grandissante et notamment contre Alphonse, frère de saint Louis, investi de son apanage poitevin en 1241. Hugues de Lusignan, sa femme Isabelle et plusieurs barons poitevins s'indignent des actions, contrôles et pouvoirs des administrateurs royaux. L'entreprise qui a reçu le soutien du comte de Toulouse et des rois d'Angleterre et d'Aragon, se concrétise à Noël 1241, date à laquelle Hugues de Lusignan dénonce son hommage et entre en campagne contre Alphonse. L'armée royale envahit le Poitou, s'empare des châteaux poitevins et menace de remporter la victoire. C'est alors qu'Henri III d'Angleterre débarque en Aquitaine (mai 1242) volant au secours de ses alliés et défie le roi de France. La rencontre des deux armées a lieu à Taillebourg le 21 juillet 1242. Le roi d'Angleterre s'enfuit. C'est la débâcle: les Lusignan et les barons poitevins implorent la clémence du roi de France. Celui-ci la leur accorde (1).

---

(1). Récit établi à partir de SIVERY (G.), Saint-Louis et son siècle, Paris, Taillandier, 1983, p.374-395.

Cependant, bon nombre de lignages souffrent des confiscations de biens exigées par Louis IX et surtout de la destruction systématique des forteresses des conjurés. Ainsi, alors que Blanche de Castille a cédé le château de Montreuil-Bonnin à Hugues X de Lusignan, saint Louis le lui reprend en 1242, avant de confisquer Béruges (1). Quelques temps auparavant, probablement à la suite des troubles de 1227-1228, le château de Chitré (la tour) est abattue (2).

Evidemment, par la suite, les seigneurs poitevins tels les Lusignan ou les Chitré ne sont plus en mesure d'effectuer des donations aussi considérables et fréquentes qu'auparavant envers l'abbaye de Nouaillé. Ces événements, essentiellement locaux, renforcent le processus de diminution des libéralités à l'égard de Saint-Junien de Nouaillé à partir du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

(1). CROZET (R.), Châteaux de la Vienne, Paris, s.d., p.3.

(2). Recueil de documents concernant la Commune et la Ville de Poitiers, ch. n°XLVIII, 1243-1245.

## CONCLUSION

En résumé, nous constatons que le temporel de Saint-Junien de Nouaillé trouve largement sa source dans les donations faites en sa faveur essentiellement par des laïcs au cours des IXe-Xe-XIIe-XIIIe siècles, quelques dons ayant encore lieu dans les années 1300-1356. Parmi les motivations des donateurs, les compensations spirituelles dominent largement. Cependant, à la suite d'un appauvrissement volontaire ou forcé des bienfaiteurs et surtout de la concurrence des Ordres Mendiants, les dons se raréfient dès avant le milieu du XIIIe siècle. A cette époque, le patrimoine de Nouaillé est déjà presque entièrement constitué grâce à toutes les donations reçues. C'est pourquoi nous proposons, pour conclure, une première cartographie des possessions de Nouaillé, réalisée exclusivement à partir des donations étudiées dans ce mémoire.

Carte 5. — Géographie des biens offerts à Nouaillé.Légende

/ : propriétés (manses, alleux, fiefs,...).

+ : églises

§ : tout ce qui est à l'origine d'une redevance immédiate (rentes, dîmes, droits,...).

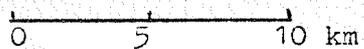
? : bien divers.

Echelle

carte au 1/250000

soit 1 cm pour 2,5 km

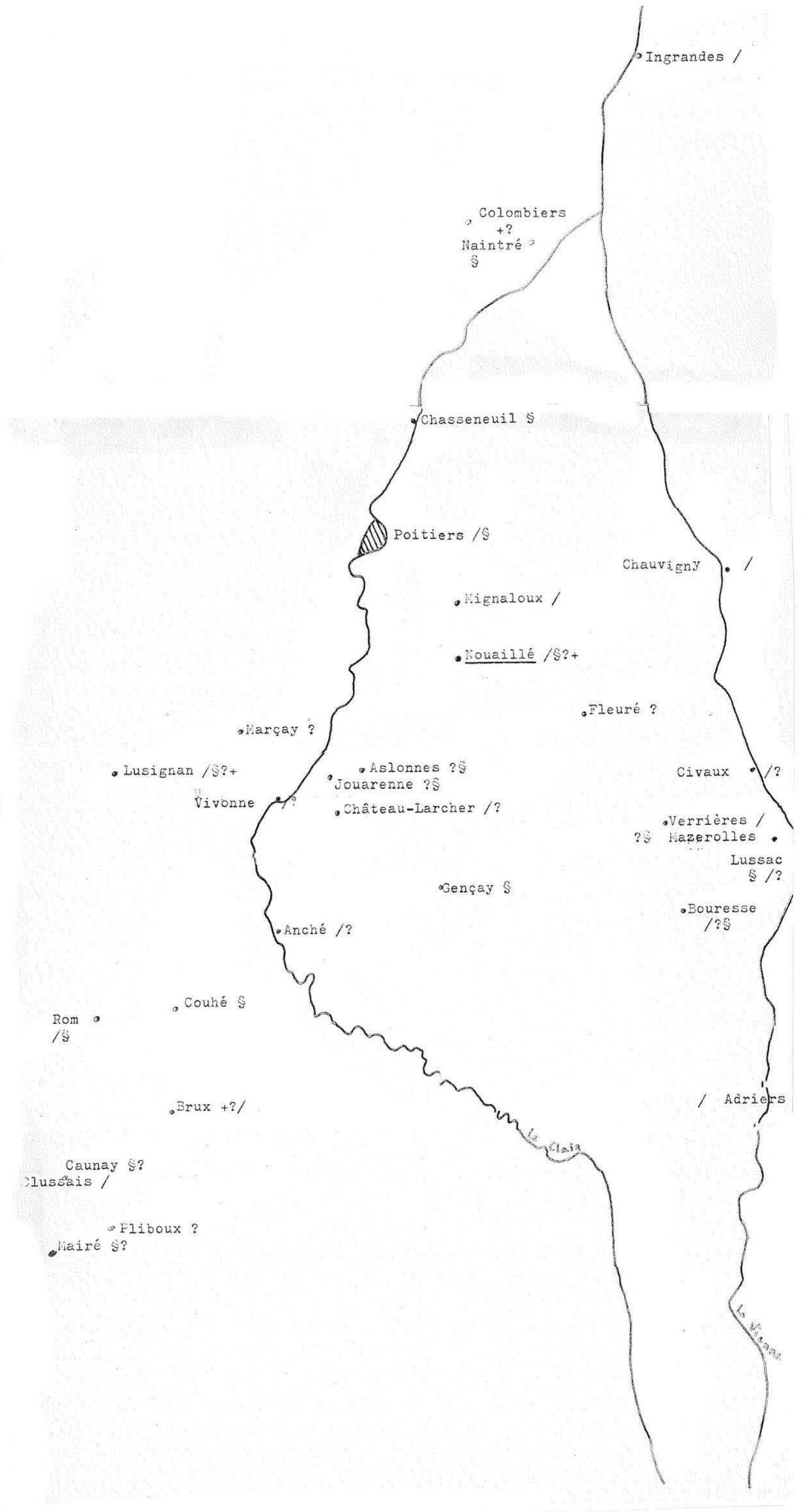
0      5      10 km



o Pugny +?§

o Esnandes ?  
o Rioux +?  
o Voutron ?  
Frontenay +§  
Epannes ?  
o Mauzé /§

o Niort ?§  
o Saint-Génard +  
Loubigné  
Ardilleux §?



**ANNEXES**

---

## Annexe 1. — Les abbés de Nouaillé

les abbés	dates auxquelles ils apparaissent dans les chartes de Nouaillé	dates auxquelles ils apparaissent dans d'autres sources
(Hermembert, prêtre)	juillet 780, 17 et 18 nov. 780, déc. 780, 3 août 794, 27 avr. 795, mars 799.	
Godolen	avr. 830, sept. 831, 9 avril 833, mars 837, déc. 848, août 857.	
Autulfe	janvier 866.	
Guarin	avr. 886, juin 900, avr. 902, 14 mai 904, janv. 905.	cité en oct. 888 dans le <u>Cartulaire de l'Abbaye de St-Cyprien de Poitiers</u>
Rainaud	janvier 911.	
Rotard	922, mars 923, juin 927, oct. 929, déc. 934, mars 937, mai 937, avril 943 ou 945, février 942, juillet 942.	
Alboin (évêque)	951 ou 952	cité dans la plupart des cartulaires du Poitou
Frotier	avt juillet 962 (avt 953-954)	
Foulques	953-954, 21 juin 964, nov. 965-966, mars 973, août 985, juin 985 ou 986, janv. 989, janv. 992.	
Constantin	992-1014, mai 993, août 994, nov. 995, août 996, 15 avr. 999, 10 février 1008, déc. 1009.	mort en 1014 selon la <u>Chronique de St-Maixent</u>
Imo	1014-1031, 1014-1036, 30 sept. 1028, 1031-1036.	abbé en 1014 et mort en 1036 selon la <u>Chronique de St-Maixent</u>
Pierre	1040-1077 ou 1078, 1077.	abbé en 1040 selon la <u>Chronique de St-Maixent</u> , cité en 1043 ds les <u>Chartes Poitevines de l'abbaye St-Florent de Saumur</u>
Ucbert	1077 ou 1078.	

les abbés	dates auxquelles ils apparaissent dans les chartes de Nouaillé	dates auxquelles ils apparaissent dans d'autres sources
Bretrand	1077 ou 1078, 1078, 1079, 1080, 1081, 1083, août 1084, 25 sept. 1086, 1087, 1088 ou 1089, 1090.	cité en 1082 ds le <u>Cartulaire de La Grâce-Dieu</u> , entre 1082 et le 24 sept. 1086 ds <u>Chartes et docs pour servir à l'hist. de St-Maixent</u> , en 1086 ds le <u>Cart. de St-Nicolas de Poitiers</u> , en 1086 ds le <u>Cart. de St-Cyprien</u> ; mort en 1091 selon la <u>Chron. de St-Maixent</u>
Geoffroi	1091-1096, 1091-1100, 1091-1115, 1095, 17 mars 1095.	mort le 20 juillet 1115 selon le <u>Nécrologe de la Grande Sauve</u>
Raoul	juillet 1115-1120, 26 mars 1116, 1117-1123, 11 avr. 1118, 23 oct. 1118, 1120.	cité en 1117-1133 (v. 1120) ds le <u>Cart. de St-Cyprien</u> , en 1128 ds <u>Chartes et docs pour servir à l'hist. de Charroux</u>
Guillaume Ier	1128-1147, 1128-1140, 1147.	
Robert	avr. 1147-1182, 1152-1182, 1155-1157, 12 août 1162, 1164, apr. 11 avr. 1167-avt 7 juillet 1182.	
Joscelin	avr. 1167-avt 1199, 7 juillet 1182, 1187.	
Guillaume II	1187-1205, 1198-1199, 1199, 1200, 29 déc. 1200.	
Raerius	1205, 1209, 1214, 1220, 20 févr. 1222, 16 avril 1223, 18 nov. 1224, déc. 1233, 1234, 1235.	cité en juin 1230 ds <u>Recueil des docs concernant la comm- et de la ville de Poitiers</u>
Guillaume III	mars 1238, 1240, mai 1250, 1251.	cité en 1262 par le <u>Gallia Christiana</u>
Hélie	30 août 1265, 1er févr. 1269, 10 avr. 1270, 17 avr. 1270, 1274, 5 juin 1277, 31 mars 1281, 26 juill. 1289, 19 janv. 1293.	
Hélie Gui	7 mars 1303, 1304, 29 mai 1305.	

Les abbés	dates auxquelles ils apparaissent dans les chartes de Nouaillé	dates auxquelles ils apparaissent dans d'autres sources
Audebert de Porré	1313, 20 juin 1318, 23 juin 1319, 16 juillet 1322, 1er avr. 1325-1326.	
Guillaume IV	1331, 1336, 13 août 1339, 1358, 1359.	

## Annexe 2. — Datation des chartes

Référence de la charte n° et p. ds édition du Père de Monsabert	original ou copie	date du Père de Monsabert	date proposée
16, p.29-31	O.	déc. 848	déc. 848
17, p.31-33	O.	août 857	août 857
18, p.34-35	O.	janv. 863 ou 866	janv. 866
25, p.45-46	O.	janv. 899 ou 901	janv. 901
26, p.46-49	O.	1ères années du Xe s.	début Xe s.
27, p.49-50	O.	avril 900 ou 902	avril 902
28, p.51-52	C.	juin 900	juin 900
35, p.65-65	C.	janv. 906 ou 908 ou 912	janv. 911
37, p.66-68	O.	mars 908 ou 910 ou 915	mars 913
38, p.68-70	O.	oct. 911 ou 912 ou 916	oct. 916
43, p.76-77	O.	déc. 925	déc. 925
47, p.82-84	O.	avril 936	avril 936
48, p.84-85	O.	octobre 936	oct. 936
49, p.85-87	O.	mars 937	mars 937
50, p.87-88	O.	mai 937	mai 937
51, p.89-90	O.	avr. 938 ou 945	avr. 943 ou 945
54, p.93-95	O.	février 942	février 942
55, p.95-96	O.	juillet 942	juillet 942
62, p.104-106	O./C.	août 961-994	avr. juillet 992
65, p.109-110	O.	962-963 ou entre sept. 965 et sept. 966	nov. 965-nov. 966
72, p.118-120	O.	988 ou 992	janv. 992
73, p.120-122	O.	janv. 989	janv. 989
74, p.122-125	O.	janv. 989 ou 993	janv. 989
76, p.127-128	O.	déc. 991	déc. 991
77, p.129-131	O.	déc. 991	déc. 991
78, p.131-132	O.	févr. 992-1014	févr. 992-1014
80, p.134-134	O.	juillet 992-1014	juillet 991/ selon R. Favreau 3-31 juillet 992 ou 1-2 juillet 992.
81, p.136-137	O.	992-1014	992-1014
83, p.139-141	O.	992-1014	992-1014
84, p.141-142	O.	992-1014	992-1014
86, p.144-146	O.	mai 99" ou 996 ou 1002	mai 993
89, p.150-151	O./C.	août 996	août 996
92, p.154-156	O.	Xe siècle	Xe siècle
93, p.156-157	O./C.	Xe siècle	Xe siècle
94, p.157-158	O.	Xe siècle	Xe siècle
97, p.161-163	O.	10 février 1008	10 février 1008

Référence de la charte n° et p. ds édition du Père de Monsabert	original ou copie	date du Père de Monsabert	date proposée
99, p.164-165	O.	1016	1040-1077 ou 1078
100, p.165-167	O.	1014 ou 1016-1031	1014-1031
102, p.170-171	O.	1er nov. 1017 ou 1020	1er nov. 1020
103, p.171-172	O.	entre 30 sept. 1023 et 31 janv. 1030	entre 1er nov. 1023 et 31 janv. 1030
109, p.181-182	O.	1031-1036	1031-1036
111, p.184-185	O.	milieu XIe siècle	milieu XIe siècle
113, p.186-187	C.	1040-1077	1040-1077 ou 1078
119, p.193-194	O.	1060-1074	1060-1074
120, p.194-195	O.	1060-1078	1040-1077 ou 1078
121, p.195-197	O.	1060-1078	1040-1077 ou 1078
123, p.199-200	O.	1060-1086	1060-1086
125, p.201-203	O.	17 oct. 1074	17 oct. 1074
128, p.207	C.	1077 ou 1078	1077 ou 1078
130, p.209-210	O.	1077 ou 1086	1077 ou 1078-ou 1086
131, p.211-212	O.	1077-1091	1077 ou 1078- 1091
132, p.212-213	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
133, p.213-214	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
135, p.215-216	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
136, p.216-217	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
137, p.217-218	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
138, p.218-219	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
139, p.219-220	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
140, p.220-222	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
141, p.222-223	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
143, p.226-227	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
144, p.228-229	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
145, p.229-230	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
146, p.231-232	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
147, p.232-233	O.	1077-1091	1077 ou 1078-1091
148, p.233-235	O.	1078	1078
150, p.236-238	O.	1080	1080
154, p.243-244	C.	1084	1084
156, p.246-248	O.	XIe siècle, avt. 1087	avt. 1087
157, p.249-250	C.	1087	1087
159, p.253-254	C.	1088-1089	1088-1089
161, p.256-257	O.	1090	1090
164, p.260-261	O.	21 juillet 1091-1100	21 juillet 1091-1100
165, p.261-262	O.	1091-1108	1091-1108

Référence de la charte n° et p. ds édition du Père de Monsabert	original ou copie	date du Père de Monsabert	date proposée
166, p.262-264	O.	1091-1115	1091-1115
171, p.268-270	O.	1091-1115, avt 16 mars 1116	1091-1115, avt 16 mars 1116
172, p.271-273	O.	1091-1115	1091-1115
174, p.274-275	O.	mai 1093	mai 1093
175, p.275-277	O.	1095	1095
176, p.277-279	O.	17 mars 1095	17 mars 1095
178, p.282-283	O.	fin XIe-1151	fin XIe s.-1151
179, p.284-285	O.	fin XIe-début XIIe	fin XIe-début XIIe
180, p.285	O.	fin XIe-début XIIe	fin XIe-début XIIe
181, p.286-287	O.	fin XIe-début XIIe	fin XIe-début XIIe
183, p.288-289	O.	fin XIe-début XIIe	fin XIe-début XIIe
185, p.289-291	O.	XIe siècle	XIe siècle
189, p.295-296	O.	apr. 1110-avt 1151	1111-1151
191, p.299-300	O.	juillet 1115-1140	juillet 1115-1128
192, p.301	O.	juillet 1115-sept. 1140	juillet 1115-1128
196, p.305-306	O.	juillet 1115-sept. 1140	juillet 1115-1128
199, p.308-310	O.	26 mars 1116	26 mars 1116
201, p.312-313	O.	1117-1140 (1123)	1117-1123
205, p.319-320	O.	1120-1157	1128-1157
211, p.328-329	O.	1147-1182	1147-1182
219, p.342-343	O.	apr. 1167-avt 1199	1167-1199
225, p.351-353	O.	1198-1199	1198-1199
230, P.360-361	O.	XIIe siècle	XIIe siècle

Annexe 3. — Les donateurs nobles ou supposés tels  
(par ordre d'apparition dans les chartes)

Nom	Qualité	Date
Guillaume Tête d'Etoupe	comte de Poitiers	février 942
Audéarde de Châtellerault	vicomtesse	janvier 992
Cadelon	vicomte d'Aunay	janvier 989
Guillaume Fier à Bras	duc d'Aquitaine	janvier 993
Giraud de Prissay		milieu XIe
Geoffroy de Saint-Maixent		17 octobre 1074
Geoffroy de Chitré	chevalier	1077-1091
Guillaume de Chitré	chevalier	1077-1091-1115
Hugues de Chitré		1077-1091
Pierre de Fontmorin		1077-1091
Engelme de Northemer		1077-1091-1108
Pierre Samuel de Northemer		1078
Giraud de Torçay		1084
Hugues VI de Lusignan		1087
Jourdain de Château-Larcher		1091-1115
Guibelin de Chitré		1091-1115
Restis	femme noble	1095
Adémar de Chizé		17 mars 1095
Goscelin de <u>Bogno</u> (Bonnes ?)		1110-1151
Guillaume de Cursay		1115-1140
Guillaume de Maugué		1115-1140
Isembert de La Celle		1147-1182
Maingot de Melle		1167-1199
Aléard de Beaudiment		XIIe
Philippe de La Vergne		1211
Barthélémy de La Vergne		1211
x de Beaumont	seigneur de Bouthoire	1215
Hugues de Mairé		1217
Eustache de Mairé		1217
Jeanne de Chambonneau		1221
Aleedris de Chambonneau		1221
Hugues de La Vergne		1221
Marguerite de La Vergne		1221
Jeanne de La Vergne		1221
Pétronille de Borneau		1223
Audéarde de Talmont		juin 1223 et 1229

Nom	Qualité	Date
Geoffroy d'Envigne	clerc	17 octobre 1225
Pierre de La Jabroille	chevalier	avril 1226
Raoul du Teil	chevalier	1226 et 1228
Hugues de Bagné		1226
Philippe de Lhommaizé		1227 et 1229
Guillaume de Cursay		1229
Isabelle de Lusignan	reine-mère d'Angleterre, comtesse de la Marche	1230
Guillaume de Mazerolles		1230 et 1231
Etienne de Mazerolles		1231
Bertrand de Talmont		1233
<u>Launus</u> du Teil	chevalier	1233
Guillet de Dor	sgr. de Pamplie, chevalier	1236
Boémond du Teil	chevalier	1238
Agnès de Morthemmer	dame de Lussac	milieu du XIIIe
Geoffroy de Lusignan	sgr. de Château-Larcher	1251
Hysebelle	vve d'Aimeri Le Fort	1252
Pierre le Fort	sgr. du Vigeant	1253
Alphonse de France	comte de Poitiers	1269
Hugues de Lusignan		1269
Gui de Lusignan	sgr. de Couhé	1271
Guillaume de La Vergne	écuyer	1273
Hugues Brun	comte de la Marche et d'Angoulême, sgr. de Fougères	1276
Pierre de Linazay		1284
Hervois	sgr. de Ruffec	1285
Pétronille de St-Macou		1286
Geoffroy de Mairé		1290
Aimery de Chenay		1314
Jean de Menot	chanoine	1317
Jean de Boiscourier	chanoine	1329

**CONCLUSION ET TABLES**

---

CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons essayé de dresser le bilan de cinq mois de recherches. Ils ont été essentiellement consacrés à la compilation, à la traduction et à l'étude critique des sources. Ces recherches nous ont par ailleurs amené à réaliser une bibliographie certes conséquente mais qui ne se prétend pas exhaustive. Enfin, elles nous ont permis de rédiger quelques paragraphes d'une future thèse.

Nous avons choisi de présenter ici une étude des donations pour deux raisons. La première, purement matérielle, réside dans la facilité de traduction des actes de donation pour une latiniste presque débutante. La seconde procède d'une préoccupation historique: avant de nous intéresser à la gestion du monastère, plus précisément du temporel de Nouaillé, il nous a semblé logique de commencer par étudier sa formation. Trois moyens ont contribué à celle-ci: les donations, les achats et les échanges. Les premières sont les plus nombreuses, en parler ici s'avérait donc obligatoire.

Pour conclure, nous soumettons à votre jugement nos directions de recherches pour une thèse éventuelle.

I. L'HISTOIRE, LES BATIMENTS ET LES HOMMES

- Chap. 1: Historique de l'abbaye
  - A. Le problème de la fondation
  - B. Les vicissitudes historiques

Chap. 2: L'architecture, reflet de l'histoire

- Chap. 3: Des hommes d'Eglise
  - A. Des Bénédictins
  - B. Hiérarchie
  - C. Origine géographique et sociale des religieux

II. L'EVOLUTION DU TEMPOREL DU VIII<sup>e</sup> SIECLE AU MILIEU DU XIV<sup>e</sup> SIECLE (1356)

- Chap. 1: La formation du temporel
  - A. Le temps des donations
  - B. Le temps des ventes
  - C. La stratégie des échanges

- Chap. 2: Garanties et contestations
  - A. Protéger ses acquisitions
  - B. De nombreux litiges

Chap. 3: Géographie des possessions: de l'Atlantique à la Vienne

III. ECONOMIE ET POUVOIR: EVOLUTION, STABILITE et CRISE

- Chap. 1: Terres, hommes et productions agricoles
  - A. La mise en valeur des terres
  - B. L'exploitation des terres: des serfs aux tenanciers libres
  - C. Les cultures et l'élevage

- Chap. 2: La gestion de l'abbaye et de ses dépendances
  - A. Les modalités de gestion
  - B. Les prieurés ruraux
  - C. Un problème de gestion: la crise du XIII<sup>e</sup> siècle

- Chap. 3: Nouaillé et la féodalité
  - A. Suzeraine et vassale: un double rôle
  - B. Une seigneurie banale

#### IV. LE ROLE RELIGIEUX ET SOCIAL DE SAINT-JUNIEN DE NOUAILLE

Chap. 1: Le rôle spirituel de l'abbaye et de ses prieurés

- A. Relations avec le clergé séculier
- B. Sauver les âmes
- C. Nouaillé, centre de pèlerinage

Chap. 2: Le rôle sociale de l'abbaye

- A. Un don de regard sur les autres
- B. Un "travail de Bénédictin": le scriptorium

(Ceci ne constitue pas encore un plan mais quelques idées de recherches; en outre les titres des différentes parties seront affinés pour mieux faire ressortir les particularités de l'abbaye Saint-Junien de Nouaillé.)

## INDEX DES NOMS DE LIEU

## -A-

ADRIERS, c. Isle-Jourdain (86), 42, 54.  
 ALEXANDRE (villa), cne Nouaillé-Maupertuis, c. La Villedieu-du-Clain (86), 58.  
 ALONS (île d'), non localisée, sur l'ancienne côte d'Aunis (17), 46.  
 ANCHE, c. Couhé (86), 42, 46, 54.  
 ANGOULEME , c. Angoulême (16), 36, 104.  
 ARDILLEUX, c. Chef-Boutonne (79), 45, 46.  
 ASLONNES, c. La Villedieu-du-Clain (86), 45, 46.  
 AUNIS (pays d'), (17), 37, 38, 42, 44, 46.  
 AULNAY (17), 82.  
 AUVERGNE, 36.

## -B-

BAGNE, cne Usson-du-Poitou, c. Gençay (86), 82.  
 BAITRE, cne Château-Larcher, c. Vivonne (86), 45.  
 BERUGES, c. Vouillé (86), 107.  
 BOURESSE, c. Lussac-les-Châteaux (86), 42, 43, 45, 46, 47, 48.  
 BRETAGNE, 1.  
 BRUX, c. Couhé (86), 42, 43, 45, 46, 47, 54.

## -C-

CAUNAY, c. Sauzé-Vaussais (79), 34, 44, 45, 46, 47.  
 CHAPELLE-MORTHEMER (1a), cne Valdivienne, c. Lussac-les-Châteaux (86), 43, 67, 68.  
 CHARENTE (1a), fleuve, 3, 54.  
 CHARROUX, c. Charroux (86), 53.  
 CHASSENEUIL, c. Jaunay-Clan (86), 46.  
 CHATEAU-LARCHER, c. Vivonne (86), 3, 35, 42, 43, 82.  
 CHATELLERAULT, c. Châtellerault (86), 3, 82, 104.  
 CHAUME (1a), cne Chaunay, c. Sauzé-Vaussais (79), 42.  
 CHAUVIGNY, c. Chauvigny (86), 3, 42, 54, 58.  
 CHENAY, c. Lezay (79), 43.  
 CHITRE, cne Vouneuil-sur-Vienne, c. Vouneuil-sur-Vienne (86), 82, 107.  
 CHIZE, c. Brioux-sur-Boutonne (79), 82.

CIVAUX, c. Lussac-les-Châteaux (86), 42, 43, 44, 54, 58.

CLAIN (le), rivière, 3, 54.

CLOUERE (la), rivière, 3, 54.

CLUSSAIS, c. Sauzé-Vaussais (79), 37, 42, 45, 46, 53, 54.

COLOMBIERS, c. Châtellerault (86), 43, 45, 46.

COMBLE, cne Celle-l'Evescault, c. Lusignan (86), 49, 94.

COUHE, c. Couhé (86), 47.

COURBANAY, cne Mairé-l'Evescault, c. Sauzé-Vaussais (79), 43, 44, 46.

-D-

DIVE (la), rivière, 57, 59.

DISNE, non localisé, près d'Aulnay (17), 43, 67, 68.

-E-

ECLOUZETTES (les), cne Rom, c. Lezay (79), 57, 60.

EPANNES, c. Frontenay-Rohan-Rohan (79), 44.

EPINET (l'), cne Bouresse, c. Lussac-les-Châteaux (86), 42.

ESNANDES, c. La Rochelle (17), 44.

-F-

FERRABOEUF, cne Marnay, c. Vivonne (86), 42, 45, 46, 48.

FLEURE, c. La Villedieu-du-Clain (86), 43, 45, 48.

FONTENAY-LE-COMTE, c. Fontenay-le-Comte (85), 104.

FOUGERE, cne Champagné-Saint-Hilaire, c. Gençay (86), 44.

FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, c. Frontenay-Rohan-Rohan (79), 47, 48, 92.

-G-

GARTEMPE (la), rivière, 3.

GENÇAY, c. Gençay (86), 3, 47, 48, 82.

-I-

INGRANDES, c. Dangé-Saint-Romain (86), 42, 53, 54.

-J-

JOUARENNE, cne Aslonnes, c. La Villedieu-du-Clain (86), 34, 47, 54.  
JOUY, cne Scorbé-Clairveaux, c. Lencloître (86), 45.

-L-

LHOMMAIZE, c. Lussac-les-Château (86), 82.  
LIGOURE, non localisé, peut-être Saint-Sauveur d'Aunis (17), 42.  
LINAZAY, c. Civray (86), 82.  
LINIERS, c. Saint-Julien-l'Ars (86), 43.  
LOUBIGNE, c. Chef-Boutonne (79), 42, 54.  
LOUDUN, c. Loudun (86), 104.  
LUSIGNAN, c. Lusignan (86), 3, 45, 46, 47, 60, 80, 82.  
LUSSAC-LES-CHATEAUX, c. Lussac-les-Châteaux (86), 3, 34, 37, 42, 43, 47, 54, 57, 58, 60, 80, 88.

-M-

MAIRE-L'EVESCAULT, c. Sauzé-Vaussais (79), 45, 46, 47, 48, 82.  
MARÇAY, c. Vivonne (86), 45.  
MARNAY, c. Vivonne (86), 34, 42, 54.  
MAUZE-SUR-LE-MIGNON, c. Mauzé-sur-le-Mignon (79), 46, 54.  
MAZEROLLES, c. Lussac-les-Château (86), 44, 46, 47, 82.  
MELLE, c. Melle (79), 82.  
MESGON, voir Château-Larcher.  
MIGNALOUX, c. Poitiers (86), 35, 42.  
MONTREUIL-BONNIN, c. Vouillé (86), 106.  
MORTHEMER, cne Valdivienne, c. Lussac-les-Châteaux (86), 3, 82.

-N-

NAINTRE, c. Châtellerault (86), 46, 47.  
NIEUL-L'ESPOIR, c. La Villedieu-du-Clain (86), 82.  
NIORT, c. Niort (79), 38, 42, 44, 53, 54, 82, 104.  
NOUAILLE-MAUPERTUIS (possessions), c. La Villedieu-du-Clain (86), 37, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 58.

-P-

PAMPLIE, c. Champdeniers (86), 82.  
 PERSAC, c. Lussac-les-Château (86), 60.  
 PINIER, cne Nouaillé-Maupertuis, c. La Villedieu-du-Clain (86), 45, 46.  
 PLIBOUX, c. Sauzé-Vaussais (79), 46, 82.  
 POITIERS, c. Poitiers (86), 3, 36, 42, 46, 48, 53, 54, 58, 80, 82, 103, 104.  
 PONTAIGON, non localisé, vers Civaux (86), 42, 43, 58.  
 PREUILLY, c. Preuilly (37), 82, 94.  
 PUGNY, c. Moncoutant (79), 39, 43, 44, 46, 48, 63, 64.  
 PUYMILLEROUX, cne Dangé, c. Dangé-Saint-Romain (86), 44.

-R-

RIBRAY, vers Niort (79), 44.  
 RIOUX, cne Le Gué-d'Alléré, c. Courçon (17), 43, 45.  
 ROCHEFOUCAULD (1a), c. La Rochefoucauld (16), 104.  
 ROCHELLE (1a), c. La Rochelle (17), 104.  
 ROM, c. Lezay (79), 42, 46, 54, 57, 59.  
 RUFFEC, c. Ruffec (16), 82.

-S-

SAINTEs, c. Saintes (17), 36, 103, 104.  
 SAINT-GAUDENT, c. Frontenay-Rohan-Rohan (79), 43, 47.  
 SAINT-GENARD, c. Melle (79), 47.  
 SAINT-JEAN d'ANGELY, c. Saint-Jean d'Angély (17), 67, 103.  
 SAINT-MAIXENT, c. Saint-Maixent-l'Ecole (79), 53, 82, 104.  
 SAINT-SAUVEUR-d'AUNIS, c. Courçon (17), 45.  
 SILLARDS, c. Lussac-les-Châteaux (86), 59.

-T-

TAILLEBOURG, c. Saint-Savinien (17), 106.  
 TALMONT, c. Talmont (85), 82.  
 THENEZAY, c. Thénézay (79), 42, 53, 54.  
 THOUARS, c. Thouars (79), 104.

- VERGNE (la), cne Marnay, c. Vivonne (86), 82.
- VERRIERES, c. Lussac-les-Châteaux (86), 42, 54, 59.
- VIENCE (la), rivière, 3, 54, 57, 58, 80.
- VIVONNE, c. Vivonne (86), 3, 42, 46, 54, 73, 81, 82.
- VOUFRON, cne Yves, c. Rochefort (17), 43, 44.

INDEX DES NOMS DE PERSONNE

-A-

- ABRUTIT, Etienne, 76.
- Pierre, 76.
- Aaltrude, 76.
- Adèle, épouse de Guillaume Tête d'Etoupe, 75.
- Adeline, moniale, 75.
- Adémar de CHABANNES, 37.
- Adémar de CHIZE, 67, 68, 116.
- Aermenalde, 58.
- Aersende, épouse de Cadelon vicomte, 75, 76.
- Agnès, dame de LUSSAC et de NORTHEMER, 88, 117.
- de LA VERGNE, 93, 94.
- veuve de Guillaume BERNARD, 75.
- Aigon, 59.
- Aimery de CHENAY, 117.
- Ainarius, époux de Godulgarde, 73.
- Alboin, abbé et évêque, 38, 110.
- Aldeburge, épouse de Rorgue, 76.
- Aldegarde, mère de Rothard, 96.
- Aléard de BAUDIMENT, 116.
- Aleedris, soeur de Jeanne de CHAMBONNEAU, 75, 116.
- Alibalde SEVARIUS, 58.
- Aliénor d'Aquitaine, 106.
- Alphonse de FRANCE, 117.
- Archimbaud, époux d'Onesga, 89.
- Archymberte, mère d'Archimbaud, 89.
- Aremburge, 76.
- Athelin de Châtellerault, chevalier, 67, 73, 94.
- Athelin la Grenouille, fils du précédent, 73, 94.
- Athon, 58.
- Audéarde de TALMONT, veuve de Guillaume de TALMONT, 73, 93, 94, 116.
- Audéarde de CHATELLERAULT, vicomtesse, 116.
- AUDEBERT de PORRE, abbé, 41, 110.
- AULNAY, famille, 38, 75, 76, 79, 102.
- AUTULFUS, abbé, 36, 110.
- AYMAR, fils d'Emenon, 37.
- Ayraud de CHITRE, 94.

## -B-

BAGNE, Hugues de, 117.  
 BARTHELEMY, Guillaume, 97.  
 Barthélémy de LA VERGNE, 116.  
 Bartholomé, fils de Hugues viguier, 73.  
 BEAUDIMENT, Aléard de, 116.  
 BEAUMONT, ? de, 116.  
 Bernard, fils d'Engelme de MORTHEMER, 76.  
 BERNARD, Guillaume, 75.  
 Bertrand, abbé, 38, 41, 111.  
 BESLIER, Geoffroi, 94.  
 Blanche de CASTILLE, 105, 107.  
 BOGNO, Goscelin de, 116.  
 Boémond du TEIL, 117.  
 BOISCOURIER, Jean de, 117.  
 BORNEAU, Pétronille de, 116.

## -C-

Cadelon, viconte d'Aunay, 38, 75, 79, 116.  
 Calztus, 61.  
 CHAMBONNEAU, Jeanne de, 75, 116.  
 Charles Martel, 4.  
 CHATEAU-LARCHER, famille, 39, 91, 93, 96, 116.  
 CHATELLERAULT, famille, 103, 106.  
 CHENAY, Aimery de, 117.  
 CHILLEIS, Jeanne, épouse de Guillaume MAINER, 76, 97.  
 CHITRE, famille, 38, 80, 82, 92, 94, 116.  
 CHIZE, famille, 39, 82, 67, 68, 116.  
 Clémentine, fille d'Engelme de MORTHEMER, 76.  
 COIQUAM, Philippe, 91, 93.  
 Constantin, abbé, 93, 116.  
 Constantin, prêtre, 73.  
 CURSAY, Guillaume de, 93, 116, 117.

## -D-

Dagbrannus, fils de Launon, 58.  
 DOR, Guillet de, 117.

## -E-

Eble Manzer, fils de Ramnoul, 37.  
 Emenon, comte de Poitiers, 37.  
 Emma, comtesse, 38.  
 Emmon, 35.  
 Englelme de MORTHEMER, 76, 116.  
 Englelme, fils du précédent, 76, 80.  
 ENVIGNE, Geoffroi d', 117.  
 Etienne ABRUTIT, 76.  
 Etienne de MAZEROLLES, 116.  
 Etienne, fils d'Eve, 97.  
 Etienne, fils de Geoffroi BESLIER, 94.  
 Etienne, prêtre de Mazerolles, 116.  
 Eustache de MAIRE, 116.  
 Eve, mère d'Etienne et de Guillaume, 97.

## -F-

FONTMORIN, Pierre de, 116.  
 FORT, voir LE FORT.  
 FOUCAUD, Hugues, veuf d'Amélie de MORTHEMER, 76.  
 Foulques, 59.  
 Foulques, abbé, 38, 116.  
 FOURNIER, Guillaume, 93.  
 FROTIER, abbé, 110.

## -G-

Gautier, 59.  
 Gautier le Fort, 39.  
 Gautoin, époux de Vosiane, 58, 89, 93.  
 Geoffroi, abbé, 39, 111.  
 Geoffroi BESLIER, 94.  
 Geoffroi de CHITRE, 80, 116.  
 Geoffroi de Lusignan, 117.  
 Geoffroi de Mairé, 117.  
 Geoffroi d'Envigne, clerc, 117.  
 Geoffroi de SAINT-MAIXENT, 116.  
 Geoffroi, fils de Geoffroi BESLIER, 94.

Gilbert Ier, évêque, 68.  
 Giraud de PRISSAY, 116.  
 Giraud de TORÇAY, 93, 116.  
 Giraud, fils de Hugues viguier, 73.  
 Girbert, prêtre, 93.  
 Godolenus, abbé, 35, 36, 110.  
 Godulgarde, 56, 58, 61, 73.  
 Grégoire VII, pape, 64, 65, 67, 68.  
 Guarin, abbé, 36, 37, 110.  
 Gui de LUSIGNAN, sgr de Couhé, 117.  
 Guibelin de CHITRE, 116.  
 Guigon, 90.  
 Guillaume Ier, abbé, 39, 111.  
 Guillaume II, abbé, 39, 111.  
 Guillaume III, abbé, 39, 111.  
 Guillaume IV, abbé, 41, 112.  
 Guillaume BARTHELEMY, 97.  
 Guillaume BERNARD, 75.  
 Guillaume, comte, dit Fier à Bras, 38, 65.  
 Guillaume, comte, dit Tête d'Etoupe, 37, 75.  
 Guillaume de CHITRE, 80, 116.  
 Guillaume de CURSAY, 93, 116, 117.  
 Guillaume de LA VERGNE, 117.  
 Guillaume de MAUGUE, 94.  
 Guillaume de MAZEROLLES, 117.  
 Guillaume de TALMONT, 73.  
 Guillaume Ier, évêque, 67, 68, 73.  
 Guillaume, fils d'Eve, 96.  
 Guillaume, fils de Restis, 99.  
 Guillaume FOURNIER, 93.  
 Guillet de DOR, sgr de PAMPLIE, 117.  
 Guillaume le Batard, 73.  
 Guy de THOUARS, sgr de TIFFAUGES, 106.

-H-

Hélié, abbé, 39, 111.  
 Hélié Gui, abbé, 41, 111.  
 Hélié de LA VERGNE, 91, 93, 94.

Henri III d'Angleterre, 106.  
 Hermembert, prêtre de Nouaillé, 110.  
 Hervois, sgr de RUFFEC, 117.  
 Hugues Brun, voir Lusignan.  
 Hugues de BAGNE, 117.  
 Hugues de CHITRE, 80, 116.  
 Hugues de LA VERGNE, 91, 116.  
 Hugues IV de LUSIGNAN, 65.  
 Hugues VI de LUSIGNAN, dit le Diable, 80, 116.  
 Hugues X de LUSIGNAN, 93, 106, 107, 117.  
 Hugues XII de LUSIGNAN, cte de La Marche, dit Brun, 117.  
 Hugues de MORTHEMER, 88.  
 Hugues, fils de Hugues viguier de Vivonne, 90.  
 Hugues FOUCAUD, veuf d'Amélie de MORTHEMER, 76.  
 Hugues, viguier de Vivonne, 73, 81, 90.  
 Hysebelle, veuve d'Aimery LE FORT, 117.

-I-

Imo, abbé, 38, 110.  
 Ingelelme, 88.  
 Ingelrand, 90.  
 Ingelric, père de Rothard oblat, 96.  
 Isabelle de LUSIGNAN, ctesse de La Marche, 75, 80, 93, 106.  
 Isembert Ier, évêque, 68.  
 Isembert II, évêque, 65, 67, 68.  
 Isembert de LA CELLE, 116.

-J-

Jean de BOISCOURIER, chanoine, 117.  
 Jean de MENOT, chanoine, 92, 117.  
 Jean, époux de Jeanne MARCHANDE, 89.  
 Jean II, roi de France, dit le Bon, 4.  
 Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, 105.  
 Jeanne CHILLEIS, épouse de Guillaume MAINER, 76, 97.  
 Jeanne de CHAMBONNEAU, 75, 116.  
 Jeanne de LA VERGNE, 116.  
 Jeanne MARCHANDE, 81, 89, 92.

Job, fils de Jourdain de CHATEAU-LARCHER, 96.  
 Jourdain de CHATEAU-LARCHER, 91, 93, 96, 116.  
 Joscelin, abbé, 39, 111.

-L-

LA CELLE, Isembert de, 116.  
 LA JABROILLE, Pierre de, 117.  
 LA VERGNE, Agnès, 93, 94.  
 LA VERGNE, Barthélémy, 116.  
 LA VERGNE, Guillaume, écuyer, 117.  
 LA VERGNE, Hugues, 116.  
 LA VERGNE, Jeanne, 116.  
 LA VERGNE, Marguerite, 116.  
 LA VERGNE, Philippe, 116.  
 Launon, 90.  
 Launus du TEIL, 117.  
 LE FORT, Aimery, 117.  
 Léon IX, pape, 64.  
 Leotadus, père d'Archimbaud, 89.  
 LHOMMAIZE, Philippe de, 91, 93, 117.  
 Louis VIII, roi de France, 105.  
 Louis IX, roi de France, 106, 107.  
 Lucie, épouse d'Engelme de MORTHEMER, 76.  
 LUSIGNAN, famille, 38, 65, 75, 80, 91, 93, 106, 107, 116, 117.

-M-

MAINER, Guillaume, époux de Jeanne CHILLEIS, 76, 97.  
 Maingot de MELLE, 116.  
 MAIRE, Eustache de, 116.  
 MAIRE, Hugues de, 116.  
 MARCHANDE, Jeanne, 81, 89, 92.  
 Marguerite de LA VERGNE, 116.  
 Marguerite VOUGILE, veuve de Philippe COIQUAM, 91.  
 MAUGUE, Guillaume de, 94.  
 MAULEON, famille, 106.  
 MAZEROLLES, Guillaume de, 117.  
 MAZEROLLES, Etienne de, 117.

MELLE, Maingot de, 116.  
 MENOT, Jean de, 116.  
 MORTHEMER, famille, 38, 39, 76, 80, 88, 116, 117.

## -N-

Nicolas II, pape, 64.

## -O-

Odulbert, prêtre, 73.  
 Olivier, fils de Jourdain de CHATEAU-LARCHER, 96.  
 Onesga, épouse d'Archimbaud, 89.

## -P-

Pétronille de BORNEAU, 116.  
 Pétronille de SAINT-MACOU, 117.  
 Philippe Auguste, roi de France, 105.  
 Philippe COIQUAM, 91, 93.  
 Philippe de LA VERGNE, 116.  
 Philippe de LHOMMAIZE, 91, 93, 117.  
 Pierre, abbé, 94, 110.  
 Pierre ABRUTIT, 76.  
 Pierre de FONTMORIN, 116.  
 Pierre de LA JABROILLE, 117.  
 Pierre de LINAZAY, 117.  
 Pierre II, évêque, 67, 68, 69, 73.  
 Pierre, fils d'Engelme de MORTHEMER, 76.  
 Pierre LE FORT, 117.  
 Pierre Samuel de MORTHEMER, 116.  
 Pierre, trésorier de la cathédrale St-Pierre, 81.  
 PRISSAY, Giraud de, 116.

## -R-

Raerius, abbé, 39, 111.  
 Rainaud, abbé, 37, 110.  
 Rannoul II, comtes de Poitiers, 37.  
 Rannulfe, 76.

Raoul, abbé, 39, 117.  
 Raoul du TEIL, 117.  
 Restis, femme noble, 96, 116.  
 Richard, trésorier de la cathédrale St-Pierre, 37.  
 Robert, 90.  
 Robert, abbé, 39, 117.  
 Roger, époux de Jeanne MARCHANDE, 89.  
 Rorgue, archidiacre, fils de Godulgarde, 75.  
 Rorgue, époux d'Aldeburge, 76.  
 Rose, fille d'Engelme de MORTHEMER, 76.  
 Rotard, abbé, 37, 38, 41, 73, 110.  
 Rothard, oblat, 96.  
 Runald, fils de Godulgarde, 58.

-S-

SAINT-MACOU, Pétronille de, 117.  
 Samuel, fils de Jourdain de CHATEAU-LARCHER, 96.  
 Savary de MAULEON, 106.  
 Scolastique, fille d'Engelme de MORTHEMER, 76.  
 Sibille, fille d'Engelme de MORTHEMER, 76.  
 Sicmar, prêtre, 73.

-T-

TALMONT, Audéarde de, 73, 93, 94, 116.  
 TEIL, Boémond du, 117.  
 TEIL, Launus du, 117.  
 TEIL, Raoul du, 117.  
 Thibaud, 59.  
 THOUARS, Guy de, sgr de TIFFAUGES, 106.  
 TORÇAY, Giraud de, 93, 116.

-U-

Ucbert, abbé, 38, 110.

-V-

Vivien, 96.

Vosiane, épouse de Gautoin, 89, 93.

VOUGILE, Marguerite, veuve de Philippe CIOQUAM, 91.

-Y-

Ymo, voir Imo.

Ysembert, 90.

## INDEX DES MATIERES

- Abbés, 34, 35-39, 41, 110-112.  
Alleu, 37, 42, 49, 50, 51-63.  
Anniversaire, 87, 91, 92.  
Bois, 34, 35, 39, 43, 44, 45, 50, 51, 52, 96, 103.  
Bornes, 57.  
Borderie, 42, 50.  
Bourgeois, 78, 81.  
Chevalier, 67, 70, 72, 78-80.  
Cens, 46, 51, 80.  
Clergé régulier, 70, 72, 78.  
Clergé séculier, 37, 38, 64, 67-69, 70, 72, 73, 78.  
Comtes, 37, 38, 62, 65, 75.  
Conciles, 67, 68.  
Coutumes, 46, 50.  
Croisade, 88.  
Croyances médiévales, 83, 85, 87, 98.  
Dîmes, 46, 47, 50.  
Droits, 39, 46, 47, 50.  
Eglise, 39, 43, 50, 63-69, 73, 80, 103.  
Etang, 44.  
Evêque, 38, 64, 67, 68, 69, 78.  
Fief, 42, 43, 49, 50, 97.  
Four, 50.  
Héritiers, 73.  
Jugère, 56, 97.  
Maison, 45, 50.  
Manse, 35, 42, 49, 50.  
Marais, 44, 50.  
Moulin, 46, 47, 50, 56, 103.  
Nobles, 51, 67, 70, 72, 77-80, 102, 116-117.  
Normands, 36, 37, 38.  
Oblats, 96.  
Ordres Mendiants, 103-105.  
Oeuvre (mesure), 56.  
Péché: 87.  
Pêcherie, 44, 45, 50.  
Pré: 43, 44, 45, 49, 50, 56.  
Pressoir, 46.

Frêtre, 37, 73, 78.  
Prière, 91.  
Psaumes, 91.  
Réforme grégorienne, 64-69.  
Reliques, 36.  
Rentes, 39, 46, 47, 50, 51, 73.  
Révolte du Poitou, 105-107.  
Saline, 43, 44, 50.  
Salut, 86, 87, 88, 97.  
Sépulture, 94.  
Serfs, 34, 43, 50.  
Sous, 97.  
Terres, 39, 43, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 56, 80, 96, 97.  
Voie publique, 58, 59.  
Villa, 35, 37, 94.  
Vigne, 43, 44, 45, 50, 51, 56, 96.

TABLE DES DOCUMENTS, GRAPHIQUES, TABLEAUX, CARTES ET ILLUSTRATIONS.

Photo 1. - L'abbaye Saint-Junien de Nouaillé nichée au coeur du Val du Miosson...2

Carte 1. - Situation de l'abbaye de Nouaillé.....3

Tableau 1. - Les dons par périodes.....40

Tableau 2. - Chronologie, nature et localisation des dons.....42

Tableau 3. - Biens reçus par catégories et par périodes.....50

Graphique 1. - Dons de terres et de rentes.....52

Carte 2. - Géographie des alleux.....54

Tableau 4. - Les dons d'alleux par périodes.....55

Graphiques 3. - Les alleux.....58-59

Document 1. - Repérage de l'alleu n°27 sur la carte IGN 1828 est (Persac).....60

Document 2. - Repérage de l'alleu "Les Ecluzettes" sur la carte IGN 1728 ouest...60

Tableau 5. - Les restitutions d'églises.....66

Tableau 6. - Nature des donateurs.....71

Tableau 7. - Les hommes seuls.....72

Graphique 4. - Les hommes seuls.....72

Tableau 8. - Les femmes seules avec ou sans enfants.....74

Tableau 9. - Origines sociales des donateurs.....78

Carte 3. - Géographie des bienfaiteurs de Nouaillé.....82

Tableau 10. - Les motifs des donations.....84

Tableau 11. - Motifs des donations pieuses.....87

Tableau 12. - Défunts associés aux prières de l'abbaye.....93

Document 3. - Vue de Nouaillé (cimetière).....95

Tableau 13. - Détail des donations aux XIIIe et XIVE siècles.....100

Graphique 5. - Donations aux XIIIe et XIVE siècles.....100

Tableau 14. - La raréfaction des dons au XIIIe siècle.....101

Carte 4. - Implantation et concurrence des Ordres Mendiants.....104

Carte 5. - Géographie des biens offerts à Nouaillé.....109

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....1

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES.....6

INSTRUMENTS DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION.....7

  I. Les sources.....7

    A. Sources manuscrites.....9

      1. Sources diplomatiques.....9

      2. Sources narratives.....11

      3. Recueils de textes manuscrits et documents divers conservés  
        dans les fonds des bibliothèques.....12

      4. Sources épigraphiques.....12

      5. Sources iconographiques.....12

    B. Recueils de textes imprimés et Répertoires de Sources.....13

  II. Principaux livres et articles utilisés.....17

    A. Répertoires.....17

    B. Livres et articles relatifs à l'abbaye de Nouaillé et à ses  
      prieurés et possessions.....17

    C. Livres et articles concernant le Poitou et plus généralement  
      l'Aquitaine.....20

    D. Ouvrages généraux.....25

LA FORMATION DU TEMPOREL DE NOUAILLE: Le temps des donations.....31bis

  PLAN DU CHAPITRE.....32

  INTRODUCTION.....34

  I. FORMATION ET ACCROISSEMENT DU TEMPOREL GRACE AUX DONATIONS.....35

    A. Analyse chronologique.....35

    B. Analyse catégorielle.....49

      1. Les dons d'alleux.....51

        a) Géographie des alleux.....53

        b) Datation des dons d'alleux.....53

        c) Essai de description des alleux.....56

        d) Nature et avantages de l'alleu en Poitou.....61

        e) Diminution des dons d'alleux.....62

      2. Les restitutions d'églises.....63

        a) Des églises aux mains des laïcs.....63

        b) La Réforme grégorienne et ses conséquences sur le  
          temporel de Nouaillé.....64

II. LES BIENFAITEURS DE L'ABBAYE DE NOUAILLE.....	70
A. Nature des donateurs.....	70
1. Une majorité d'hommes.....	70
2. De nombreuses femmes.....	73
3. Plusieurs couples.....	75
4. Peu de groupes familiaux.....	76
B. Origine sociale des donateurs.....	77
1. Les donateurs nobles.....	77
2. Les autres donateurs.....	81
III. LES MOTIFS DES DONATIONS A NOUAILLE.....	83
A. Les donations pieuses.....	85
1. La <u>donatio pro anima</u> .....	85
a) Le salut de "son" âme.....	86
b) Sauver ses proches.....	88
c) La solidarité envers les collatéraux.....	90
2. Le plus près possible de Dieu.....	91
a) Par la prière.....	91
b) Par la vêtue <u>ad succurendum</u> .....	92
c) Par la sépulture dans l'abbaye.....	94
d) Par la présence d'un proche au sein de la communauté des moines.....	96
B. Réparations de dommages et ventes déguisées.....	96
1. Le don à titre de dédommagement.....	96
2. Donations ou ventes déguisées ?.....	97
IV. APRES UN RALENTISSEMENT AU XIIe SIECLE, LA DIMINUTION DES DONS AU XIIIe SIECLE.....	99
A. Un constat: les dons en faveur de Nouaillé diminuent dès 1239.....	99
B. Motifs de la diminution des dons.....	102
1. L'épuisement du patrimoine des donateurs.....	102
2. Nouaillé, victime de la concurrence et de l'évolution des modes de vie.....	103
3. La disparition de certaines fortunes lignagères.....	105
CONCLUSION.....	108
ANNEXES.....	109bis
Annexe 1. - Les abbés de Nouaillé.....	110
Annexe 2. - Datation des chartes.....	113
Annexe 3. - Les donateurs nobles.....	116

CONCLUSION ET TABLES.....117bis  
CONCLUSION.....118  
    Directions de recherches pour une thèse.....119  
INDEX DES NOMS DE LIEU.....121  
INDEX DES NOMS DE PERSONNE.....126  
INDEX DES MATIERES.....135  
TABLE DES DOCUMENTS, GRAPHIQUES, TABLEAUX, CARTES ET  
ILLUSTRATIONS.....137  
TABLE DES MATIERES.....138

---

